



TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES MONTS
DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU
HAUT LANGUEDOC
Lacaune-les-Bains, La Salvetat-sur-Agout,
Murat-sur-Vèbre

PROJET DE TERRITOIRE

Elaboré dans le cadre du programme
Petites villes de demain



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES



Parc
naturel
régional
du Haut-Languedoc





SOMMAIRE

I. La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, l'entité privilégiée pour le déploiement de « Petites villes de demain »	2
1. Le territoire de la CCMLHL	3
2. La Communauté des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	6
2.1. Une communauté de communes relativement récente	7
2.2. Dotée d'un large panel de compétences	8
2.3. Des partenaires locaux de qualité	9
2.4. Des moyens financiers et humains importants	11
2.5. Un nouveau service dédié à Petite ville de demain	11
II. Quels enjeux et quelles ambitions pour le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ?	12
1. L'importance d'un projet de territoire	13
2. Un diagnostic où le territoire est considéré dans sa globalité	13
3. Un diagnostic co-construit	15
4. Qui brosse le portrait du territoire	17
4.1. Le territoire perçu par ses habitants	17
4.2. Une démographie singulière	18
A. Une croissance démographique inégale	
B. Une population vieillissante	
C. Un territoire d'accueil	
D. Un desserrement des ménages	
E. Un risque d'isolement lié à une faible densité de population	
F. Une vulnérabilité économique et sociale	
4.3. Des équipements et services à la population à étoffer	21
A. Un accès aux services publics permis grâce aux Maisons Frances Services	
B. Accès aux soins : une démographie médicale en danger	
C. Des structures enfance / jeunesse à enrichir	
D. Des équipements culturels et de loisirs satisfaisants	
E. Une priorité donnée à l'enseignement	
F. Un territoire a vocation sociale	
4.4. Le parc de logements : une typologie de l'habitat caractéristique d'un contexte de moyenne montagne	24
A. Un habitat dégradé et énergivore ne répondant plus aux exigences de qualité de vie	
B. Une forte pression immobilière et locative	
C. Un taux de résidence secondaire particulièrement élevé	
D. Une vacance sous-estimée, une difficulté de réhabilitation	
E. Un habitat qui ne répond pas aux nouveaux enjeux de vieillissement de la population et de desserrement des ménages	
F. Un territoire engagé dans l'amélioration du confort des logements	

4.5. Une urbanisation à restructurer	31
A. Une évolution de la structure urbaine vers une extension en périphérie des villages	
B. Des cœurs de village marqués par une densité du bâti	
C. Des espaces publics aux fonctionnalités plurielles	
D. Une structuration urbaine pas toujours évidente	
E. Des unités urbaines qui nuisent à l'image du territoire	
F. Des efforts de revitalisation à intensifier	
4.6. Des enjeux de mobilité multiples	36
A. Les transports : un poste d'émission de GES important	
B. La voiture : mode de transport prégnant	
C. Des transports en commun peu adaptés	
D. Le Transport à la Demande : une opportunité pour le territoire	
E. Des projets en faveur du déploiement de mobilités douces	
F. Réseaux et téléphonie : un territoire bientôt désenclavé	
4.7. L'économie et l'emploi : point fort du territoire de la CCMLHL	39
A. Une économie florissante qu'il convient de soutenir	
B. Un développement économique basé sur la valorisation des ressources naturelles du territoire	
- L'eau	
- L'air	
- La forêt	
- Les paysages	
C. Des commerces dynamiques concentrés dans les centres-bourgs	
D. Des emplois à dynamiser	
E. Des jeunes particulièrement frappés par des difficultés d'insertion	
4.6. Une ambition culturelle, patrimoniale et touristique	56
A. Un patrimoine et des sites touristiques remarquables qui nécessitent d'être protégés et valorisés	
B. Un manque de lisibilité du potentiel culturel, patrimonial et touristique du territoire	
C. Une difficulté pour diffuser la culture auprès des habitants du territoire et des touristes	
D. Un tourisme et des animations culturelles essentiellement concentrées en période estivale	
4.7. Un territoire à haute valeur environnementale	58
A. Confronté à des risques environnementaux	
B. Accentués par les effets du changement climatique	
C. Des mesures de protections indispensables	
D. Un territoire engagé dans la transition écologique	
E. Mobilisé dans la lutte contre l'artificialisation des sols	
5. Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux dégagés	62
6. Stratégie retenue	65
7. Plan d'action	83
8. Budget prévisionnel	84
ANNEXES :	85
<i>Annexe 1 : fiches actions</i>	
<i>Anexe 2 : maquette financière 2022</i>	



PETITES VILLES DE DEMAIN :

Un programme ambitieux de revitalisation pour les territoires ruraux

Le programme « Petites Villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires, appuyé et intégré au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) en cours de déploiement et porté sur le territoire par le PETR des Hautes Terres d'Oc. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Les communes de Lacaune-les-Bains, La-Salvetat-sur-Agoût et Murat-sur-Vèbre ont été labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain ». Elles en ont été informées par courrier, en date du 21 décembre 2020, de Madame la Ministre Jacqueline Gourault. La participation au programme des trois communes a été formalisée par la rédaction d'une convention d'adhésion signée par l'ensemble des parties le 29 avril 2021 en présence de Monsieur le ministre Joel GIRAUD.



Les trois communes sont par ailleurs bénéficiaires d'un Contrat Bourg-Centre co-signé par la Région Occitanie, le Département du Tarn, le PNR du Haut Languedoc, le PETR des Hautes Terres d'Oc, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et les Communes.

La convention d'adhésion PVD précise à ses articles 1, 2, 4, 6 et 7 la nécessaire rédaction d'une convention ORT afin d'encadrer les actions et de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire des périmètres des communes sus-visées.



I. La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, l'entité privilégiée pour le déploiement de « Petites villes de demain »

1- Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Situé dans les contreforts méridionaux du **Massif Central**, ce **territoire interdépartemental** (Tarn & Hérault) est au cœur de la nouvelle région **Occitanie**.

A mi-chemin **entre les métropoles de Toulouse et Montpellier**, ces **vastes terres** de 800km², **faiblement peuplées** (8007 habitants), se trouvent en totalité en **zone de montagne** et en **zone de revitalisation rurale**.

Elles disposent notamment des **points géographiques culminants du Tarn et de l'Hérault**.



Au cœur du **Parc naturel régional du Haut-Languedoc**, et aux portes du Parc naturel régional des Grands Causses, ce territoire est au carrefour des influences méditerranéennes et atlantiques, sur la ligne de partage des eaux. De ce fait, il offre une très grande diversité paysagère et une richesse environnementale qui profitent au tourisme vert et à la pratique de sports de pleine nature.

L'agriculture domine, tournée essentiellement vers l'élevage ainsi que les secteurs d'activités liés à la valorisation des richesses naturelles du territoire.

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL) est, par ailleurs, membre du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc**.

TERRITOIRE

20

Communes au
1er janvier 2019

789,10 KM2

10 habitants au km2 (moyenne
nationale 104,5 habitants par km2)

2 Départements

Tarn (81) et Hérault (34)

3 bourgs centres

Lacaune-les-Bains, La Salvetat-sur-Agout,
Murat-sur-Vèbre

8007

Habitants en 2018

Population stable

Entre 2013 et 2018

POPULATION

1614

- de 25 ans



3946

Entre 25 et 64 ans



2450

65 ans et plus



ECONOMIE

13 % d'agriculteurs

sur le nombre d'emploi en 2017 (France
1,6%)

5% de cadres

Et professions intellectuelles supérieures en
2017 (France 18%)

30% d'ouvriers

(France 20%) en 2017. 37% de postes de
l'industrie dans les établissements actifs
employeurs (France 13%) en 2017

3117

Nombre d'emploi
en 2018

534

Unités légales dont
56 créations en 2019

ENERGIE

570 GWH produits en 2018

Indépendance énergétique

La collectivité couvre 222% des consommations
énergétiques avec 89% d'énergie produite par l'éolien

HABITAT

75% de propriétaires

En 2018

51% de résidences secondaires

6,4% d'habitations vacantes

En 2018

LACAUNE LES BAINS

Commune principale de la communauté de communes, ancienne cité thermale

2478 habitants en 2018 selon l'INSEE (- 0,5% de population entre 2013 et 2018)

Dominée par les deux plus hauts sommets du Tarn

Économie qui repose en grande partie sur les industries de charcuterie salaisons (IGP), les vertus de l'eau



LA-SALVETAT-SUR-AGOUT

Chef lieu de canton jusqu'au redécoupage administratif depuis la loi NOTRE

Village médiéval situé sur un promontoire rocheux

1136 habitants en 2018 selon l'INSEE (+0,4% entre 2013/2018)

Économie qui repose principalement sur le tourisme, l'industrie du bois et de l'eau



MURAT-SUR-VEBRE

Aux confins du département du Tarn, ancien chef lieu de canton

859 habitants en 2018 selon l'INSEE (+0,8% entre 2013/2018)

Économie tournée principalement autour de l'agriculture

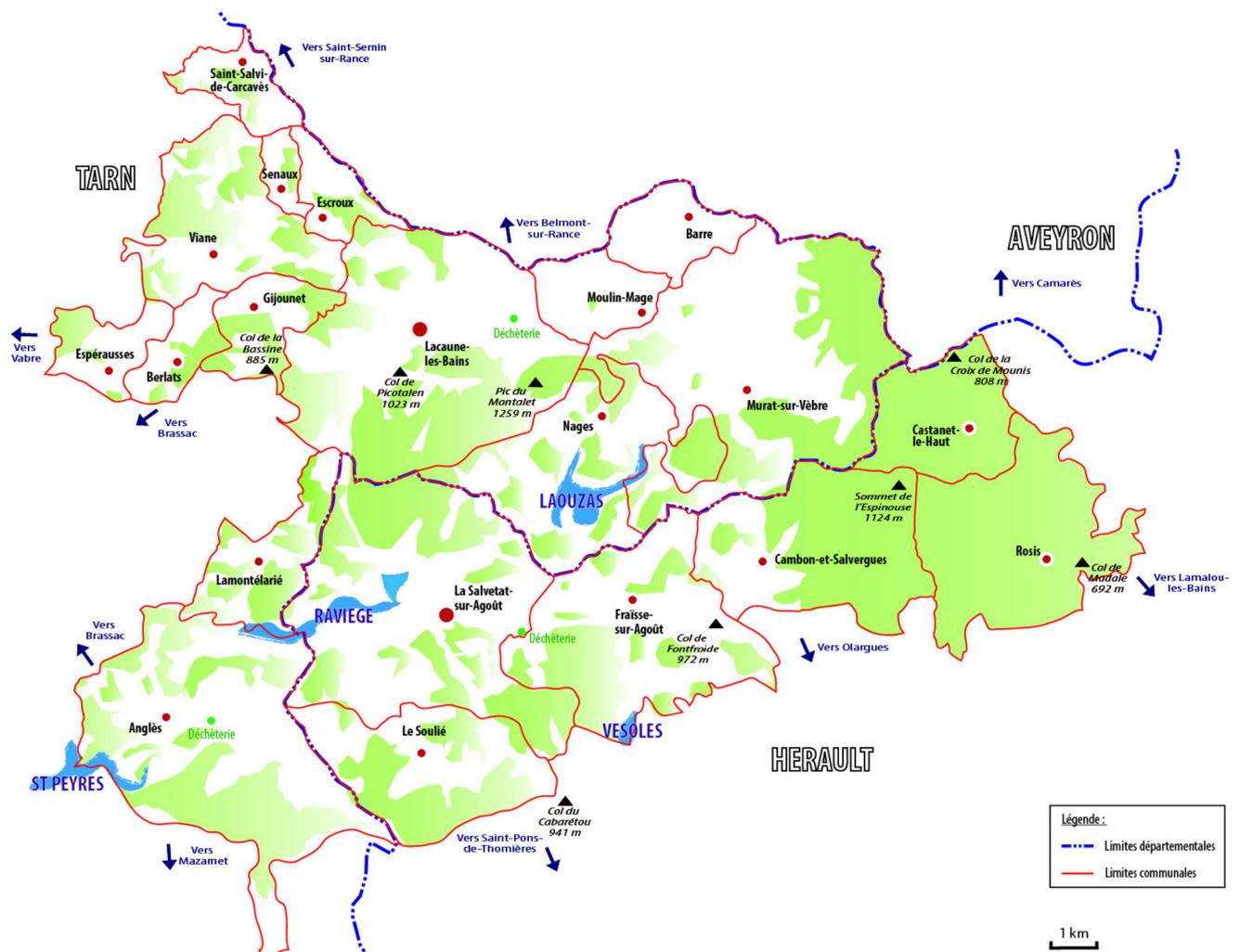


2- La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc

LA CCMLHL



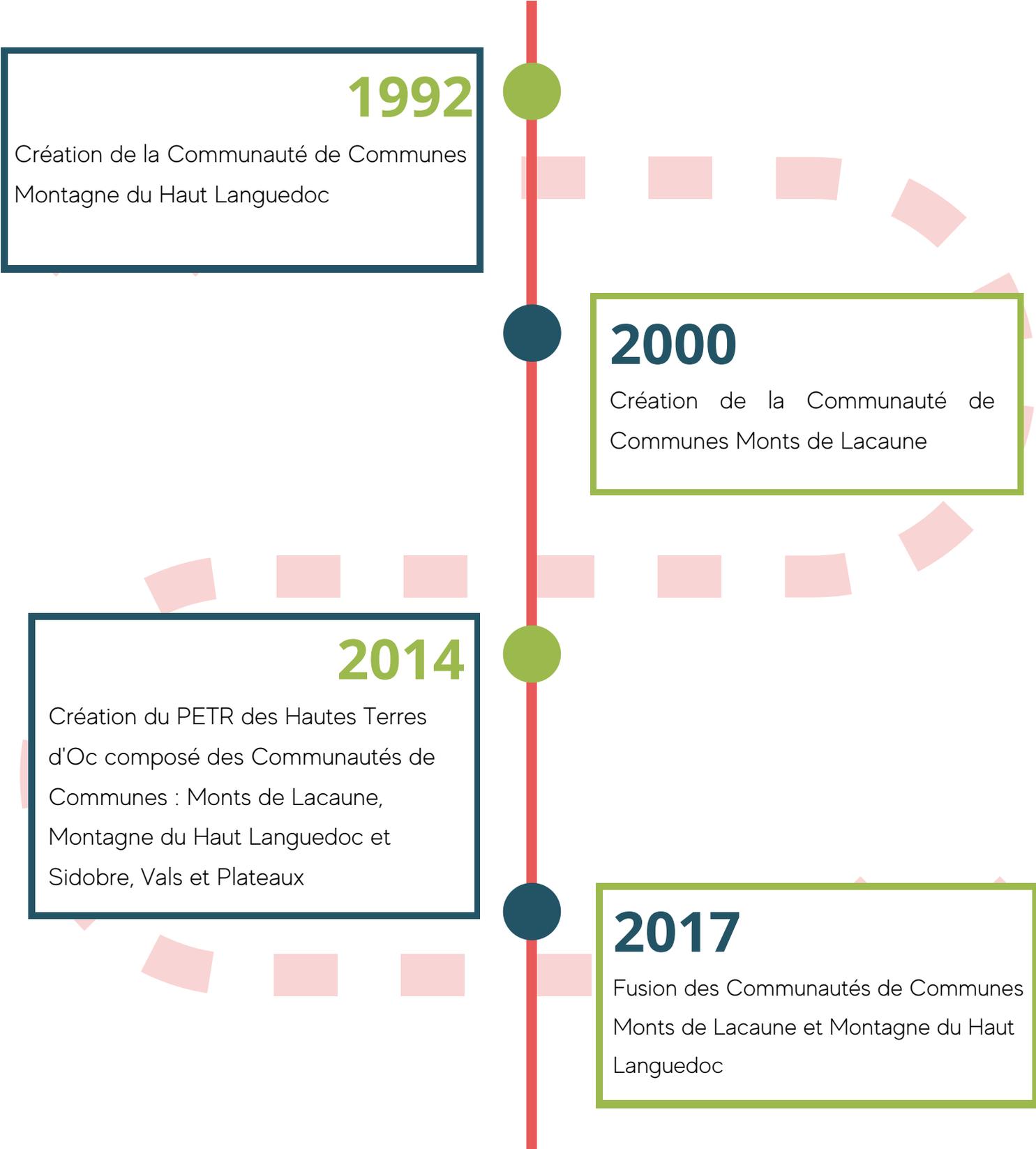
La CCMLHL résulte d'une fusion intervenue en 2017 entre la Communauté de Communes Monts de Lacaune et la Communauté de Communes Montagne du Haut Languedoc, toutes deux créées dans les années 90. Aujourd'hui, elle regroupe au total **20 communes** : 6 situées dans le département de l'Hérault et 14 dans le département du Tarn.



Cette fusion s'apparente à « un mariage voulu, non pas forcé » et n'a pas constitué un bouleversement en soit. Elle a juste nécessité de trouver une nouvelle organisation. Les deux Communautés de Communes avaient déjà l'habitude de travailler ensemble du fait de leur proximité et d'un bassin de vie commun. Elles partagent surtout une identité commune qui leur permet d'avancer dans un même sens. La CCMLHL est globalement bien identifiée par les habitants du territoire.

Au vu de son nombre d'habitants, 8004 habitants en 2018 (donnée INSEE), la CCMLHL a vu dans la fusion un moyen de mutualiser les moyens pour gagner en efficacité. De ce fait, la CCMLHL ne cesse de monter en compétences.

2.1 - Une communauté de communes relativement récente



1992

Création de la Communauté de Communes Montagne du Haut Languedoc

2000

Création de la Communauté de Communes Monts de Lacaune

2014

Création du PETR des Hautes Terres d'Oc composé des Communautés de Communes : Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc et Sidobre, Vals et Plateaux

2017

Fusion des Communautés de Communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc

2.2 - Dotée d'un large panel de compétences

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Action de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

FACULTATIVES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public

2.3 - Des partenaires locaux de qualité

La CCMLHL peut compter sur des partenaires locaux de qualité qui œuvrent en faveur de l'attractivité et de la gestion durable des ressources du territoire :



Le **Parc Naturel Régional (PNR) du Haut Languedoc** existe depuis 1973 et exerce des missions de protection et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'information et d'éducation à l'environnement, d'expérimentation, d'innovation, de coopération. Il met en place tout un ensemble d'actions de développement durable avec et au service des habitants, partenaires et acteurs locaux en s'appuyant sur une **charte** qui décline les axes et objectifs à atteindre. Celle-ci s'étend de 2011 à 2027 :

Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages

- Objectif 1 : Connaître et gérer les patrimoines naturels pour les préserver
- Objectif 2 : Gérer les mutations de l'espace et les paysages ruraux (agriculture, forêt, habitats)

Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du XXIème siècle

- Objectif 1 : Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique "forte"
- Objectif 2 : Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine
- Objectif 3 : Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale
- Objectif 2 : Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire

Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle

- Objectif 1 : Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut Languedoc
- Objectif 2 : Développer de nouvelles activités économique et l'accueil sur le territoire
- Objectif 3 : Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel

La **charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et Plateaux du Gijou**, outil dédié à assurer la qualité des paysages, vient en complément, pour accompagner les collectivités dans leurs stratégies de planification urbaine. La **charte forestière** du territoire du Haut Languedoc établit des orientations partagées et un plan d'action visant à gérer durablement les forêts du territoire.

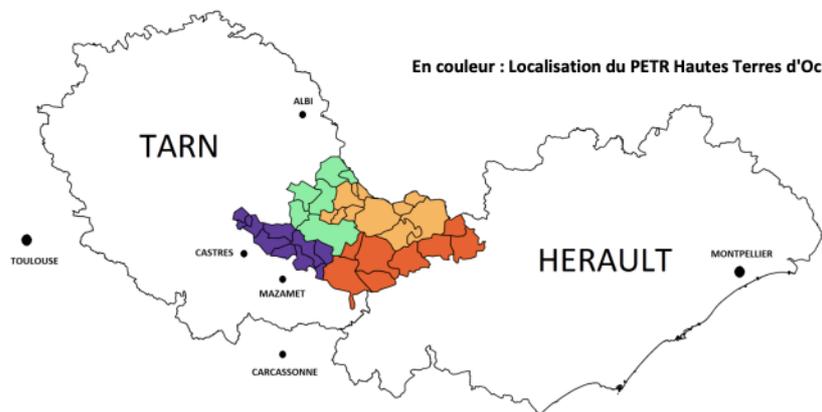




Le Pôle d'Équilibre territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc contribue au développement et à l'aménagement du territoire, dans le périmètre délimité par les 2 Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) :

- La Communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc  
- La Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux  

Et par convention, la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire sur des missions de développement.



Il définit notamment les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre au travers de son **projet de territoire**, élaboré pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Celui-ci précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique.

Il a également en charge la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'analyse et la révision du **schéma de cohérence territoriale** (SCOT).

Il anime, par ailleurs, l'**Opération d'Amélioration de l'Habitat** qui a permis d'aider les propriétaires du territoire (CCMLHL / CCSVP) à améliorer leurs logements, en mobilisant des crédits de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Cette opération a participé à la réhabilitation de près de 600 logements sur la période 2015-2020. Après une période transitoire, nécessaire à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, une nouvelle OPAH a été lancée depuis le 16 mai 2022.

La Communauté de Communes travaille en partenariat avec le PETA sur les sujets suivants :

- Contrat Territorial Occitanie
- CRTE
- Programme LEADER
- Développement économique (accueil et accompagnement de porteurs de projets)
- Développement touristique
- Coordination Enfance – Jeunesse / CTG
- FabLab
- Actions menées pour l'accueil de nouvelles populations

2.4 - Des moyens financiers et humains importants

La CCMLHL est dotée de moyens financiers conséquents provenant en grande partie des recettes fiscales des entreprises de son territoire. Cela lui permet une capacité d'autofinancement non négligeable dans les projets qu'elle mène et lui confère une image de collectivité dynamique et ambitieuse.

Elle peut compter sur une équipe de professionnels aguerrie dans ses divers domaines de compétences. Les différents services se composent comme suit :

Direction Générale des Services		
Le pôle administratif	Le pôle technique	Le pôle tourisme / loisir
Secrétariat général	Urbanisme	Piscine
Service communication	SPANC	Centre de bien-être
Service ressources humaines	Régie éclairage public	Office de Tourisme
Service comptabilité / finance	Suivi chantiers	Bases de loisirs
Espace France Services	Service travaux / collecte	Culture et patrimoine
Espace de vie sociale		
Petites villes de demain		

Ces services travaillent de manière transversale.

Fondant beaucoup d'espoir dans le programme « Petites villes de demain », la collectivité a fait le choix d'un apport en ingénierie pour élaborer la stratégie globale de revitalisation du territoire. Cela a pu être permis grâce à un appui financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire (ANCT) et de la Banque des Territoires dans la prise en charge du coût du poste à 75%.

2.5 - Un nouveau service dédié à "Petites villes de demain"

Sous l'autorité du président de la CCMLHL et de la DGS, le « chef de projet » fait partie d'un service à part entière auquel pourra être amené à se greffer d'autres professionnels au regard des besoins identifiés en terme de revitalisation du territoire.

Le choix politique qui a été fait est que le chef de projet « Petites villes de demain » soit à la fois chef d'orchestre et metteur en scène du projet de territoire en faveur du développement des villes lauréates du programme dans une optique de rayonnement sur l'ensemble du territoire de la CCMLHL.

Entre conduite de projets et coordination des partenaires, il développe une dynamique favorable à la transformation du territoire.

Il est chargé de :

- Participer à la conception du projet de territoire et en définir sa programmation
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau (nationale et locale)



II. Quels enjeux et quelles ambitions pour le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ?

1- L'importance d'un projet de territoire

A travers le programme « Petites villes de demain », c'est tout un projet de territoire que la CCMLHL souhaite mettre en place. Celui-ci apparaît comme l'outil indispensable à la mise en œuvre du programme « Petites villes de demain ».

Le projet de territoire est défini dans le rapport de l'Assemblée des Communautés de France comme le moyen d'« organiser contractuellement l'action publique locale en fonction des ressources des territoires et des enjeux auxquels ils sont confrontés. Ce document permet de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt local ».

Élaboré tel un plan unique de travail, il a vocation à apporter des solutions aux problèmes identifiés.

Il veillera à s'inscrire dans les orientations établies dans les documents suivants :

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale des Hautes Terres d'Oc**
- **La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**
- **La Charte Architecturale et Paysagère**
- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration)**

Le projet de territoire définit les axes de travail et les actions à engager au regard du diagnostic de territoire établi. Ce dernier, s'appuie lui-même sur des diagnostics déjà menés, notamment dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** élaboré par le PETR et dans le cadre de l'étude réalisée par la promotion 2021-2022 du Master II Ville et Environnements Urbains de l'INU Champollion à la demande de la Préfecture du Tarn : "**L'Est tarnais et ses perspectives d'avenir**". Il prendra également en considération le **bilan de l'OPAH** animé par le PETR entre 2014 et 2020 et se nourrira des éléments de **l'étude pré-opérationnelle** qui a permis le lancement la nouvelle OPAH.

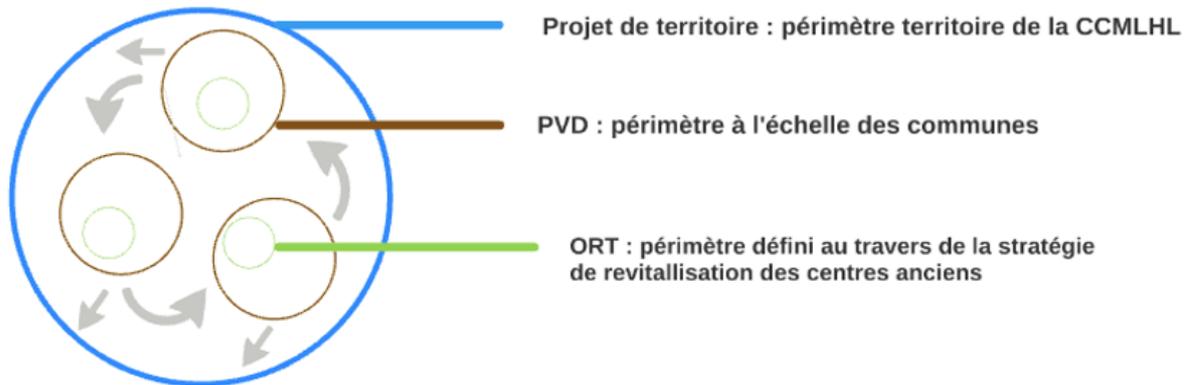
Dans l'idée qu'un projet de territoire n'est pas figé mais au contraire en perpétuelle évolution, il intègrera la **stratégie touristique du territoire à l'horizon 2037** en cours d'élaboration par le cabinet d'étude MDP Consulting ainsi que la **stratégie touristique intégrée autour des lacs du territoire**, menée dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Territoires de lacs du Massif-Central ».

2- Un diagnostic où le territoire est considéré dans sa globalité

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dispose de trois bourgs-centres, comme vu précédemment. Néanmoins, dans l'idée d'un projet commun, le périmètre de la stratégie territoriale est nécessairement large. Il couvre l'ensemble de la collectivité car l'objectif est bien de construire un territoire équilibré s'appuyant sur les actions mises en œuvre par chacune des communes dans une logique partagée d'aménagement de l'ensemble du périmètre de la CCMLHL.

Le diagnostic est donc réalisé prioritairement sur le périmètre stratégique des 20 communes pour identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions des bourgs-centres et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibres et renforcements que pourraient nécessiter la redynamisation du territoire.

Grâce à des focus réalisés tout au long du diagnostic sur des aspects spécifiques aux trois communes Petites villes de demain, il s'agira d'amener le projet de territoire à se recentrer sur ces communes et d'identifier des secteurs d'intervention stratégiques sur chacune d'elles-elles. L'objectif final sera de déterminer, au regard du diagnostic, le (ou les) périmètres d'Opération de Revitalisation des Territoires.



Un enchevêtrement de périmètres au service d'un projet global

3- Un diagnostic co-construit

Au vu de l'importance de la collaboration dans l'élaboration et la poursuite d'une transformation, il nous a paru rapidement évident de co-construire le diagnostic avec les différents acteurs du territoire (habitants, acteurs socio-économiques, associatifs, élus...). L'idée étant que le projet établi in fine reflète leur perception, leurs envies, leurs besoins, leurs ressources et leviers de changement. Pour ce faire, nous avons utilisé des outils de concertations citoyennes et engagé plusieurs démarches :

Rencontre de l'ensemble des maires des communes de la CCMLHL

Objectif : présenter le dispositif "Petites villes de demain", recueillir leurs constats et identifier les projets, pouvant s'inscrire dans le programme, qu'ils souhaiteraient mettre en oeuvre sur le territoire.

Rencontre des différents services de la CCMLHL

Objectif : faire connaissance, initier un travail collaboratif pour la construction du projet de territoire de la CCMLHL et identifier les projets en perspective.

Groupe de travail avec le PETR

Objectif : favoriser le travail d'équipe à une échelle plus large, le PETR, échanger des conseils et bonnes pratiques, comparer et initier des actions communes.

Diffusion d'un questionnaire à la population

Objectif : identifier l'attachement et les représentations de la population vis à vis du territoire, recenser les faiblesses et les opportunités de celui-ci, identifier les axes stratégiques à développer et recueillir suggestions et idées afin d'écrire, avec la population, le territoire de demain.

Organisation ateliers citoyens

Objectif : donner la parole aux habitants à travers des ateliers ludiques et conviviaux.



Diffusion d'un questionnaire destiné aux collégiens via l'ENT et intervention auprès des troisièmes

Objectif : Recueillir la parole des jeunes et les questionner quant à leur épanouissement d'aujourd'hui et leur avenir sur le territoire.

Opération "Dessine moi ton territoire" auprès des enfants scolarisés dans les écoles des villes lauréates du dispositif PVD

Objectif : S'imprégner du pragmatisme des enfants pour illustrer le territoire, mobiliser l'ensemble de la population (des moins jeunes aux plus jeunes), premier pas vers un travail de réflexion sur leur territoire, sensibiliser les parents aux démarches en cours pour leur territoire par l'intermédiaire des enfants



Enquêtes dans le cadre de l'élaboration de la stratégie touristique auprès des touristes, habitants et socio-professionnels

Diffusion d'un questionnaire spécifique aux résidents secondaire du territoire des Hautes Terres d'Oc

Objectif : Connaître leurs profils, les caractéristiques des résidences secondaires, leur rapport à leur habitation et au territoire, la fréquence de leur venue, la période d'occupation, leurs perspectives (vente, location, occupation permanente...).

Organisation instances de travail : COPIL et COTECH

Objectif : Correspondre et établir un suivi avec les élus et instances politiques, travailler avec tous les acteurs du territoire susceptibles d'apporter une expertise autour de thématiques spécifiques

La méthodologie utilisée a été largement félicitée par les partenaires du programme dont l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui s'est servie de notre exemple pour alimenter sa progethotèque.

ACCUEIL → LA PROJÉTOTHÈQUE

Une concertation citoyenne dans le cadre de Petites villes de demain

- LOCALISATION**
Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
- PROGRAMME**
Petites villes de demain
- THÉMATIQUE**
Attractivité et dynamisme territorial

4- Un diagnostic qui brosse le portrait du territoire

4.1- Le territoire perçu par ses habitants



Qualificatifs mis en avant par les habitants de la CCMLHL pour désigner leur territoire

RECENSÉS VIA LE QUESTIONNAIRE PUBLIÉ EN LIGNE

Lorsque l'on demande aux habitants de caractériser leur territoire, ils utilisent en grand nombre ses caractéristiques géographiques pour le décrire avec le champ lexical de la "montagne" de la "verdure" et ses attributs : "paysages", "lacs", "rivières".

"Nature" est l'adjectif le plus utilisé, 60%. Les termes "campagne", "rural", "bucolique", "sauvage", "biodiversité" sont également employés ainsi que le terme générique "environnement" associé à l'aspect de protection : "préservation de l'environnement".

Le champ lexical de la "beauté" est souvent ajouté en complément.

Le territoire est perçu, de manière positive, de par la grandeur de ses espaces et de son altitude associés à un sentiment de "liberté". Les contraintes liées à son éloignement des aires urbaines sont néanmoins pointées.

Un grand nombre d'adjectifs pour décrire le territoire est lié au climat qui y règne et à la "rudesse" de celui-ci.

Les habitants associent leur territoire à 80 % au "calme" qui y règne. Le champ lexical de la "tranquillité" est employé en grand nombre. Ils mettent en évidence la "qualité de vie" qu'offre le territoire en pointant son cadre sécurisant.

Les qualificatifs recensés concernent également les habitants, qui sont perçus plus ou moins positivement.

Ceux-ci disposent d'une "identité" territoriale forte, marquée par un attachement, un sentiment d'appartenance et un enracinement généalogique profond.

Le territoire est aussi envisagé de part sa "gastronomie", sa valeur "travail" avec des activités économiques nécessitant beaucoup de "biens" et les loisirs qui y sont pratiqués. Par ailleurs, lieu de "vacances" et d'"évasion", le territoire est considéré par son aspect "touristique".



C'est la distance
qui nous protège

Le temps nous
appartient

Petit mais capable
de jouer dans la
cour des grands

Paroles d'habitants recueillies
durant les ateliers citoyens

4.2- Une démographie en évolution

A. Une croissance démographique inégale

Le solde naturel de la population a été marqué par un affaiblissement au fil des années (-0,1% de la population entre 2013 et 2018 tandis que l'évolution annuelle moyenne de la population rurale d'Occitanie, entre 2008 et 2018, est positive à hauteur de 0,7 % selon l'INSEE).

Les dynamiques démographiques diffèrent selon les secteurs du territoire liées à :

- Des influences extérieures et notamment l'attraction de l'agglomération Castres-Mazamet sur la partie ouest
- Des potentialités de création d'emplois notamment dans les pôles économiques du territoire (Lacaune, La Salvetat-sur-Agout)
- De l'accessibilité (temps de route vers les pôles, vers une ville hors territoire, présence de transport en commun, accès au numérique)
- Du nombre d'équipements et services
- D'autres critères d'attractivité (climat, ensoleillement, relief, paysage)
- Des contraintes : industrielle, agricole, relief (pente, altitude), incidence paysagère et écologique
- De l'évolution démographique antérieure

De ce fait, certaines communes, en particulier celles situées sur les massifs du Caroux et de l'Espinouse, sont plus sujettes au déclin démographique tandis que d'autres connaissent une évolution positive du nombre d'habitants (La Salvetat-sur-Agout, Murat-sur-Vèbre...).

On assiste également à l'installation de ménages en périphérie du territoire travaillant au sein du pôle d'emploi de Lacaune.

B. Une population vieillissante

Avec une **tendance au vieillissement** (indice vieillissement CCMLHL : 186 contre 80 pour la France, établi par l'Observatoire des Territoires en 2021), le territoire est, de ce fait, confronté à un **risque de déclin démographique**, explicable en partie par le fait que les jeunes partent faire leurs études supérieures souvent hors du territoire poussés par l'attractivité des villes universitaires et que le taux de natalité reste relativement faible (8,6 pour 1000 habitants au niveau du département du Tarn contre 11,2 pour la France, source INSEE). Ce phénomène est particulièrement visible dans les petites communes du territoire.

C. Un territoire d'accueil

La CCMLHL est un territoire d'accueil depuis des décennies du fait d'une économie qui nécessite historiquement une main d'œuvre importante. Dans les charcuteries, abattoirs et salaisons lacaunaises, les Portugais et les Italiens, arrivés dans les années 1960 à 1980, ont laissé place petit à petit aux travailleurs venus des pays de l'est (Roumains, Russes, Autrichiens, Slovaques).

L'évolution de la population dû au solde entrées / sorties représente 0,7% contre 0% à l'échelle de la France (Source INSEE). La commune de Lacaune a notamment un solde migratoire relativement élevé (0,2% d'évolution de la population dû au solde d'entrées/sorties en 2017) lié à l'installation de ces nouvelles familles. 6.33 % de la population est née étrangère à l'étranger et réside sur le territoire de la CCMLHL selon l'INSEE.

Afin de faciliter leur intégration, qui passe notamment par l'apprentissage de la langue française, les enfants scolarisés au collège du Montalet et à l'école Victor Hugo (Lacaune) bénéficient de cours de français toutes les semaines. Une entreprise Lacaunaise a même pris en charge 70 heures de cours de français pour ses salariés qui se sont déroulées sur le lieu même de travail afin de leur permettre d'apprendre aussi un vocabulaire spécifique au métier.

D. Un desserrement des ménages

On assiste au phénomène de desserrement des ménages : la **taille des ménages est passée de 3,35 personnes en 1968 à 2,05 personnes en 2018** selon l'INSEE, cette diminution est plus importante qu'à l'échelle de la France, la taille des ménages étant passée de 3,08 en 1968 à 2,19 en 2018. Les familles avec enfants diminuent tandis que les ménages d'une personne augmentent ainsi que les familles monoparentales. Le vieillissement de la population et l'installation de retraités expliquent en partie cette baisse du nombre de personnes par ménage.

E. Un risque d'isolement lié à une faible densité de population

Le territoire est marqué par une **faible densité de population**, 10 habitants au km² (contre 105 habitants au km² pour la France selon l'INSEE) essentiellement localisée dans les bourgs centres du territoire :

- Lacaune-les-bains : 2443 habitants en 2020 soit 30% de la population du territoire
- La Salvetat-sur-Agout : 1132 habitants en 2020 soit 14% de la population du territoire
- Murat-sur-Vèbre : 846 habitants en 2020 soit 11% de la population du territoire

Le **risque d'isolement** est présent. Afin d'y palier le territoire a la chance de comptabiliser un **nombre important d'associations** sportives, culturelles, à vocation sociale ou de loisirs (280 en 2020) et d'une offre d'**équipements de qualité** (infrastructures sportives, centre culturel en cours de construction, espace détente des sources chaudes...) qu'il convient de compléter sur certaines communes. Afin de renforcer son action en faveur du lien social et au vu du risque d'essoufflement des bénévoles, la CCMLHL est dotée depuis septembre 2021 d'un **Espace de Vie Sociale** mobile sur l'ensemble du territoire.

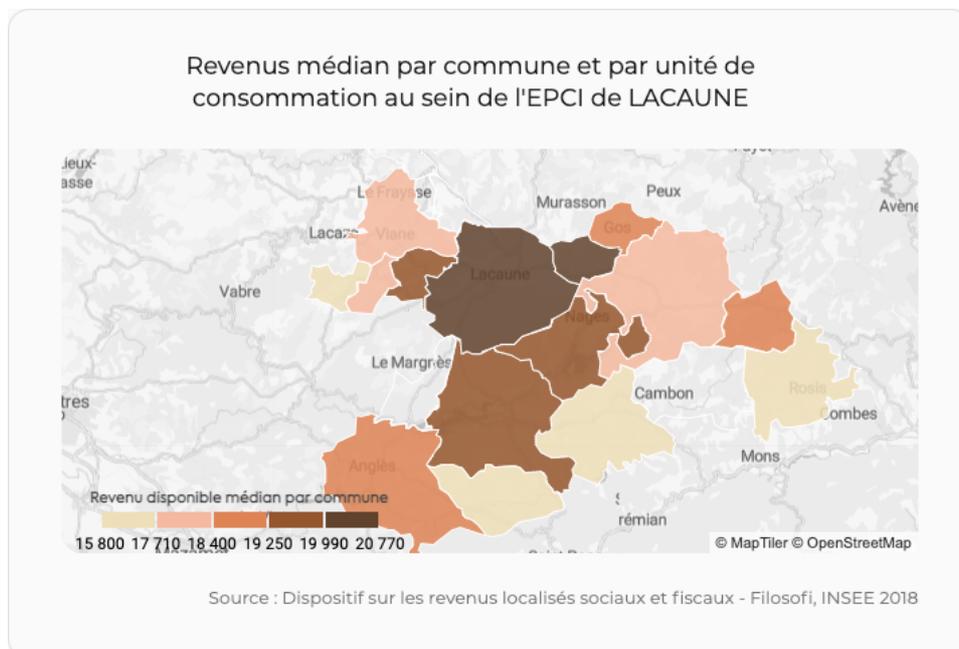
Par ailleurs, la **solidarité familiale, amicale et de voisinage** est encore présente sur le territoire où chacun se connaît : il n'y a pas, contrairement à des communes plus urbaines, de personnes totalement isolées et si un problème est signalé, la prise en charge, autant associative qu'institutionnelle, est rapide et efficiente.

F. Une vulnérabilité économique et sociale

La population de la CCMLHL est particulièrement touchée par la pauvreté avec un taux de 18,2%, supérieur au taux de pauvreté national qui s'établit à 14,8% en 2019 selon l'INSEE. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 30/50 ans avec un taux équivalent à 19,4%.

La médiane de niveau de vie correspond à 19 390 euros par personne pour une année (Tarn : 20 040 euros) et le salaire net horaire moyen s'élève à 12,08 euros, 10,92 euros de l'heure pour les ouvriers (contre 11,40 euros à l'échelle nationale). De manière générale, les revenus des ménages du territoire sont inférieurs aux moyennes départementales sauf pour la commune de Lacaune qui dispose de revenus plus élevés.

39.4 % des ménages fiscaux sont imposés contre 43.2 % dans le Tarn, et 52 % en France. Néanmoins, une disparité existe entre les communes de la CCMLHL comme en témoigne la carte ci-dessous. On peut expliquer ce chiffre du fait que le territoire recense une part importante de retraités et d'agriculteurs.



Enjeux :

- Créer les conditions nécessaires :
 - au maintien de populations
 - à l'attrait de nouvelles populations
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants
- Lutter contre l'isolement et soutenir les solidarités existantes
- Créer de l'activité et de la valeur ajoutée pour améliorer le revenu des habitants
- Prendre en compte le phénomène de desserrement et de vieillissement des ménages pour adapter l'offre de logements

4.8- Des équipements et services à la population à étoffer

Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc est maillé de six centres-bourgs permettant de rendre accessible les équipements de proximité à la population.

A. Un accès aux services publics permis grâce aux Espaces France Services

Dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives et d'éloignement des services de l'État, principalement localisés sur Albi et Castres, la CCMLHL s'est dotée en 2008, sur la commune de Lacaune, d'une des premières Maisons de Services au Public de France. Aujourd'hui appelée Espace France Services, il couvre l'ensemble de la zone géographique du territoire afin de simplifier la relation des usagers aux services publics et connaît une croissance exponentielle : 16 646 usagers accueillis en 2018.



Malgré une fréquentation en hausse, ce service est confronté au désengagement de ses partenaires, qui effectuent des permanences dans les locaux : service des impôts, CARSAT....

Une Maison de services au public - poste a également été créée à La Salvetat.

Par ailleurs, l'ensemble des agences postales du territoire sont gérées par la CCMLHL, via une mutualisation de locaux et de moyens avec les Bureaux d'Information Touristique, ou par les communes.

B. Accès aux soins : une démographie médicale en danger

La CCMLHL recense un large panel d'acteurs de l'offre médicale : 7 kinésithérapeutes, 25 infirmiers libéraux, 2 sages-femmes, 2 orthophonistes, 1 diététicienne, 3 pédicures/podologues, 1 chirurgien / dentiste, 3 pharmacies, 1 service d'ambulance taxi... Certains sont regroupés dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lacaune créée en 2013.

Néanmoins, tous ces professionnels ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins du territoire en matière de santé. Le territoire est notamment très sous doté en chirurgien-dentiste. La situation est critique et oblige la population à avoir recours aux soins dentaires sur d'autres territoires. Il en va de même quant à la situation des médecins généralistes de la CCMLHL. Celle-ci apparaît fragile et préoccupante au regard de leur nombre, 4 médecins pour 8 000 habitants depuis 2021 avec le départ à la retraite de deux médecins du territoire, et de la moyenne d'âge avancé des professionnels en poste : 1 médecin de plus de 72 ans.

Différents moyens sont déployés afin de tenter d'y pallier dont la création d'une nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.), l'engagement de cabinets de chasseurs de têtes et le recours à la télémédecine.

Les élus sont massivement mobilisés pour palier au phénomène de désertification médicale.

C. Des structures petite-enfance / enfance / jeunesse à enrichir

L'accueil petite enfance du territoire (1 crèche municipale de 20 places théoriques d'accueil, 1 Maison d'Assistante Maternelle composé de 2 assistantes maternelles pour 7 agréments, 12 assistantes maternelles couvrant 35 places théoriques d'accueil) ne permet pas de satisfaire la demande. Des parents sans solutions font régulièrement appel à l'animatrice du Relais d'Assistants Maternelle (RAM) Hautes Terres d'Oc, qui effectue des permanences sur Lacaune et Murat. Le RAM Grand Orb est présent sur La Salvetat-sur-Agout.

Par ailleurs, le territoire va être rapidement confronté à une pénurie d'assistantes maternelles du fait de départs à la retraite imminent et du découragement de nombreuses candidates au métier d'assistante maternelle au vu de la difficulté de la procédure PMI pour l'attribution d'agrément.

Deux projets d'accueil de jeunes enfants sont en réflexion sur les communes de Viane et La Salvetat-sur-Agout.

2 Accueils de loisirs Sans hébergement (La Salvetat / Lacaune), 3 Garderies municipales (Murat / Viane / Moulin Mage), 2 M.J.C. (Murat sur Vèbre / Lacaune), 1 Relais d'Information Jeunesse porté par France Services Lacaune et un Foyer laïque d'éducation populaire (Viane) couvrent l'ensemble des besoins en matière d'accueil enfance jeunesse et de loisirs. L'ALSH de Lacaune propose des chantiers loisirs jeunes mais un manque d'animations en faveur des plus grands est souligné.

Aujourd'hui, à la demande de la CCMLHL, le PETR Hautes Terres d'Oc élabore le Contrat Territorial Global (CTG) qui sera signé avec la Caf. Il consiste en une analyse des besoins afin d'identifier les orientations à prendre pour les années à venir en matière de petite-enfance / enfance / jeunesse / accès aux droits / animation de la vie sociale.

D. Des équipements culturels et de loisirs satisfaisants

Le territoire est globalement bien doté en équipements culturels et de loisirs, qui se concentrent dans les bourgs-centres. On recense :

- 1 ludothèque sur Lacaune
- 3 bibliothèques (Lacaune / Murat / La Salvetat)
- Des équipements sportifs et de loisirs de qualité
- 1 pôle culturel en construction à Lacaune qui intégrera la future médiathèque



E. Une priorité donnée à l'enseignement

Une attention particulière est portée à la qualité de l'enseignement prodiguée aux enfants du territoire. Ils peuvent être accueillis jusqu'à la troisième dans les établissements scolaires suivants :

- 3 écoles maternelles (Lacaune / La Salvetat / Murat)
- 3 écoles primaires (Lacaune / Murat/ Viane)
- 3 écoles élémentaires (La Salvetat / Fraïsse / Anglès)
- 1 R.P.I. (Moulin-Mage/La Trivalle)
- 1 collège sur Lacaune



Le territoire ne dispose pas de lycées, les jeunes se tournent en majorité vers Castres ou Mazamet (Tarn), Saint-Pons (Hérault) ou Saint Affrique (Aveyron) pour poursuivre leur scolarité.

F. Un territoire a vocation sociale

Le territoire s'inscrit dans une politique sociale à travers de nombreuses actions, menées par les CCAS, les associations du territoire... participant à la lutte contre l'exclusion sociale, favorisant le lien social et les solidarités. Il recense aussi des structures d'envergures, aux notoriétés reconnus : 1 hébergement pour enfants en situation de handicap, 4 structures d'hébergement pour adultes handicapés.

Des travailleurs sociaux des départements, des CAF et des MSA du Tarn et de l'Hérault couvrent le territoire. Ils recensent de nombreuses problématiques sociales (protection de l'enfance, vieillissement, isolement, logement, précarité...) amplifiées par les caractéristiques singulières du territoire.

Enjeux :

- Soutenir l'accessibilité aux services publics
- Faciliter l'accès aux soins
- Déployer des solutions de mode de garde en faveur de la petite-enfance
- Développer des actions coordonnées pour la jeunesse
- Accompagner les publics fragilisés

4.3 - Le parc de logements : une typologie de l'habitat caractéristique d'un contexte de moyenne montagne

Au détour des sentiers, hameaux et fermes semblent se fondre dans le paysage. C'est le résultat d'une longue tradition de construction paysanne, enrichie au fil des siècles. **L'Homme a bâti ses murs à l'image de la nature qui l'entourait**, utilisant les matériaux trouvés sur place. Il a adapté son architecture au relief et au climat rigoureux de la montagne. De même, la vie agricole et ses contraintes a marqué les formes et les volumes des maisons. Ainsi, le territoire, grâce à sa diversité naturelle, offre une riche palette de tons et de formes architecturales.

Cf. Guide HTO réhabiliter et construire dans le Sidobre et les Monts de Lacaune.

Globalement, l'architecture majoritaire du territoire se caractérise par des **habitations traditionnelles**, généralement **étroites**, sur **3 étages** avec des toitures en **ardoises**.

Le territoire est toujours agricole, mais des bâtiments nouveaux ont vu le jour, les Hommes et les animaux ne partagent plus le même toit. Les habitats touristiques et de villégiature se sont développés et sont particulièrement concentrés dans certains secteurs notamment autour des lacs. Jugées trop sombres ou exiguës, les anciennes habitations sont parfois abandonnées, mais gens du pays et nouveaux arrivants les restaurent aussi.

A. Un habitat dégradé et énergivore ne répondant plus aux exigences de qualité de vie

Les bâtiments sont régulièrement confrontés à des problèmes d'humidité liés aux précipitations fréquentes (+ de 1000mm par an) et au relief favorisant le ruissellement des eaux de pluie et les infiltrations.

En moyenne, 60 % de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel concerne le poste chauffage (Source ENEDIS).

Globalement, le bâti du territoire est dégradé (**36,9% des résidences principales étant en 2017 construites avant 1946 contre 21,7% en France selon l'INSEE**). Les logements présumés dégradés sont en majorité concentrés dans les centres bourgs.

Au sein des centres anciens demeure une impossibilité pour la plupart des logements de disposer d'une terrasse ou d'un jardin ne répondant plus aux exigences actuelles de qualité de vie. Les ménages convoitent en majorité des terrains constructibles ou des maisons avec jardins en dehors des centres urbains pour établir leurs résidences principales, hormis la population roumaine, présente en grand nombre sur la commune de Lacaune-les-Bains qui préfère habiter au cœur de la ville.

La demande en maison individuelle avec terrain est-t-elle qu'aujourd'hui les agences immobilières du territoire peinent à trouver des logements répondant aux critères des acquéreurs.

B. Une forte pression immobilière et locative

Les centres-bourgs du territoire sont confrontés à une pression locative très importante. Il est très difficile de trouver un logement à louer décent et au loyer raisonnable.

Comme évoqué plus haut il existe également une inadéquation entre l'offre et les aspirations des nouveaux ménages.

Le locatif, sur le territoire, permet d'assurer l'accueil d'une population jeune et sert de tremplin pour l'accession à la propriété. Les locataires sont représentés à seulement 21 % selon l'INSEE et le taux de logements sociaux est également très faible. Les saisonniers rencontrent particulièrement des difficultés à se loger. Il apparaît difficile de convaincre les opérateurs bailleurs de réhabiliter des bâtiments anciens pour en faire de "petits" lots et certains propriétaires de résidences secondaires ont pu exprimer ne pas vouloir mettre en location leur logement du fait des contraintes occasionnées (gestion immobilière, risques de loyers impayés et de dégradations de l'habitation...).

Globalement, on assiste à une recrudescence du nombre de vente de logements sur le territoire. La commune de La Salvetat-sur-Agout a par exemple recensé en 18 mois, 90 logements vendus. Même s'il convient de relativiser ce chiffre au vu de la difficulté à caractériser les acheteurs il n'en demeure pas moins, que le territoire attire. Il bénéficie d'une **forte attractivité résidentielle amplifiée par l'effet Covid et l'essor du télétravail**. Certaines communes risquent de ne plus être tôt ou tard en mesure de répondre à la demande et explorent les différentes solutions qui se présentent à elles : acquisition de foncier constructible, incitation à la mobilisation des propriétaires de logements vacants à travers des mesures de type taxe (Lacaune)...

C. Un taux de résidence secondaire particulièrement élevé

En période estivale, la communauté des communes voit sa population augmenter avec l'arrivée des résidents des maisons secondaires, présentes en grand nombre sur le territoire (50,8% sur la CCMLHL contre 9,7% en France selon l'INSEE), soit plus de **4000 résidences secondaires représentant 21665 lits touristiques non marchands** (source Office de Tourisme). A la fois perçu comme un atout du fait que ces habitants temporaires contribuent au maintien de la vie des villages, ces résidences peuvent également apparaître, au sein des communes en période hivernale, comme des verrues et comme des logements ne pouvant pas profiter à de potentiels nouveaux arrivants permanents.

L'étude menée avec le PETR au travers d'un questionnaire à destination des résidents secondaires, dans le cadre des thématiques « Petites villes de demain » mutualisées, a permis de recueillir 46 réponses sur le territoire de la CCMLHL. Les répondants sont à 40% des retraités, âgés en moyenne de 60 ans. Lors de leurs séjours ils profitent du cadre de vie et de la tranquillité qu'offre le territoire. Ils viennent en moyenne 60 jours par an, majoritairement en période estivale, voir sur les ailes de saisons, mais dans une moindre mesure l'hiver. En effet, les habitations apparaissent parfois difficiles à chauffer et ne sont pas toujours isolées.

D'une surface moyenne de 80m² et d'un état considéré globalement « convenable », les précisions apportées par les répondants sur l'état des bien mettent en évidence que les résidences qualifiées en « très bon état » et « convenable » ont généralement été récemment rénovées. Les maisons « dégradées » ou « extrêmement dégradées » souffrent notamment de problème d'humidité et d'isolation. Les résidents secondaires interrogés font part d'un attachement très fort à leur habitation souvent lié à des raisons familiales (lieu de naissance, maison dans la famille depuis plusieurs générations, ou proximité avec des membres de la famille).

Lié à un contexte historique d'échanges commerciaux entre les Monts de Lacaune, spécialisés dans l'industrie de salaison et la plaine languedocienne productrice de vin et de sel, on retrouve parmi les résidents secondaires, de nombreux héraultais. 25% des répondants à l'enquête menée aspirent à habiter leurs résidences secondaires de manière permanente.

On sait aujourd'hui que l'âge moyen des propriétaires sur le territoire s'établit à 66,5 ans (donnée issue du SCOT). Cela reflète la moyenne d'âge du territoire qui est élevée et correspond également au retour de retraités dans leur village.

Depuis le début de la crise sanitaire, les résidences secondaires désinvesties jusque-là dans certaines communes ont connu un regain d'intérêt de la part de leurs occupants et de nombreuses maisons ayant vocation à devenir des résidences secondaires ont été vendues.

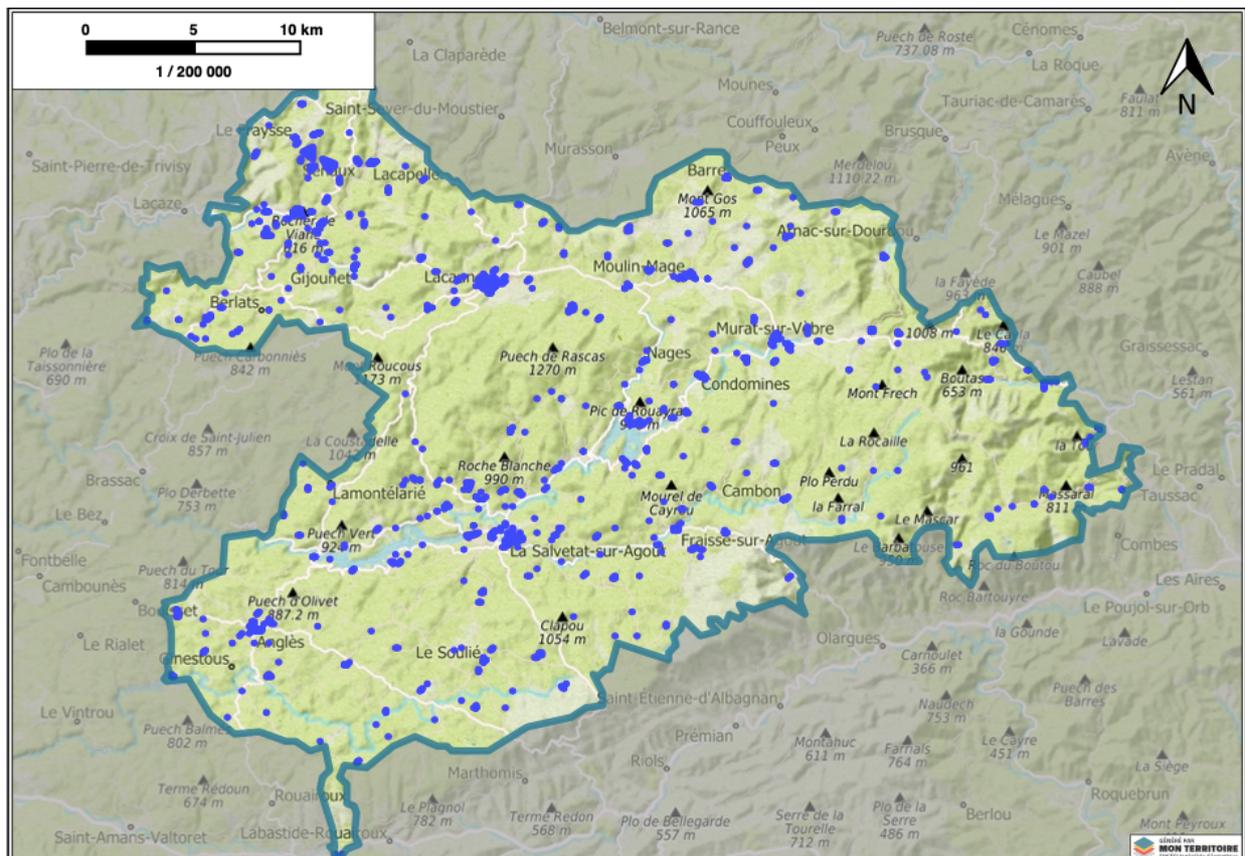
D. Une vacance sous-estimée, une difficulté de réhabilitation

La CCMLHL recense un faible taux de vacance, 6,4%, mais une grande partie des résidences secondaires masque une vacance de fait : « phénomène des volets fermés ».

Le parc vacant recensé se trouve disséminé sur le territoire avec des biens de grandes superficies (dépendances, surement lié à une activité agricole précédente). Il tend à s'amplifier avec le vieillissement de la population et la probabilité que les héritiers ne s'emparent pas de ces habitations. Les logements vacants pourraient théoriquement constituer une manne de logements locatifs.

Carte situant l'ensemble des logements vacants du territoire de la CCMLHL

● Logement vacant



Compte tenu de la situation des logements vacants : état de dégradation avancé, localisation en centres bourgs sans sorties, il peut s'avérer difficile de réhabiliter ces logements. En outre, les propriétaires de ces logements sont souvent des personnes âgées, aux revenus modestes.

Une taxe a été instaurée par la municipalité de Lacaune mais ne permet pas d'obtenir de réel résultat sur une diminution du taux de vacance.

E. Un habitat qui ne répond pas aux nouveaux enjeux de vieillissement de la population et de desserrement des ménages

Dans un contexte de vieillissement de la population, les personnes âgées peuvent :

- Rester au domicile, si leur état de santé et leur autonomie le leur permet et avoir recours aux services de l'**Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** et des **Services de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD)** si nécessaire.
- Intégrer un **établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** présents au nombre de 4 sur le territoire (Lacaune / La Salvetat / Anglès/ Murat). La commune de Lacaune-les-Bains dispose par ailleurs d'un **Etablissement pour Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)** pour permettre un accueil de qualité à ce public.

Il n'existe **pas d'établissement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD.**

Au vu du risque d'isolement engendré par la faible densité de population sur le territoire et la dégradation avancée des logements occupés par des personnes de plus de 60 ans, on peut imaginer que le maintien à domicile apparaît difficile. Le bilan de l'OPAH menée entre 2015 et 2020 met en évidence que :

- 44% des demandeurs résident hors des bourgs et sont pour 1/3 d'entre eux des personnes seules souvent âgées de plus de 60 ans
- Les logements des habitants de plus de 60 ans sont anciens et demandent des rénovations pour fournir le confort nécessaire au maintien à domicile.

Il apparaît probable que certaines personnes sont accueillies en EHPAD alors même que ce type d'établissement n'apparaît pas adapté à leur situation au regard de leur faible degré de dépendance. Sur le territoire, il est recensé **15 % de personnes âgées de plus de 75 ans accueillies dans un établissement** selon l'INSEE contre 9 % à l'échelle de la France.

Plusieurs communes du territoire portent le projet de développer de nouveaux services afin de s'adapter au besoin de leur population : résidence autonomie, accueil de jour, accueil temporaire, (en réponse au besoin de répit des aidants par exemple...), logements partagés...

Par ailleurs, les **ménages** sont de plus en plus **petits** (en moyenne 2 personnes) et ont des revenus faibles ce qui implique des besoins en **logements adaptés en termes de taille et de coût** et l'offre en logement actuelle ne permet pas de répondre à ces nouveaux besoins. Le taux de sous-occupation est de ce fait particulièrement élevé sur le territoire.

Suite à la précédente OPAH finalisée en 2020, une étude pré-opérationnelle a été réalisée sur le territoire afin de définir les nouveaux enjeux en terme d'habitat. L'analyse a permis de dégager les éléments suivants :

ATOUTS :

- Maillage territorial très fort en bourgs et pôles d'activités
- Politique territoriale de développement des services à la population pour le maintien et l'accueil de populations
- Tissu économique développé
- Offre satisfaisante en métiers du bâtiment
- Sensibilité générale de la population à l'économie d'énergie, à l'utilisation des ressources naturelles locales
- Filière bois très importante, en construction et en bois énergie
- Patrimoine bâti traditionnel présent, majoritaire et préservé
- Nature préservée, territoire attractif

OPPORTUNITÉS :

- Transition énergétique = levier pour l'emploi et la création d'activité
- Dynamique de l'ancienne OPAH
- Besoins identifiés
- Conjoncture favorable au retour de familles sur le territoire et à la décision par des propriétaires de valoriser leurs biens pour faire du locatif
- Filière solaire thermique sous exploitée
- Réservoir de logements à réhabiliter lié aux logements vacants et aux résidences secondaires qui pourraient devenir des résidences principales

FAIBLESSES :

- Vieillesse de la population
- Territoire vaste et peu peuplé
- Revenus modestes
- Qualité des logements médiocre
- Logement locatif peu développé et de qualité insuffisante
- Vieillesse des chefs d'entreprise du secteur du bâtiment
- Climat plutôt froid et humide
- Nombre important de logements délaissés

MENACES :

- Les métiers du bâtiment pâtissent d'un déficit d'image
- Coût important de la réhabilitation qui peut dissuader des propriétaires
- Pertes de savoir-faire pour le travail du bois et de la pierre

Cette étude a permis :

- De confirmer les besoins en réhabilitation du parc de résidences principales propriétaires occupants notamment en économie d'énergie et en mise aux normes totales
- De mettre en évidence l'importance des ménages à faibles revenus ainsi que les besoins en adaptation des logements de personnes âgées
- De vérifier l'existence d'un parc de logements en état moyen et mauvais
- D'affirmer le besoin de valorisation du patrimoine et de requalification des espaces publics pour renforcer l'attractivité des centres bourgs de l'intercommunalité, notamment par des opérations façades
- De confirmer les besoins locatifs (création ou réhabilitation de logements)
- D'identifier l'enjeu à la résorption des logements indignes

L'ensemble des éléments mis en évidence par le diagnostic justifie la **nécessité de lancer une action incitative d'amélioration du parc de logements et d'accompagnement des ménages, en cohérence avec les politiques intercommunales de l'habitat et d'aménagement urbain des communes.**

Préconisation de l'étude pré-opérationnelle :

- Désigner un référent communal OPAH
- Mettre en place un Comité de lutte contre l'habitat indigne (CLHI)
- Solliciter le financement de l'ANAH, des collectivités et tout autres partenaires
- Instaurer une taxe sur les logements vacants (THLV)
- Utiliser l'Opération de restauration immobilière (ORI)
- Favoriser la connaissance des propriétaires bailleurs afin de mener une communication ciblée : listings à constituer ou à réactualiser
- Identifier des relais de proximité : professionnels de santé, ADMR, assistantes sociales, EHPAD, associations etc.
- Mettre en place une aide incitative octroyée par la collectivité à destination des propriétaires occupants (primo-accédants) pour les inciter à investir les centres anciens et à réhabiliter des bâtis existants
- Instaurer le permis de louer

Enjeux :

- Améliorer la qualité des logements existants : sécurité, salubrité, confort, consommation énergétique...
- Lutter contre la vacance
- Densifier et diversifier l'offre immobilière et locative
- Accompagner l'évolution du nombre de résidences secondaires
- Développer des logements adaptés aux évolutions des ménages
- Développer les alternatives entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD
- Requalifier les centres anciens pour renforcer leur attractivité



4.4- Une urbanisation à restructurer

La CCMLHL est dotée de la **compétence urbanisme**. Un **PLUI**, datant d'avant la fusion des deux communautés de communes, est **en cours d'instruction** et concerne uniquement les communes situées sur l'ancienne Communauté de Communes des Monts de Lacaune. Aujourd'hui, ce sont les différents documents d'urbanismes propres à chaque communes (PLU, carte communale, Plan d'Occupation des sols...) qui s'appliquent ou le Règlement National d'Urbanisme lorsque les communes n'en sont pas dotées. L'ensemble du territoire est, par ailleurs, soumis à la **loi Montagne** qui prévoit l'extension de l'urbanisation en continuité du bâti afin de préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles et forestières et de préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.

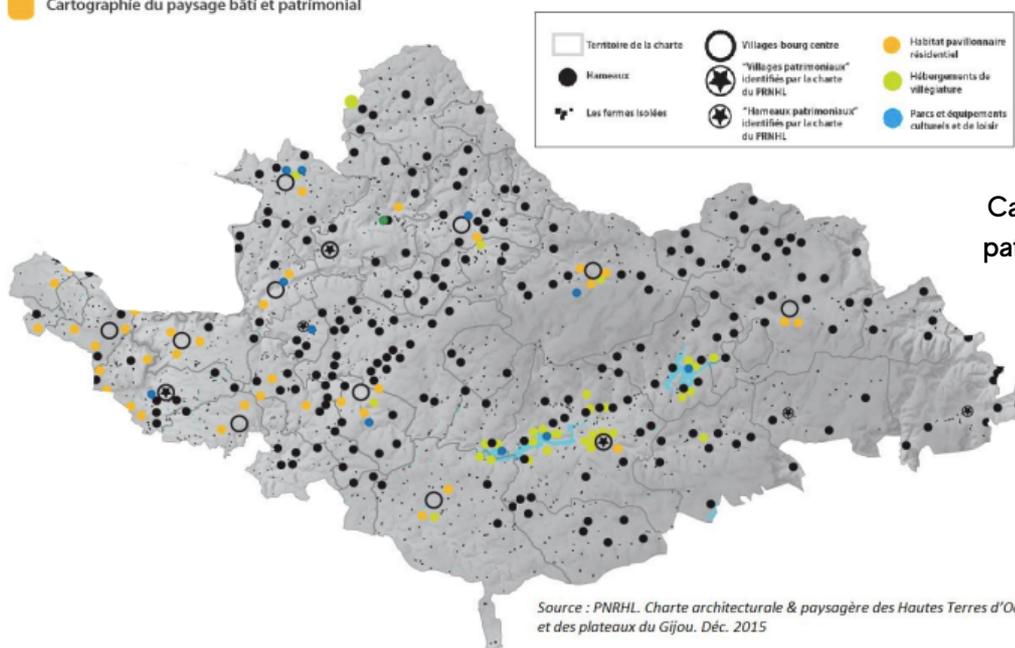
A. Une évolution de la structure urbaine vers une extension en périphérie des villages

Les composantes bâties laissent apparaître un **territoire riche, multiple, avec des trames de village variées** mais surtout **en mouvement** dans lequel les paysages se modifient et où de nouveaux se dessinent. A la composition traditionnelle d'un **paysage rural** aux multiples **fermes et hameaux**, se greffent des **éléments nouveaux**, liés à de nouveaux modes de vie et d'exploitation du territoire : le tourisme, l'habitat individuel pavillonnaire. Dans un cas comme dans l'autre, ces nouveaux éléments sont confrontés à la tentation de la standardisation et de la banalisation, et compromettent parfois l'identité et la pérennité de l'ancien.

Les formes urbaines et architecturales traditionnelles, souvent patrimoniales, autour d'un noyau urbain compact, adaptées à la topographie et au climat de leur lieu d'implantation ont connu des modifications. Les premières extensions ont lieu au cours du XIXème siècle et s'étirent de part et d'autre le long des voies principales. La seconde moitié du XXème siècle marque un changement profond dans le mode d'occupation des sols. Les villages s'étirent de nouveau mais cette fois-ci sous la forme plus diffuse de l'habitat pavillonnaire.

Le **développement de l'urbanisation récente** a donc essentiellement eu lieu **dans les extensions urbaines des villages** avec, quand même, **une attention portée à favoriser la continuité urbaine**.

Cartographie du paysage bâti et patrimonial



Carte du paysage bâti et patrimonial à l'échelle des Hautes Terres d'Oc

B. Des cœurs de village marqués par une densité du bâti

Les villages présentent une trame bâtie regroupée et dense. Ils sont marqués par des rues étroites et par un bâti en continu, aligné sur rue. De ce fait la desserte routière peut s'avérer difficile. L'implantation s'effectue sur un parcellaire étroit et s'organise autour d'espaces publics.

C. Des espaces publics aux fonctionnalités plurielles

L'espace public principal est organisé en principe autour de l'église du village avec une part importante vouée au stationnement. Il peut aussi mettre en valeur les éléments du petit patrimoine. On retrouve de nombreuses petites placettes organisées autour d'ancien lavoir, fontaine, source... Ces petits espaces de centralités sont intéressants et à protéger.

Les aménagements de ces espaces peuvent permettre de mettre en réseau différentes entités urbaines et combiner plusieurs fonctions (stationnement, cheminements piétons...). Des actions ont été déployées en ce sens mais méritent d'être amplifiées.

D. Une structuration urbaine pas toujours évidente

La structuration urbaine actuelle ne permet pas toujours à des personnes à mobilité réduite ou dotées de poussette de fréquenter certains espaces.

Avec une forte présence routière (traversée de poids lourds, prédominance de la voiture sur les espaces ouverts...), la commune de Lacaune-les-Bains, en particulier, peine à trouver une harmonie entre piétons et véhicules et à concilier les usages sur un même espace.

Par ailleurs, les usages mixtes (résidentiel, commercial, culturel...) peuvent générer une difficulté de lisibilité dans la structuration urbaine. L'organisation spatiale doit faire l'objet d'une réflexion approfondie.

E. Des unités urbaines qui nuisent à l'image du territoire

Le territoire, en particulier la partie Monts de Lacaune, est marqué par la place importante de l'industrie agroalimentaire. Certains bâtiments industriels sont aujourd'hui délaissés suite à la cessation des activités de transformation charcutière. Leurs volumes sont imposants et les bâtiments ne sont plus entretenus. Implantés généralement en bordure de voie structurante (RD622), en entrées de ville ou au cœur des bourgs, ces friches industrielles nuisent à l'attractivité et dénaturent l'image du territoire. Elles laissent néanmoins entrevoir de nombreuses opportunités de reconversion.

Par ailleurs, les bâtiments agricoles laissent parfois entrevoir une difficulté d'intégration dans les paysages naturels du territoire et apparaissent également désinvestis. Il n'est pas rare de trouver des dépôts illégaux de déchets, des carcasses d'engins en tout genre...

F. Des efforts de revitalisation à intensifier

Les élus partagent la volonté de renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine bâti des villages et en améliorant le cadre de vie des habitants. De ce fait, dans le cadre de la précédente OPAH et des contrats Bourgs-Centres, chaque commune a pu être accompagnée à choisir la solution adéquate pour valoriser son centre-ancien : fonctionnalité des aménagements, stationnement, place des piétons, abords des villages et cheminements doux. L'intégration paysagère et le recours aux matériaux locaux ont guidé l'ensemble des projets. Des scénarios ont pu être proposés mais tous n'ont pas découlé sur des projets concrets.

FOCUS SUR LA STRUCTURATION URBAINE DES TROIS PETITES VILLES DE DEMAIN

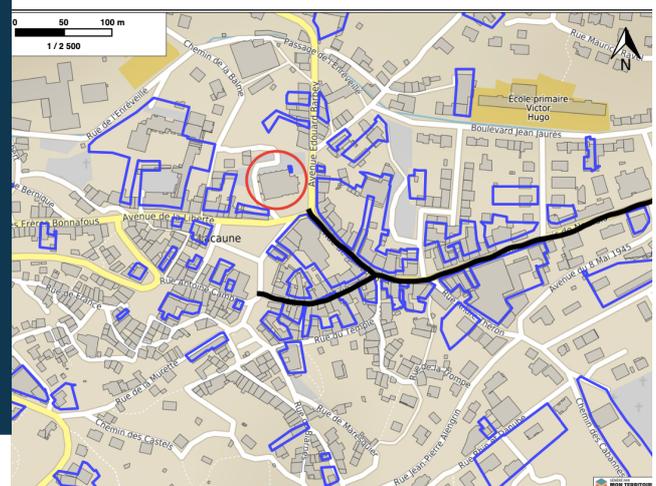
• Lacaune-les-Bains :

La ville de Lacaune est le bourg urbain le plus dense de l'espace communautaire. Son développement urbain se caractérise par un déploiement tentaculaire le long des axes de circulation. Son centre-ancien est organisé autour de la place de l'Eglise et des rues commerçantes le long de l'Avenue de Naurois (passage de la RD622) et de la rue de la Mairie.

Dans ce centre, le tissu urbain souffre d'un habitat désinvesti aux spécificités architecturales peu valorisées, d'un manque d'espaces publics de qualité et d'une forte présence routière (traversée de poids lourds, prédominance de la voiture sur les espaces ouverts...). Les pôles d'équipements et d'activité économiques assurent la connexion entre le bâti ancien et le développement de l'urbanisation plus récente.

Lacaune a bénéficié de l'**atelier "projet urbain et architectural"** proposé par le PNR et réalisé par des **étudiants architectes**. Ils ont notamment travaillé sur des projets en réponse aux enjeux suivants :

- Tisser des connexions et favoriser un meilleur partage de l'espace public
- Penser les espaces publics autour des équipements pour favoriser les échanges
- Rénover les logements du centre ancien pour limiter l'étalement urbain
- Renforcer l'identité de Lacaune

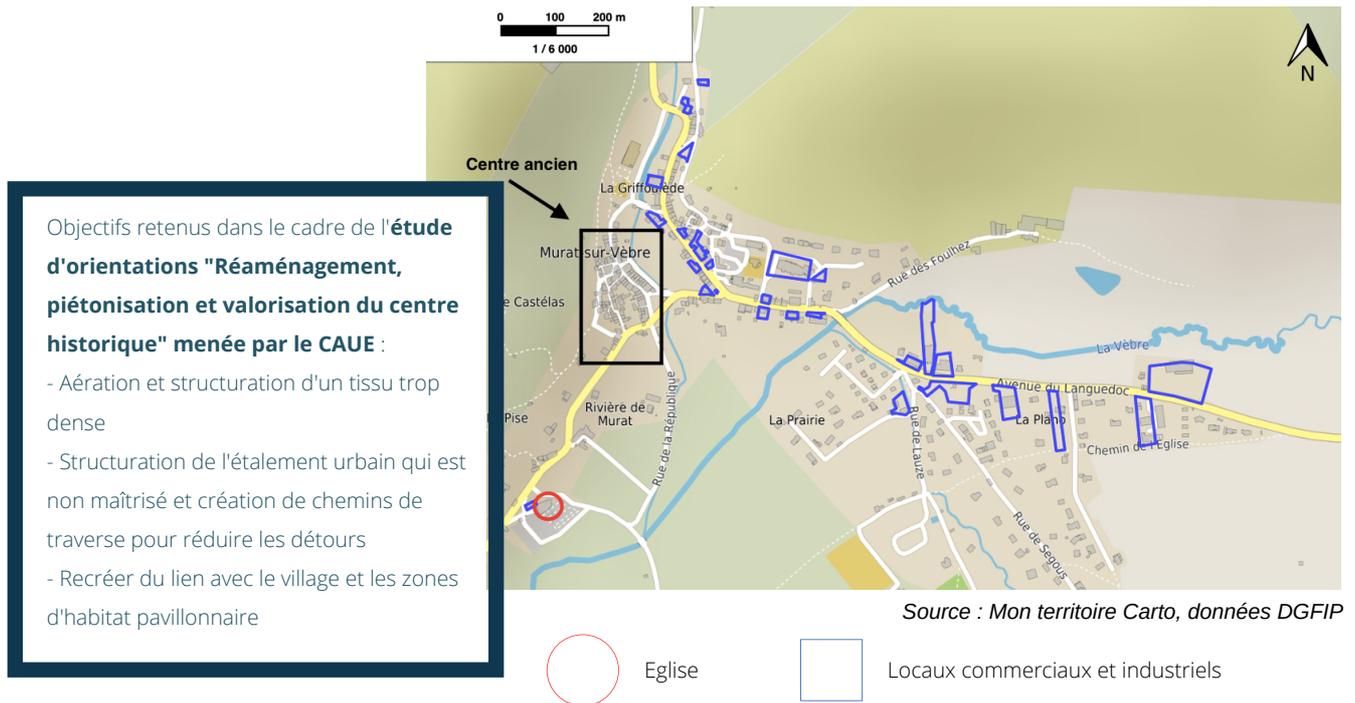


Source : Mon territoire Carto, données DGFIP



- **Murat-sur-Vèbre :**

Le centre ancien de Murat se caractérise par un bâti dense scindé par un cours d'eau. Le bourg s'est développé le long de la RD622. Cette voie est également une rupture entre le centre ancien du bourg et le développement plus récent de l'urbanisation. Les équipements du centre-ancien sont regroupés autour de l'école et de la Mairie ce qui renforce la centralité du village. Les espaces de stationnements sont organisés au-dessus de cet espace et sont aussi disséminés dans des « poches de stationnement » le long de la RD622. Au Nord-Ouest du village, la salle des fêtes et le City-Park ponctuent le centre ancien situé sur la rive-gauche de la Vèbre.



- **La Salvetat-sur-Agout :**

La Salvetat-sur-Agout, cité médiévale située sur un promontoire rocheux, au parcellaire irrégulier, est structurée autour de petites rues étroites et sinueuses. Des vestiges de ce passé ponctuent encore son centre-ancien. Celui-ci est emblématique en raison de sa configuration très escarpée, de l'ancienneté et l'imbrication du bâti qui le constitue.

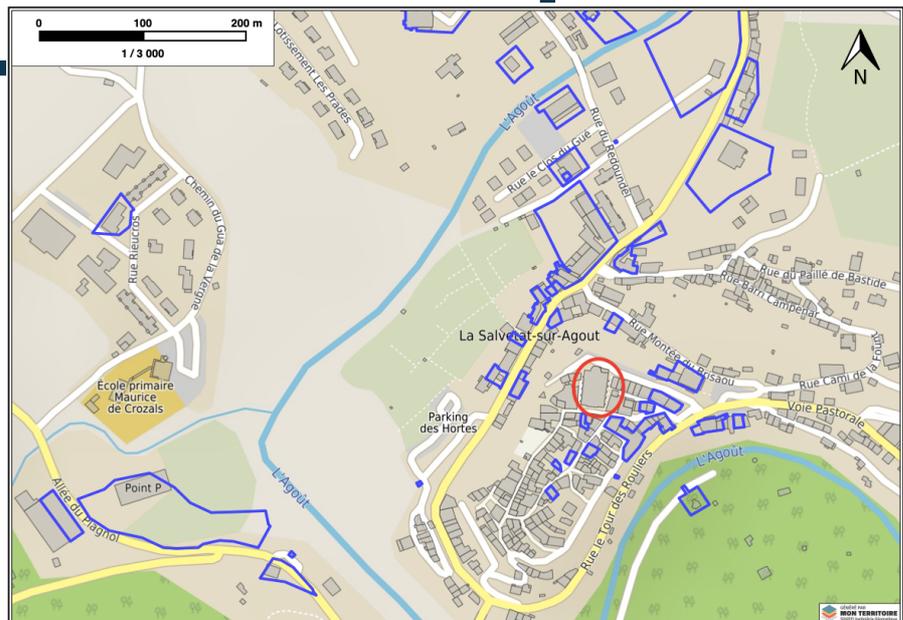
La Salvetat-sur-Agout est également marquée par un bourg aux fonctions assez éclatées, des liens peu aisés entre le haut et le bas du village, une ville haute très isolée et fragilisée.

L'objectif étant de renverser la tendance et d'amener la population à réinvestir le centre ancien, ce dernier ayant été délaissé au profit d'un étalement de la trame urbaine au pied du promontoire rocheux.

Travail engagé par le PETR HTO en 2016, dans le cadre de l'**étude Centre Bourg** qui a permis de découler, avec l'appui de l'Agence Turbines sur des scénarios et projets matures d'aménagement de la ville haute :

- Aménagement des espaces publics : réfection des voiries, enfouissement des réseaux, végétalisation...
- Création d'un tiers lieux dans les locaux de l'ancienne ASEI
- Réhabilitation de l'ancienne mairie

-  Eglise
-  Locaux commerciaux et industriels



Source : Mon territoire Carto, données DGFIP

Enjeux :

- Aérer le tissu urbain
- Conserver l'identité et la pérennité de l'ancien
- Mettre en cohérence les différentes fonctions urbaines
- Tisser des connexions et favoriser un meilleur partage de l'espace public
- Favoriser la reconversion de friches
- Sensibiliser au maintien de la qualité du cadre de vie
- Permettre l'accessibilité à tous

4.7- Des enjeux de mobilité multiples

Dans un contexte de hausse tendancielle du coût des énergies fossiles qui renchérit le coût des déplacements automobiles et de vieillissement de la population qui induit un plus fort besoin de proximité, la mobilité apparaît aujourd'hui comme un enjeu important.

Entouré d'infrastructures routières performantes, la mobilité au sein même du territoire, reste un point faible du fait du relief, de la faible densité et de l'éloignement des grands axes de communication :

- L'A9 se situe à 1h de route, l'A75 et l'A68 à 1h20.
- Il faut 45 minutes pour rejoindre la gare SNCF de Castres et 1h pour la gare TGV de Béziers.
- Les aéroports les plus proches sont également situés à Castres et Béziers.

A. Les transports : un poste d'émission de GES important

D'un point de vue écologique, dans le territoire, 60% des émissions directes de gaz à effet de serre sont issues du secteur des transports. Le transport est essentiellement routier, et très dépendant des énergies fossiles et fortement émissives en CO2 et autres polluants atmosphériques. 80,8% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture selon l'INSEE

Source : Mon territoire Carto, données DGFIP

. Ce domaine pèse sur les consommations énergétiques et les émissions de GES du territoire puisqu'il est le troisième poste de consommation énergétique du territoire et le second secteur d'émission de GES (28%, derrière l'industrie, 35%).

B. La voiture : mode de transport prégnant

En termes de mobilité, ce territoire rural vaste et étendu implique l'obligation d'utiliser la voiture pour les déplacements. La part des ménages possédant au minimum une voiture équivaut sur la CCMLHL à 89% pour 81% en France en 2017. Dans une politique de développement durable, les communes se dotent de bornes à recharges électriques. Néanmoins, le parc de véhicule électrique sur le territoire reste encore restreint. Par ailleurs, le co-voiturage est peu exploité.

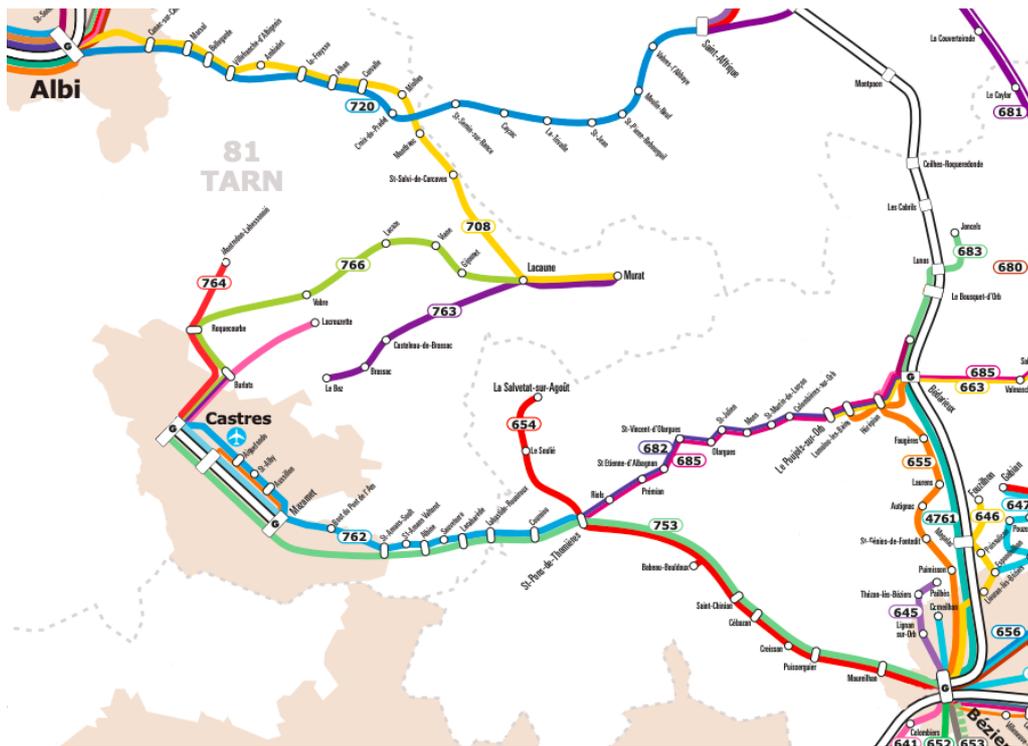
C. Des transports en commun peu adaptés

Certaines communes sont bien desservies par le réseau routier et les transports en commun tandis que d'autres restent peu accessibles, ce qui tend à accentuer l'effet d'isolement. Le passage d'un département à l'autre est particulièrement difficile avec les transports publics.

Les lignes de bus régionales desservant le territoire sont les suivantes :

- Ligne 763 Castres-Brassac-Lacaune: du lundi au vendredi+ samedi matin et après midi
- Ligne 766 Castres-Vabre-Lacaune: du lundi au vendredi + samedi matin et après midi
- Ligne 708 Albi-Alban-Lacaune: du lundi au vendredi (1correspondance aller /jour + 2 lundi)
- Ligne 654 La Salvetat sur Agout -Le Soulié-Saint Pons - Béziers du lundi au samedi sauf pour le Soulié en période scolaire pour le trajet aller de 7h55.

Les horaires et la fréquence des passages ne permettent pas d'optimiser l'usage de ce type de transport.



Carte réseaux de transports en commun LIO

Source : Site Région Occitanie

D. Le Transport à la Demande : une opportunité pour le territoire

Un service de Transport à la Demande (TAD) est proposé par la CCMLHL pour l'ensemble des habitants des communes de Barre, Escroux, Gijounet, Lacaune, Moulin Mage, Murat, Nages, Senaux, Viane. Il est assuré par 3 sociétés de taxi qui desservent les services de tous les villages des communes concernées dans le périmètre, du lundi au samedi inclus.

Les communes de Fraisse sur Agout et La Salvetat disposent, elles, de leur propre service TAD organisé et géré par les CCAS de chacune des deux communes.

Une refonte du service TAD est en cours sur l'ensemble du territoire de la CCMLHL avec l'appui des services de la région Occitanie. L'objectif étant de faciliter la mobilité de tous les habitants avec un meilleur maillage du territoire et de renforcer l'accessibilité grâce à des tarifs préférentiels fixés par la région.

E. Des projets en faveur du déploiement de mobilités douces

Le DOO recommande de :

- Redonner de la place aux piétons dans les cœurs de village par un réseau de cheminements doux (y compris les trottoirs) entre les différents espaces, par l'apaisement du trafic routier (réduction de la vitesse, sécurisation) tout en maintenant ou renforçant l'accessibilité au véhicule, par l'adaptation des stationnements à la fonction du cœur de village.
- Poursuivre le développement des itinéraires doux (piétons et cyclistes) par des liaisons entre bourgs-centres et avec les territoires voisins.

Dans ce sens, même si le territoire n'est globalement pas propice aux mobilités douces, l'offre d'itinéraires (pédestre, à vélo, équestre, ...) tend à se développer tout comme la location de vélos à assistance électrique.

F. Réseaux et téléphonie : un territoire bientôt désenclavé

Donner accès au réseau de communication électronique au plus grand nombre représente un enjeu fort pour l'attractivité du territoire :

- Pour l'accueil de nouveaux habitants,
- Pour l'accueil d'entreprises
- Pour le développement du tourisme

Aujourd'hui, les zones blanches apparaissent majoritairement résorbées. Le réseau est accessible dans les centres-bourgs et les principaux hameaux mais l'itinérance n'est pas assurée.

Pour le Haut débit, les centres-bourgs disposent de plus de 70% de locaux équipés en 3 Mb/s. Cependant, certaines parties du territoire ne disposent pas encore de connexion haut débit satisfaisante.

Les SDTAN du Tarn et de l'Hérault prévoient de couvrir d'ici 2022 au minimum les centres-bourgs de la technologie de la fibre optique. Les travaux ont été entamés dans plusieurs centres-bourgs. D'ici la fin du contrat, le numérique participera encore davantage au désenclavement du territoire.

Enjeux :

- Améliorer l'accessibilité au territoire (avec la problématique des deux départements)
- Créer un meilleur maillage au sein du territoire
- Optimiser l'usage des transports en commun et du co-voiturage
- Développer les mobilités douces
- Encourager l'utilisation de véhicule / vélo électrique
- Résorber les zones blanches et assurer une connexion au plus grand nombre

4.5- L'économie et l'emploi : point fort du territoire de la CCMLHL

A. Un développement économique constant qu'il convient de soutenir

La CCMLHL bénéficie d'un **tissu économique dynamique** : au total elle dispose de 534 entreprises (avec **56 créations d'entreprises**) en 2019 selon l'INSEE dont **15,2%** d'entre-elles étaient constituées **en 2015 de plus de 10 salariés** (contre 12,2% pour la communauté de communes voisine CC Sidobre Vals et Plateaux qui dénombre 850 entreprises). Afin de préserver ce dynamisme, des efforts doivent être engagés, il en va de l'avenir du territoire. C'est notamment la stratégie retenue par 1/3 des répondants à l'enquête diffusée en ligne qui estime que **l'élan économique : développement des emplois et des entreprises** est la trajectoire indispensable que le territoire doit emprunter à l'horizon 2026.

Les pôles de concentration des activités économiques correspondent aux bassins de services (poste, école, commerce...) et concentrent également les entreprises importantes du territoire. Ils reflètent la répartition de la population.

Aujourd'hui se pose la question de l'accueil de nouvelles entreprises, en particulier celles du bâtiment, secteur tendue sur le territoire. En effet, les **Zones d'Activités Commerciales (ZAC)**, au nombre de 3 sur le territoire, **arrivent à saturation**, et les contraintes en matière de PLU offrent peu de possibilités pour l'implantation de nouvelles structures. Un travail de repérage de bâtiments industriels vacants est en train d'être mené afin de constituer une réserve foncière favorisant l'accueil de porteurs de projet.

La part des postes de l'industrie dans les établissements actifs employeurs du territoire est relativement importante : 37% contre 12,8% au niveau national selon l'INSEE. Les secteurs d'activités particulièrement dynamiques et en évolution sont les **entreprises de commerce, transport, hébergement et restauration, les activités scientifiques & techniques, activités de services administratifs et de soutien**. Ci-dessous la répartition des établissements de la CCMLHL par secteur d'activité (hors agriculture) :



Source : Insee

B. Un développement économique basé sur la valorisation des ressources naturelles du territoire

Le territoire est caractérisé par des filières valorisant les ressources locales qui lui permettent de posséder une activité économique impossible à délocaliser et dynamique.



Qualifiée de "Château d'eau", les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc sont particulièrement riches en eau. De nombreux cours d'eau y prennent leur source et irriguent tout le territoire qui est également bien nanti en zones humides.

Aujourd'hui le territoire profite pleinement de cette ressource :

- Production d'énergie hydroélectrique : 4 barrages hydroélectriques présents sur le territoire, détenus par la société EDF, ainsi que plusieurs usines hydroélectriques positionnées sur le cours d'eau du Gijou
- Activités nautiques et de loisirs autour des lacs du Laouzas, de la Raviège, des Saints Peyres, de Vésoles

Les eaux sont, par ailleurs, réputées pour leurs qualités remarquables. En remontant des profondeurs, au contact des roches primaires, elles se chargent de minéraux, d'oligo-éléments conférant à certaines sources des propriétés depuis longtemps reconnues pour la santé. Eau à boire, à appliquer sur la peau ou à inhaler, chacune à ses usages. Selon leur minéralité et leur composition chimique, elles sont utilisées pour alimenter des équipements aquatiques ou dédiés au bien-être ou encore pour la consommation humaine :

- Usines d'embouteillages d'eaux : La Salvetat et Mont Roucous avec un potentiel de développement important. Concentration de nombreux emplois du territoire.
- Utilisation de l'eau pour le développement d'autres boissons : bière (Nages, Lamontéliarié), whisky (projet d'implantation d'une usine de fabrication de whisky à Fraisse-sur-Agout).
- Produits dérivés : conception de brumisateurs au Soulié
- Utilisation des vertus de l'eau au complexe des Sources Chaudes, centre de bien-être, situé à Lacaune-les-Bains, ancienne cité thermale

Utilisation de l'eau chaude de Lacaune pour chauffer la piscine communautaire par géothermie.

Face aux enjeux environnementaux, des efforts sont engagés pour préserver cette ressource et maîtriser son exploitation. L'**association PEP'S** ou Politique Environnementale pour la Protection de la Source de Salvetat propose notamment des actions pour concilier le développement économique et touristique du territoire avec la préservation de la ressource en eau, dans trois domaines : l'aménagement raisonné des villages, la protection des milieux naturels, l'accompagnement d'une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau.

L'AIR



L'INDUSTRIE DE SALAIISON DE CHARCUTERIE

Le développement de l'industrie de salaison de charcuterie est étroitement lié à la situation géographique singulière du territoire : climat montagnard, à la convergence des influences océaniques et méditerranéenne. C'est au XXIème siècle que la filière se professionnalise, passant de charcuteries familiales à de véritables entreprises artisanales dans les années 1920, à un stade professionnel dans les années 1960 avec une cinquantaine d'entreprises. Le développement économique s'accompagne d'une forte augmentation de l'emploi entre 1950 et 1960. La commercialisation se développe. Dans les années 1970, plus de soixante véhicules sillonnent les routes pour revendre les charcuteries de Lacaune.

À elle seule, la charcuterie de Lacaune constitue, aujourd'hui, un pôle d'envergure nationale où sont produits 15 % des jambons consommés en France. Face au savoir-faire unique des artisans des salaisons et des efforts engagés pour conserver un produit de qualité et compétitif, la charcuterie de Lacaune a obtenu le 1er label Rouge en salaison dans les années 60. La commune de Lacaune a été reconnue « Site Remarquable du Goût » en 2016. Le Jambon, la Saucisse et le Saucisson de Lacaune ont tous obtenu l'IGP (Indication Géographique Protégée) entre 2015 et 2020.

La filière recense au total 50 entreprises et environ 800 emplois directs : 35 charcutiers, 12 revendeurs, 2 négociants et transporteurs de porcs, 1 abattoir soit le plus gros abattoir porcin de Midi-Pyrénées, 2 ateliers de découpe.

Afin de trouver sa place sur le marché, il est nécessaire de se démarquer. Pour cela les charcuteries adoptent des stratégies commerciales variées. La charcuterie Fourgassié se différencie par exemple par un circuit de distribution propre, des produits de qualité à la saveur bois de cheminée.

Cf. Propos recueillis auprès de Pierre Fabre, directeur de la charcuterie Fourgassié

Conscient de la qualité de leurs produits et respectueux de l'environnement, les artisans du territoire sont engagés dans plusieurs démarches qualités dont le cochon Apalhat (élevé sur de la paille en Occitan) : micro-filière fermière basée sur un cahier des charges strict avec une marque déposée, Saveurs du Tarn : marque collective qui met en avant le travail des artisans, la qualité des produits et des savoir-faire.

Cette filière fait face à des difficultés en terme de transport et logistique, lié notamment à l'enclavement du territoire, et au recrutement de main d'oeuvre. Ainsi beaucoup d'entreprises sont tributaires de services extérieurs au territoire.

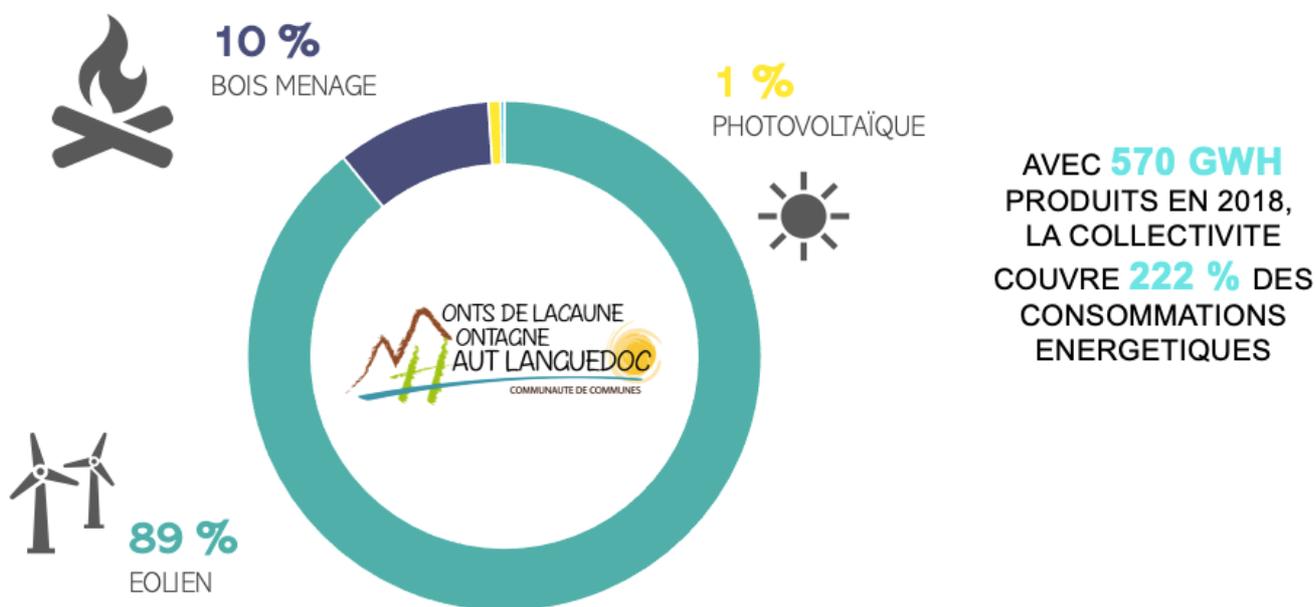


➔ PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

A l'extrême sud du Massif Central, les montagnes du Haut Languedoc forment un cap qui s'avance vers les Pyrénées. Entre les deux massifs, la plaine du Lauragais marque une transition paysagère et climatique remarquable entre Aquitaine et Languedoc. Ce resserrement est à l'origine des vents à l'accent chantant du midi, autan et tramontane. Les crêtes du Haut-Languedoc sont, de ce fait, naturellement des sites favorables pour l'implantation d'éoliennes pour la production d'énergie renouvelable. Déployées à partir de 2012, le territoire en compte aujourd'hui pas moins de 144 détenues par 5 promoteurs éoliens. Cambon-et-Salvergues est la commune qui en comptabilise le plus. L'éolien a connu un développement tel qu'un outil d'information et d'aide à la décision locale pour concilier le développement de l'énergie éolienne avec la préservation des paysages et de l'environnement a été créé par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le "**document de référence territoriale du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour l'énergie éolienne**" en 2004 mis à jour en 2011.

Aujourd'hui, grâce à l'éolien, le territoire est autonome en énergie et produit plus que ce qu'il ne consomme. Néanmoins, il reste un sujet sensible, des oppositions entre pro-éoliens et anti-éoliens existent aussi sur le territoire de la CCMLHL et ont pu même fracturer la population de certaine commune.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES à la CC MLMH



Source : Rapport ADEME

Le document de référence territorial pour l'énergie éolienne et le plan du Parc traduisant les objectifs et mesures de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sont appliqués pour veiller à l'intégration des infrastructures énergétiques.

LA FORÊT



Le territoire de la CCMLHL est **recouvert de forêt à environ 70 %**. Les parcelles forestières sont majoritairement **privées** (23 000 propriétaires privés de forêt sur le PNR), **de petite superficie et très morcelée**. Elles jouissent d'une grande diversité d'essences.

Il faut savoir que cette surface boisée était beaucoup moins importante au 18e siècle, période considérée comme au minimum forestier en France : on compte en effet aujourd'hui plus de 70 % de forêts récentes. Le territoire, avec une forte activité agricole, était alors plutôt voué aux cultures et pâturages, avec de nombreuses landes. Les forêts étaient essentiellement composées de feuillus.

A partir de la deuxième moitié du 19e siècle, l'Etat prend conscience des dangers causés par la déforestation et les premiers reboisements se font lieu dans le cadre de la restauration de terrains de montagne (RTM), bien que peu acceptés par les communes. Dans les forêts domaniales, nouveaux terrains acquis par l'état, on introduit des résineux et parfois du feuillu. Mais c'est surtout après la seconde GM, dès 1947, avec la création du Fonds forestier national (FFN), qui permet aux communes et aux particuliers de réaliser des boisements à moindres coûts, que d'**importants enrésinements mono-spécifiques** sont réalisés, surtout dans les landes.

On peut observer l'étalement de la forêt avec la **fermeture des milieux**, sur les cartes ci-dessous, entre 1950 et 2018 à proximité de la commune de La Salvetat-sur-Agout.



Source : Remonter le temps, IGN

Cela ne va pas sans poser problème à la filière agricole qui dispose, de fait, de moins de surfaces pour ses activités : pâturage, culture.... De nouvelles pratiques se développent autour du sylvopastoralisme.

Le Massif du Haut-Languedoc constitue l'ensemble le plus productif des boisements de la région Occitanie. Les activités économiques tournées autour du bois sont essentiellement consacrées à l'extraction et à l'exploitation de cette ressource. Le territoire, malgré des efforts réalisés (création de bâtiments pour accueillir des acteurs économiques de la filière du bois), rencontre des **difficultés à constituer une véritable filière**, liées entre-autre à sa localisation géographique, éloignée des métropoles et des grands axes de circulation. La **valeur ajoutée** est donc aujourd'hui en majorité **produite ailleurs** même si quelques scieries arrivent à se maintenir et qu'une activité autour du bois énergie (réalisation de plaquette de chauffage) se développe pour alimenter les réseaux de chaleur du territoire. .



FOREXPLOITE
EXPLOITATION FORESTIERE

Forexploite, société d'exploitation forestière :

"Nous avons fait le choix de nous installer, il y a 9 ans, sur la commune de La Salvetat-sur-Agout compte tenu de l'immensité des espaces boisés qu'offre le territoire. Nous allons orienter une partie de notre activité vers l'énergie avec la production de plaquettes de chauffage qui alimenteront entre-autre les réseaux de chaleur du territoire".

Dans un souci d'accompagner les acteurs économiques du bois du territoire, un **contrat de réciprocité villes campagnes** a été signé avec la métropole de Montpellier. Les signataires se sont notamment accordés sur l'importance de tisser des liens entre les territoires urbains et ruraux pour utiliser le bois local dans la construction et le chauffage, former les acteurs et les prescripteurs de la filière : architectes, constructeurs, bureaux d'étude..., promouvoir le patrimoine naturel et faire de la forêt une véritable destination touristique. L'objectif a été affirmé par tous : **faire de ce contrat de réciprocité un tremplin pour des actions à la fois innovantes et pérennes en faveur de la forêt et du bois, de l'économie et des emplois**. Ce partenariat marque aussi la volonté des territoires de travailler ensemble pour que les richesses des uns bénéficient aux besoins des autres.

Par ailleurs, divers documents de référence, telles que la Charte forestière de territoire du Haut-Languedoc viennent accompagner la gestion durable des espaces forestiers en prenant en compte leurs caractères multifonctionnels.

LES PAYSAGES

Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a la particularité de se situer sur la ligne de partage des eaux, qui divise le territoire en deux systèmes : le versant atlantique et le versant méditerranéen. Chacun s'articule autour d'un cours d'eau majeur : l'Agout et l'Orb.

L'Agout récupère les eaux de diverses rivières (Gijou, Dadou...) avant de rejoindre le Tarn, puis le Garonne jusqu'à l'océan Atlantique.

L'Orb, est son principal affluent le Jaur, collecte les rivières du versant oriental du massif de l'Espinouse (la Mare, la Cesse...) avant de gagner le Méditerranée.

Cette caractéristique offre au territoire une véritable mosaïque de paysages :

- Paysages liés à l'eau et au relief avec de nombreux cours d'eau, les vallées traversantes de l'Agout et du Gijou, de nombreuses zones humides et les grands lacs
- Paysages de forêt cultivée ou "naturelle", de bocages plus ou moins lâches et de clairières.
- Paysages aux spécificités géologiques variées : Monts de Lacaune, Plateau des Lacs et Caroux.

Ces paysages sont sculptés par trois différents climats : océanique aquitain, méditerranéen et montagnard. Les vents, l'orientation des vallées et les reliefs jouent un rôle important sur la pluviométrie.

C'est autant de contrastes qui viennent renforcer la richesse de ce territoire et son identité « **à la rencontre des deux midis** ».

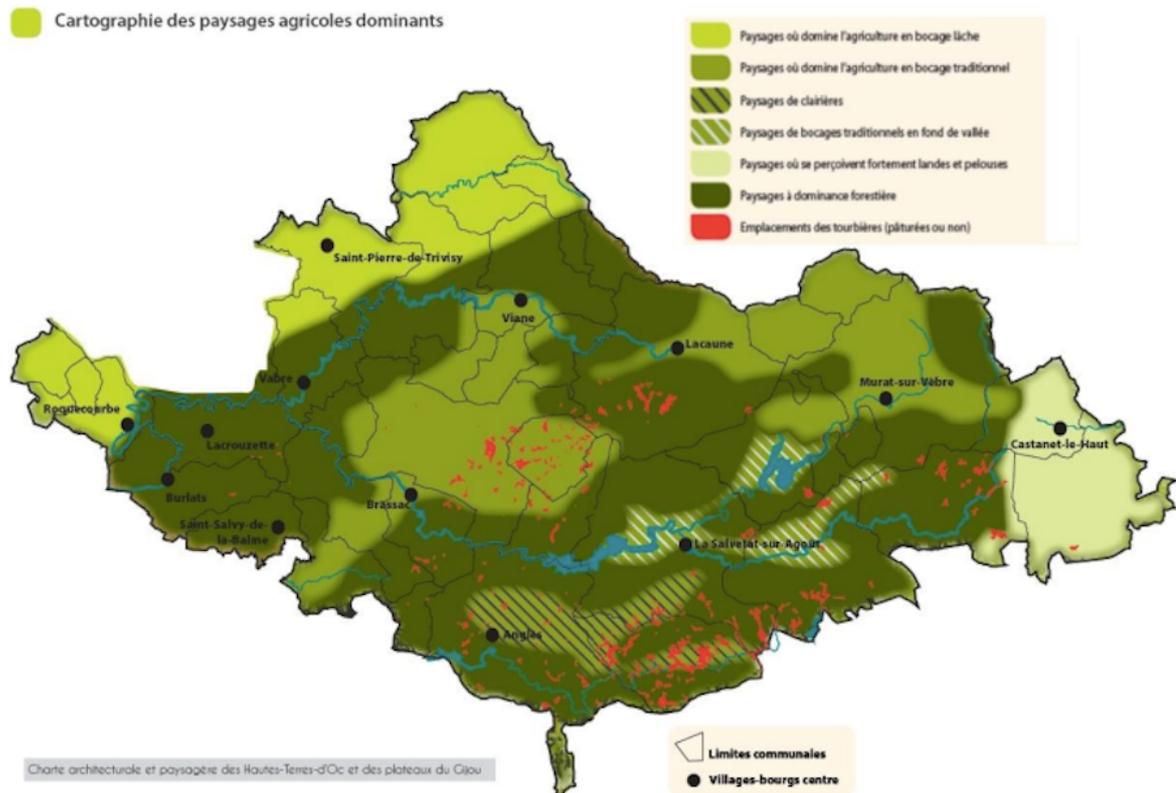
Les paysages sont, par ailleurs, en grande partie modelés par l'exploitation des ressources du territoire : le bois, l'agriculture, l'eau. Leur diversité et leur qualité sont elles-mêmes ressources pour le territoire.



L'AGRICULTURE

Les paysages se prêtent à la filière agricole. L'agriculture fait partie des **activités économiques dominantes**, tournée essentiellement vers l'**élevage**. La majorité de la surface agricole est vouée au pâturage.

Si la plupart des surfaces sont des prairies, certains secteurs présentent une bonne proportion de landes à bruyère, à callune ou à genêt, ou encore de parcours en sous-bois. 6 % de la surface sont destinés à la production de céréales, pour l'alimentation des troupeaux. Les agriculteurs partagent cette préoccupation d'atteindre l'autonomie alimentaire des troupeaux en produisant leur propre alimentation et de limiter le recours aux engrais de synthèse. Ce qui contribue à une grande qualité des produits du territoire. Globalement, le **modèle extensif domine**, induit par la typologie du cadre environnemental du territoire.



Les productions principales et traditionnelles sur la zone sont l'élevage de **bovins pour la viande** et d'**ovins pour le lait**.

On retrouve parmi les races bovines en majorité la Limousine mais aussi des races plus rustiques comme la Galloway (originaire d'Ecosse). Les races locales ont aujourd'hui disparu, la dernière connue étant la "vache d'Anglès". Les élevages bovins du territoire participent à l'entretien de l'environnement et plus particulièrement à redonner aux zones humides leur fonction de régularisation des flux d'eau.

Situé dans la **zone AOP de collecte de lait pour la production de Roquefort**, le territoire recense un grand nombre d'élevage de brebis de race "Lacaune" pour la production de lait "Roquefort", très dépendante des ressources fourragères disponibles (pâturées et stockées) et du nombre de producteurs.

Entre 2013 et 2019 le **nombre d'exploitant agricole a diminué** sur le territoire de la CCMLHL passant de 234 à 213 sièges d'exploitation avec un accroissement de leur taille moyenne de 10 hectares. Les aides PAC ont augmenté également (+15 200€ d'aides par exploitant) liées entre-autre à la revalorisation des **aides ICHN** (indemnité compensatoire de handicaps naturels).



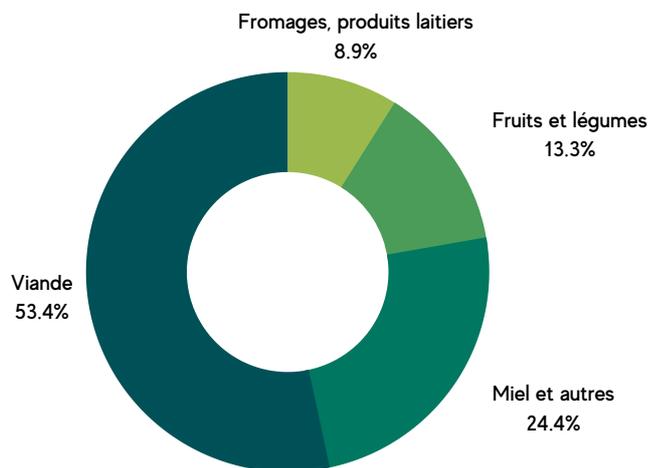
Au GAEC de la Bouissounade à Moulin Mage c'est 3 générations qui travaillent ensemble pour la production de lait de brebis "Lacaune" à destination de Roquefort et de viande issue de leur élevage de vaches Limousines, titré au salon de l'agriculture à Paris.

Face aux évolutions du marché, de plus en plus d'agriculteurs cherchent à sortir des schémas classiques de commercialisation en supprimant les intermédiaires et en se rapprochant du consommateur.

La CCMLHL enregistre une **augmentation du nombre d'agriculteurs en vente directe** sur son territoire. Cependant, les démarches de vente en circuits courts sont majoritairement individuelles sur le territoire qui ne compte **pas d'outil collectif de distribution de produits locaux** hormis certains marchés.

Aujourd'hui une volonté est exprimée par certains agriculteurs, déjà insérés dans ce modèle de circuit-court, de se regrouper autour d'association et de groupement de producteurs. Ils sont notamment plusieurs à vouloir développer ensemble des magasins de producteurs afin de donner plus de visibilité à leurs produits et de répondre à une demande existante et croissante de la part des consommateurs. Cela vient bouleverser tout un système qui reposait à l'origine essentiellement sur des exploitations traditionnelles insérées dans un système marchand plutôt individualiste.

Production vendue en vente directe sur les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc



"La vente directe ce n'est pas dans les habitudes de la montagne et ça ne fait pas partie de la culture du pays mais la société évolue et c'est très bien de voir des agriculteurs qui ont l'envie de faire ensemble, il faut les soutenir et les accompagner dans leur démarche "

Francis Cros, maire de la commune de La Salvetat sur Agout

Source : Guide des producteurs en vente directe sur le territoire

"Nous élevons des canards gras et assurons toute la transformation. Nous proposons foies gras, magrets et plats cuisinés. Cet élevage est développé en parallèle d'un élevage de brebis dont le lait est amené à la coopérative laitière de Roquefort. Avec le lait de nos brebis, nous élaborons aussi des confitures. Nous vendons nos produits dans notre magasins, sur plusieurs marchés du territoire ainsi que dans trois magasins de producteurs situés dans les plaines de l'Hérault. Nous souhaiterions ouvrir avec d'autres producteurs du territoire un ou deux magasins sur les Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et sommes à la recherche d'un local".

Marie-Aude Bascoul, agricultrice à Cambon et Salvergues



Ferme du Mas de Belbonne à Cambon et Salvergues

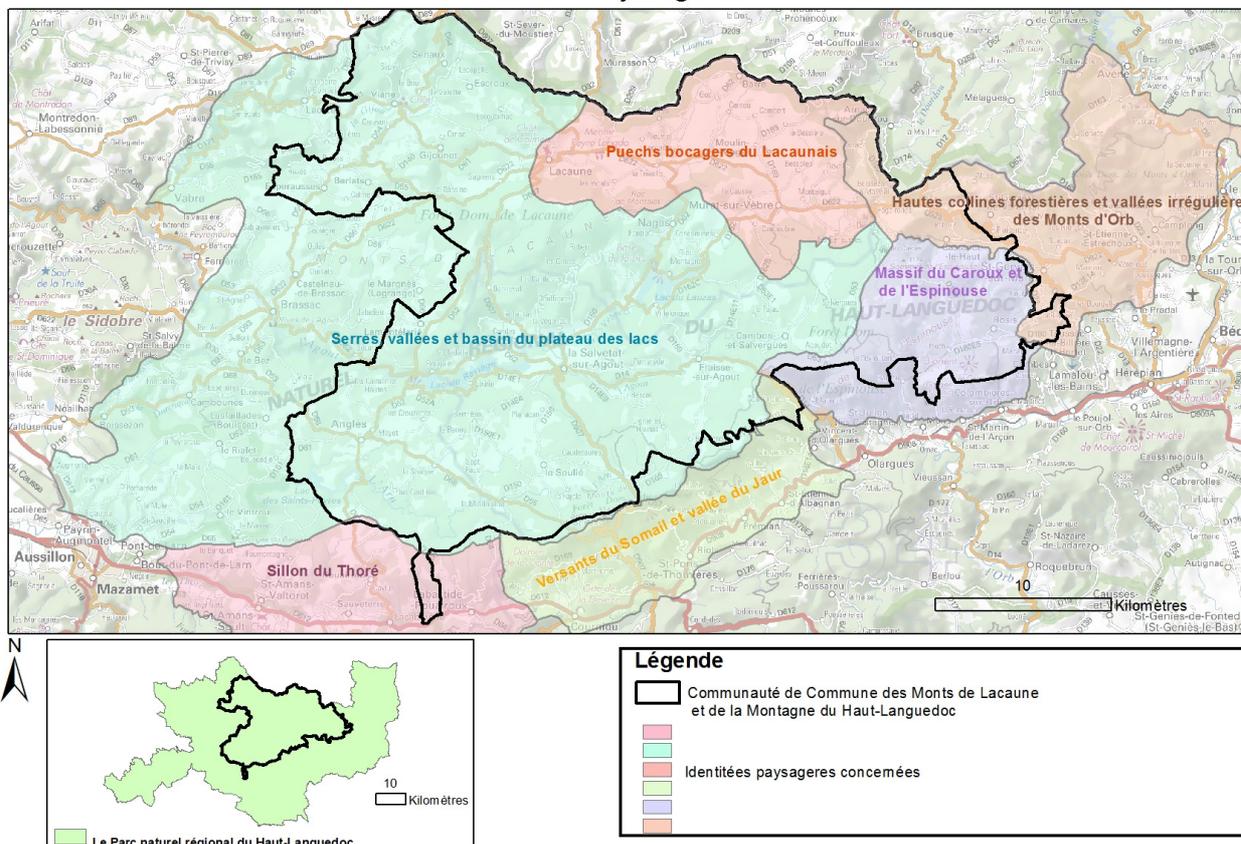


LE TOURISME

Les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc proposent un véritable « voyage au Pays des Paysages ».

- Les Monts de Lacaune présentent de splendides espaces de forêts, de vallées et de bocages liés à l'agriculture d'élevage. Ils sont surlignés par la dorsale montagneuse où culminent le Montalet et Montgrand, points les plus hauts du Tarn.
- Le Plateau des Lacs, au sud des Monts de Lacaune, regroupe les lacs du Laouzas, de la Raviège, des Saints Peyres et de Vésoles.
- A l'est, les massifs du Caroux et de l'Espinouse s'inspirent déjà des Cévennes. L'influence méditerranéenne, plus sensible sur ce versant, offre des paysages contrastés propices à toutes les activités de pleine nature.

Identités Paysagères



Variés et préservés, ils constituent un atout touristique majeur et profitent en particulier au **tourisme vert** et à la pratique d'**activités de pleine nature** : randonnées (pédestres, équestres, cyclables), activités nautiques, baignade, pêche...



Le secteur du tourisme s'appuie sur les atouts du territoire suivants :

- Un potentiel de clientèle de proximité important
- Une altitude de moyenne montagne, pour des séjours "au grand air"
- Des lacs de grande qualité (le Lac du Laouzas, le Lac de la Raviège, le Lac des Saints Peyres, le Lac de Vésoles)
- Des paysages diversifiés et un patrimoine remarquable
- Une destination touristique portée par l'image du Parc naturel régional du Haut Languedoc
- Des équipements de qualité : l'espace des Sources Chaudes, complexe aqua ludique (Lacaune-les-Bains), le Centre de bien-être captant les eaux chaudes des anciens thermes

L'office de tourisme, détenteurs de nombreux labels, a enregistré en 2019, **49 308 visiteurs accueillis dans les 7 bureaux d'information touristique** du territoire, essentiellement des familles et des personnes dans la tranche d'âge de 50 à 70 ans. Ceux-ci recherchent à :

- 74 % espace de détente et de repos
- 47 % découverte nature
- 46% activités nautiques (39743 entrées bases de loisirs, 74074 entrées piscines et espaces détente)

La commune de Lacaune-les-Bains détient la **durée de séjour la plus longue du département** avec 6.8 nuitées en moyenne.

Avec plus de 180 hébergements touristiques marchands soit 4787 lits au total, l'**hôtellerie de plein air** se classe en première position avec 93931 nuitées recensées sur l'année 2019. Certains hébergements, créés pour la plupart il y a une quarantaine d'années, apparaissent vétustes aujourd'hui et nécessitent d'être modernisés.

Par ailleurs, la **saison touristique** est aujourd'hui en grande partie **condensée sur les 2 mois d'été**. Dans un objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire à travers un modèle économique pérenne, il convient de travailler sur la désaisonnalisation de l'offre.

Des efforts doivent être également engagés pour développer la pratique de **sports de pleine nature** et pour **rééquilibrer le flux touristique** sur l'ensemble du territoire.

Afin de poser un regard objectif sur les forces et les faiblesses de la destination, sur les actions menées, sur les investissements publics réalisés, de les mettre en regard avec les stratégies communales, départementales et régionales et avec l'évolution des besoins et des aspirations des clientèles, un bureau d'étude a été engagé. Il définira le positionnement touristique et la stratégie territoriale de développement touristique pour les 15 ans à venir, ce qui permettra à la Communauté de Communes de :

- Faire émerger une identité touristique naturelle, fédératrice et porteuse qui respecte les valeurs et les ambitions de tous les acteurs touristiques impliqués
- Se projeter au travers d'un projet ambitieux de développement économique du territoire axé sur le tourisme
- Innover en matière d'offre touristique et de complémentarités " zone rurale / métropoles"
- Remobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet collectif et de la définition d'une ambition partagée
- Permettre des synergies entre les différentes composantes du territoire et les territoires voisins

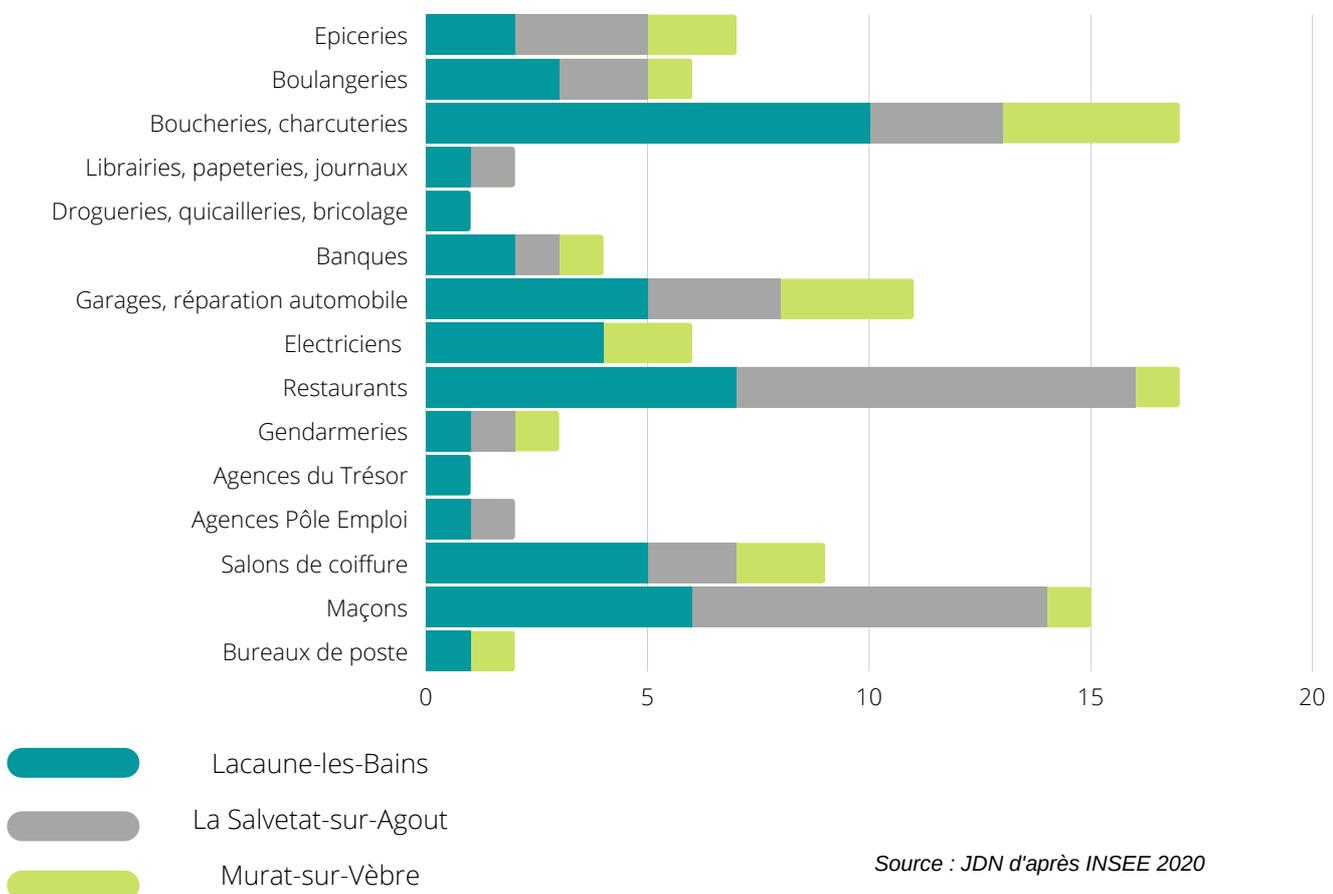
Par ailleurs, la CCMLHL a candidaté à l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Territoires de lacs du Massif-Central » porté par le Massif Central qui vise à permettre de développer une stratégie touristique intégrée autour des lacs du territoire.

C. Des commerces dynamiques concentrés dans les centres-bourgs

Les trois centres-bourgs du territoire captent la majorité des commerces et services aux particuliers de la CCMLHL. Les communes de Viane et Anglès en disposent également mais dans une moindre mesure. Ainsi, en 2019, **55% de la population doit effectuer un trajet de plus de 7 minutes pour se rendre à l'équipement de proximité le plus proche** (contre 2,3% à l'échelle nationale).

Les dynamiques commerciales sont assez hétérogènes en fonction de chacune des communes. Lacaune par exemple, a la chance de recenser de nombreux commerces et services de proximité. Néanmoins, les locaux commerciaux vacants visibles au centre du village laissent entrevoir une opportunité d'installation de nouveaux commerçants. Elle peut compter, par ailleurs, sur une association de commerçants particulièrement dynamique pour animer son tissu commercial.

Ci-dessous un graphique permettant de comparer la dotation en commerces et services aux particuliers entre les trois centres-bourgs :



FOCUS SUR LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DES TROIS PETITES VILLES DE DEMAIN

- Lacaune-les-Bains :
 - Pôle d'emploi et de services
 - Economie basée en grande partie sur l'industrie de salaison, l'usine d'embouteillage d'eau Mont Roucous
 - Vacance de locaux commerciaux dans le centre-ville et friches industrielles
 - ZACs qui arrivent à saturation
 - Difficulté pour recruter de la main d'œuvre dans les secteurs de la bouche et du bâtiment
 - Une association de commerçants particulièrement dynamique
 - Structuration urbaine à repenser pour améliorer l'accessibilité des commerces en centre-ville



Rue commerçante mise en valeur par la municipalité de Lacaune

Les entreprises à Lacaune

Données 2019	Lacaune	Moyenne des villes
Nombre d'entreprises	182	142,6
- dont commerces et services aux particuliers	85	48,0
Entreprises créées	16	23,3

Source : JDN d'après INSEE

La commune de Lacaune-les-Bains dispose d'une bonne **densité commerciale et de services** au regard des autres communes de l'espace communautaire. Le tissu des commerces et services est organisé autour de **deux artères principales** : le long de la route départementale 622, **Avenue de Naurois, et Rue de la Mairie**, dans le centre-ancien.

Les principaux commerces et services de proximité sont présents. On retrouve une offre étendue ; notamment dans les commerces de bouche. L'**avenue de Naurois** participe pleinement au dynamisme commercial de la commune ; c'est un **espace porteur de centralité** dont l'aménagement piétons est à soigner.

Notons que l'aménagement de la **place Charles de Gaulle** et le **stationnement** qualifient le centre-ancien et **participe au développement de l'attractivité commerciale des rues commerçantes**. Pour pallier à la cassure engendrée par le trafic routier le long de la D622, l'aménagement de **cheminements piétons** sécurisés (à renforcer) permet d'assurer la **connexion entre ces deux espaces**.

Les **nombreux locaux commerciaux vacants** visibles au centre du village laissent entrevoir une opportunité d'installation de nouveaux commerçants.

L'**association des commerçants** de Lacaune mène de nombreuses **animations commerciales** (braderies, marché de Noël, opération fête des mères, semaine commerciale, opération rentrée...) et développe des **actions de fidélisation** (carte fidélice, bons jaunes, bons bleus...) tout au long de l'année. Acteur important du territoire, elle participe à renforcer l'attractivité commerciale de la commune et promeut "l'achat local". Remarqué par son **dynamisme** par la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI), elle fait office de **référence à l'échelle du département**.



Inauguration de l'Estanquet, café/restaurant ayant bénéficié de l'aide de la municipalité de Murat et de l'association 1000 cafés

Les entreprises à Murat-sur-Vèbre

Données 2019	Murat-sur-Vèbre	Moyenne des villes
Nombre d'entreprises	42	142,6
- dont commerces et services aux particuliers	22	48,0
Entreprises créées	5	23,3

Source : JDN d'après INSEE

- Murat-sur-Vèbre :
 - Prédominance de l'agriculture
 - Présence de commerces et services : pharmacie, épicerie, boulangerie, tabac, cafés, charcuterie, garagiste, établissement bancaire, agence postale...
 - Efforts de la municipalité pour dynamiser le tissu économique et commercial : acquisitions de fonciers pour l'implantation de commerces...
 - Centre ancien dépourvu de commerces et services, concentrés le long de l'axe routier

La configuration commerciale de Murat-sur-Vèbre propose une **offre diversifiée de commerces et services** de proximité. Les principaux commerces et services de proximité sont représentés (boulangerie, boucherie-charcuterie, coiffeur...). L'**organisation commerciale borde la route départementale 622** ce qui bénéficie à la **lisibilité des enseignes**.

Les espaces de stationnements linéaires sont présents tout le long de cet axe et des parkings sur les hauteurs du bourg complètent l'**offre en stationnement**.

Les **placettes** en périphérie de l'école sont des **espaces fédérateurs** pour la population locale. Une pharmacie, le bar-restaurant étoffent l'offre en commerces et services à la population.

- La Salvetat-sur-Agout :
 - Economie basée en grande partie sur l'activité touristique et l'usine d'embouteillage d'eau Salvetat
 - Vacance de locaux commerciaux dans le centre-ville et friches industrielles
 - Des commerces dynamiques qui produisent la majorité de leur chiffre d'affaire en période estivale
 - Projets d'implantation de nouveaux commerces



Pâtisserie Flipo, de renommée locale, qui fait la fierté de La Commune et participe à son dynamisme

Les entreprises à la Salvetat-sur-Agout

Données 2019	La Salvetat-sur-Agout	Moyenne des villes
Nombre d'entreprises	106	142,6
- dont commerces et services aux particuliers	45	50,1
Entreprises créées	9	23,3

Source : JDN d'après INSEE

La Salvetat-sur-Agout, concentre la **majorité de ses commerces et services en haut du promontoire rocheux**, aux portes du château originel (esplanade des Troubadours, rue le Tour des Rouliers) ainsi qu'**au pied de la cité médiévale** le long de la D107.

On assiste depuis quelques années à un **essor du développement des commerces**, qui s'implantent pour la plupart **au coeur même du village-ancien**, jusqu'alors délaissé. On dénombre d'ailleurs **plusieurs projets** de réhabilitation de bâtis anciens avec locaux commerciaux en rez-de-chaussée et appartements à l'étage (rue de la Poterne, rue Trouée Montarnaud...).

Un grand espace de stationnement se trouve à l'arrière des services de la Poste pour faciliter l'accessibilité au village haut ainsi que rue Montarnaud, pour les commerces et services au bas du village.

D. Des emplois à dynamiser

Au sein des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, l'indicateur de **concentration d'emplois** est très élevé, il y a plus d'emploi dans la zone (3 133 emplois) que d'actifs (3 071) ayant un emploi sur le territoire. Ce taux est supérieur aux statistiques départementales et des intercommunalités voisines. Le taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018 est inférieur à la moyenne nationale : 11% contre 13,4% mais en augmentation au fil des années (7,6% en 2008).

Le **pôle d'emploi de Lacaune** rayonne notamment sur les communes rurales environnantes grâce à la présence d'industries de transformation charcutière et son pôle de commerces et de services. En regroupant à elle seule 1 627 emplois, Lacaune détient plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs occupés avec un excédent de 500 emplois occupés par des actifs venant la plupart du temps de communes alentours : Murat-sur-Vèbre, Moulin-Mage, Viane, et aussi d'autres communes hors territoire : Lacaze, Vabre, Castelnau-de-Brassac...

Les autres communes (hormis La Salvetat et Murat) présentent peu de dynamisme qui s'explique par :

- Leur caractère rural isolé des axes de communications structurants et des réseaux de télécommunication peu performants (absence de l'internet Très Haut Débit),
- L'absence d'un maillage économique structurant en dehors des emplois agricoles et des services de proximité (Mairie).

Au vu de l'étendue du territoire, certaines communes (Castanet-le-Haut, Rosis) trop éloignées des centres bourgs, ne profitent pas des atouts économiques du territoire et pâtissent de ce manque à gagner.

Une attention doit être portée à la **diminution du nombre d'emplois sur le territoire** même si la situation reste disparate selon les communes. En effet, la CCMLHL a enregistré une perte de 188 emplois en 10 ans, passant de 3 321 emplois en 2008 à 3 133 emplois en 2018 selon l'INSEE. Il convient de préciser qu'une part importante d'emplois est occupée aujourd'hui par des personnes n'habitant pas le territoire.

Les secteurs d'activités particulièrement frappés par la diminution du nombre d'emplois entre 2008 et 2018 sont les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'agriculture.

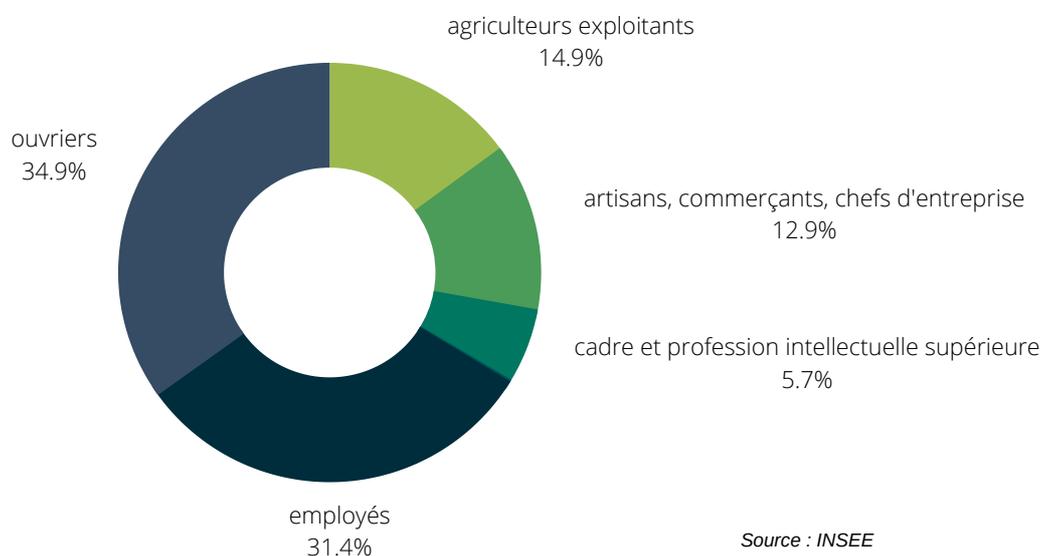
Il apparaît nécessaire de renforcer l'attractivité économique du territoire en misant sur le maintien et/ou l'installation de nouvelles entreprises.

Les métiers du bâtiment et de la bouche assurent aujourd'hui difficilement une réponse à la demande, bien présente sur le territoire. Des besoins en main d'œuvre se font ressentir et les postes proposés ne sont pas pourvus.

On constate une **inadéquation entre l'offre d'emplois et la demande** qui s'explique en partie par une image négative de ces métiers (tendance générale qui se retrouve à l'échelle nationale pour les métiers de bouche) et par un manque de compétence.

Le territoire est caractérisé par une majorité de professions de 1er niveau, d'employés et d'ouvriers.

Il est également repéré une **difficulté à recruter du personnel qualifié**. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont représentés, en 2017, à hauteur de 5% sur le territoire pour 18% à l'échelle nationale selon l'INSEE.



Avec un taux d'actif significativement élevé sur le territoire, 74,2% en 2018, (supérieur à la moyenne nationale), la part d'emploi précaire et emploi à temps partiel apparaît important. **Les femmes occupent en majorité ces emplois (34% d'entre-elles étaient à temps partiel en 2018 contre 8% pour les hommes selon l'INSEE) et de manière bien plus élevée qu'à l'échelle nationale (26% de temps partiel occupé par des femmes en 2018 en France).**

E. Des jeunes particulièrement frappés par des difficultés d'insertion

La population de la CCMLHL concentre une part importante de non diplômés ou de diplômés de 1er niveau (18 % de diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés contre 30% à l'échelle nationale selon l'INSEE). La tranche des 15-24 ans est particulièrement frappée par des difficultés d'insertion. En 2017, ils étaient plus de 20% à n'être ni en emploi, ni en formation, c'est à dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion. Il est facile de présumer que la majorité des jeunes en formation ou en emplois partent hors du territoire et que les jeunes sans-emplois ni en formation demeurent sur leur territoire d'origine.

Certains ont pu bénéficier du dispositif "Garantie jeune" de la Mission Locale ou du dispositif "Places aux jeunes" porté par le PETR jusqu'en 2017, aujourd'hui en cours de reconfiguration, ayant vocation à accompagner les porteurs de projets et les jeunes vers l'emploi au sein du territoire.

La plupart des jeunes du territoire n'imaginent pas un avenir économique au sein de la CCMLHL (selon les propos recueillis au cours de l'intervention auprès des troisièmes du collège du Montalet) alors même que leur projet professionnel coïncide avec une demande existante sur le territoire. L'association "le club des jeunes entrepreneurs" participe à la mise en relation des jeunes avec les professionnels du territoire et agit pour leur montrer qu'il est possible d'entreprendre au sein de la CCMLHL.

Des actions doivent être amplifiées pour sensibiliser les professionnels du territoire à prendre les jeunes en stage car une problématique réside dans le fait que les jeunes n'effectuent pas un stage conforme à la profession qu'ils souhaiteraient exercer plus tard et n'ont donc pas conscience de l'opportunité qu'offre le territoire en terme d'emploi.

Enjeux :

- Préserver l'armature économique du territoire
- Soutenir l'innovation au regard des nouvelles attentes de la population et des touristes
- Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets
- Concilier valorisation et préservation des ressources naturelles du territoire
- Maintenir une offre commerciale de proximité diversifiée
- Mettre en relation producteurs et consommateurs (économie circulaire)
- Développer l'offre d'emploi pour permettre la fixation de population active
- Répondre à un besoin de main d'œuvre spécifique
- Soutenir la structuration de filières locales
- Développer un maillage économique structurant
- Accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle au sein du territoire

4.9- Une ambition culturelle, patrimoniale et touristique

A. Un patrimoine et des sites touristiques remarquables qui nécessitent d'être protégés et valorisés

Le territoire jouit d'un nombre conséquent de patrimoines et sites touristiques remarquables. Néanmoins ceux-ci apparaissent encore méconnus et sont pour certains en état avancé de détérioration.

Aujourd'hui le Centre d'Interprétation des Mégalithes (CIM), établissement muséal, reconnu d'intérêt communautaire, fait l'objet d'un projet de refonte et de promotion. Au-delà de leur intérêt scientifique indéniable, les statues-menhirs représentent une véritable image de marque pour tout le territoire (le territoire des Hautes Terres d'Oc abrite 78 statues-menhirs, soit environ un tiers du groupe "rouargat" qui s'étend sur quatre départements d'Occitanie : Aveyron, Tarn, Hérault et Gard). Les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc sont de vraies "**Terres de Mégalithes**". A ce titre, une attention particulière est portée à leur protection. Des abris sont en cours de conception afin de mettre hors d'eau celles qui se trouvent en extérieur.

B. Manque de lisibilité du potentiel culturel, patrimonial et touristique du territoire

Le territoire rencontre une difficulté à mettre en lumière et à donner de la lisibilité à son potentiel culturel, patrimonial et touristique. 12 000 personnes ont visité les sites patrimoniaux liés à la CCMLHL en 2020 alors même que sur cette même année l'Office de Tourisme de la CCMLHL a recensé 26 329 contacts aux comptoirs des bureaux d'informations touristiques.

L'exemple des établissements muséaux du territoire permet d'illustrer cette problématique.

Beaucoup de ces établissements sont en lien avec les ATP (Arts et Traditions Populaires) et témoignent d'initiatives souvent d'origine spontanée et privée visant à préserver les savoir-faire locaux. En cela, les établissements s'inscrivent dans l'héritage des écomusées impulsés dans les années 70 : cela explique aujourd'hui la part importante d'établissements privés. Néanmoins, le croisement des thématiques traitées, parfois proches voire identiques, ont tendance à brouiller la lisibilité du paysage muséal local.

C. Une difficulté pour diffuser la culture auprès des habitants du territoire et des touristes

La CCMLHL manquait d'une structure suffisamment grande et ambitieuse pour accueillir une programmation culturelle digne de son territoire. Inscrit dans le Contrat Bourg Centre, le pôle culturel est en train d'être construit à Lacaune. Il accueillera, à l'horizon 2023, une salle de spectacle de 150 places, une médiathèque/bibliothèque et l'office de tourisme, aujourd'hui sur la place de la mairie. Ce projet d'envergure espère faciliter l'accessibilité à la culture au plus grand nombre par effet d'écho sur l'ensemble du territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

D. Un tourisme et des animations culturelles essentiellement concentrées en période estivale

Un constat, assez frappant, est qu'à l'heure actuelle la majorité des animations culturelles, touristiques et patrimoniales se concentrent en période estivale. La CCMLHL œuvre pour inverser cette tendance et satisfaire les habitants tout au long de l'année. Il a notamment été instauré le concept "ce soir on bouge" en partenariat avec la scène nationale d'Albi, qui vise à proposer une formule "transport / spectacle au grand théâtre d'Albi" aux habitants du territoire.

Enjeux :

- Identifier des pôles d'attractivités majeurs pour irriguer la culture, le patrimoine et le tourisme sur l'ensemble du territoire
- Donner au territoire une véritable identité culturelle, patrimoniale et touristique
- Protéger, valoriser et promouvoir les richesses culturelles patrimoniales et touristiques
- Développer une programmation et une offre moderne, diversifiée, à l'année, adaptée, accessible à tous sur l'ensemble du territoire

4.6- Un territoire à haute valeur environnementale

La position géographique singulière de ce territoire, à la limite du partage des eaux et à la rencontre des influences atlantiques et méditerranéennes, lui confère une grande richesse environnementale.

Le territoire présente une faune et une flore diversifiée et parfois insoupçonnée : 2500 espèces végétales et 170 espèces animales à forte valeur patrimoniale.

A. Confronté à des risques environnementaux

Le territoire de la CCMLHL est emprunt à de nombreux risques environnementaux tels que :

- Des habitats naturels d'intérêt communautaire menacés, entre-autre, par le drainage, le reboisement et l'enfrichement : les zones humides (bas-marais, tourbières etc.), les boisements de feuillus (châtaigneraie et hêtraie), les pelouses sèches...
- Un écoulement de l'eau contraint notamment par les barrages hydroélectriques du territoire : hydromorphologie et régime hydrologique des cours d'eau durablement modifiés.
- Des paysages agropastoraux impactés par la fermeture des milieux et l'agrandissement des parcelles.
- Une trame bocagère mise en péril par l'agrandissement des parcelles et la destruction des haies (Monts de Lacaune, plaine agricole au nord de La-Salvetat-sur-Agout).

B. Accentués par les effets du changement climatique

Le changement climatique se fait ressentir également sur le territoire de la CCMLHL avec une évolution de 1,9 degré (température moyenne) observée sur Lacaune depuis 1959. De ce fait, de nombreux autres risques viennent s'ajouter tels que :

- Exposition à des mutations des milieux compte tenu de la présence importante d'espaces et d'éléments naturels structurants : cours d'eau, lacs, milieux secs et humides
- Impact sur la gestion de la forêt
- Amplification de certains risques naturels : intensification des feux de forêt, certaine tension sur la ressource en eau, retrait-gonflement des argiles

C. Des mesures de protections indispensables

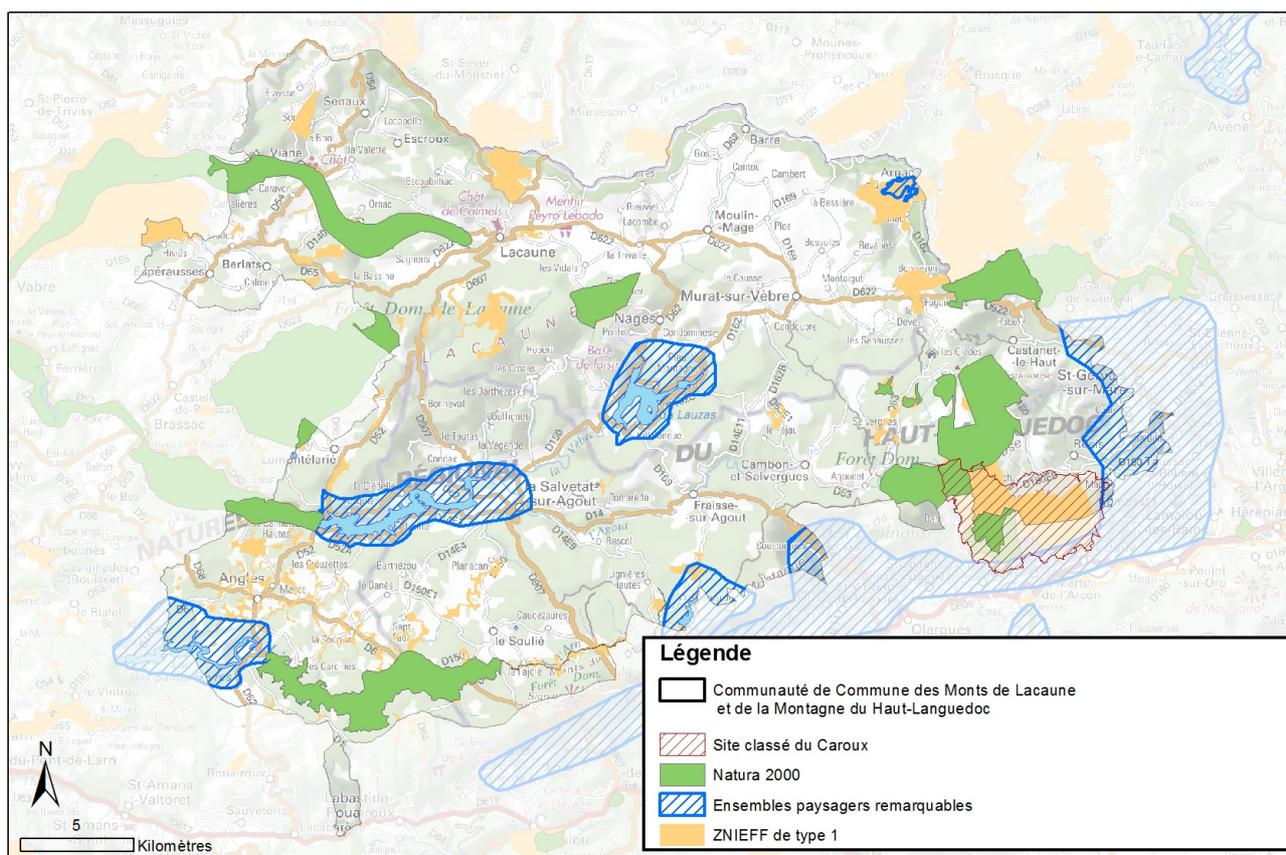
Dans le questionnaire diffusé en ligne, l'environnement et les paysages sont apparus comme étant les atouts incontestables du territoire. Les répondants sont globalement sensibles à la préservation de l'environnement, pour eux c'est un axe de travail identifié comme étant prioritaire, derrière l'accès aux soins.

Il existe déjà un panel d'outils qui visent à préserver les espaces naturels du territoire, dont :

Des zonages environnementaux

- ZNIEFF de types 1 et 2
- Sept sites Natura 2000 dont quatre en totalité sur le territoire.
- La Réserve Nationale de Chasse de Faune Sauvage du Caroux-Espinouse créée pour la réintroduction du mouflon
- Le Site Classé du Massif du Caroux et des gorges d'Héric
- Un arrêté de protection de biotope
- Quatre réserves biologiques dirigées

Enjeux environnementaux



Source : Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

La Trame Verte et Bleue : un maillage du territoire en faveur de la protection de l'environnement

La Trame Verte et Bleue se compose de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité constituent des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant une taille suffisante. Ces espaces de grande qualité écologique (à partir desquels les espèces peuvent se disperser) sont constitués à la fois de milieux agricoles, naturels et de zones humides fonctionnelles. Pour garantir la préservation des continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer. Cette dynamique écologique est prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux et les projets d'aménagement.

Ces réservoirs et corridors sont terrestres (trame verte, zones humides comprises) ou aquatiques (trame bleue). Ils sont pour la plupart couverts par des dispositifs de protection, de gestion et/ou d'inventaire.

D. Un territoire engagé dans la transition écologique

L'énergie consommée par habitant est supérieure de 4 points à la moyenne nationale. Sur ce territoire de montagne peu peuplé où l'industrie est très présente et les déplacements en voiture indispensables, ce sont l'industrie, les transports et l'habitat qui sont les principaux secteurs consommateurs d'énergie.

Le territoire est déjà "à énergie positive" grâce à son importante production en énergies renouvelables et particulièrement en électricité.

Le défi énergétique relève donc plus de la sobriété des aménagements futurs et de l'économie des consommations énergétiques actuelles, que d'un nouveau développement majeur des énergies renouvelables.

Le SCOT fixe notamment les objectifs suivants :

- Une baisse de la consommation d'énergie de -20% d'ici 2027
- Une augmentation de la production d'énergie renouvelables de +20%
- Une diminution de 20% d'émission de Gaz à Effets de Serre (GES)
- Une réduction de -10% de consommation d'énergie fossiles

A ce titre la CCMLHL est engagée dans un **plan d'économie d'énergie sur le patrimoine communal et intercommunal bâti** avec les deux syndicats d'énergies TE81 et Hérault Energies, Trifyl, l'ADEME et la Région Occitanie. Le lancement de cette démarche globale de transition énergétique a pour objectif :

- Optimisation des contrats d'approvisionnements, négociation tarifaire, déploiement des bornes de recharges électriques,
- Réalisation d'audits énergétiques et mobilisation des Certificats d'Economies d'Energies,
- Réponse à l'AMI SEQUOIA pour du financement complémentaire (économe de flux, audits supplémentaires, campagnes de mesures, ...)
- Approche chaleur renouvelable systématique,
- Présence technique de A à Z auprès du maître d'ouvrage

Pour sa mise en œuvre elle peut compter sur l'animation des Hautes Terres d'Oc, l'implication des intercommunalités et l'énergie des communes...

Par ailleurs, elle a contractualisé sur la période 2018-2021 le **Contrat territorial Chaleur Renouvelable avec l'ADEME** qui permet notamment de soutenir 15 projets identifiés ainsi que les filières de bois énergie, solaire thermique et géothermie du territoire. Elle a également signé, dans le cadre du programme « Petites villes de demain » une **convention de partenariat avec Enedis pour être accompagnée dans la maîtrise des énergies.**

Enfin, bientôt signataire du **Contrat de Relance et de Transition écologique** (CRTE) porté par le PETR, le territoire porte une attention à intégrer les ambitions de la transition écologique dans chacun de ses projets. Le but étant d'atteindre les objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Le territoire s'engage de fait à veiller à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables sont également prises en compte.

Concernant la valorisation des déchets sur le territoire, c'est 30% de déchets qui ont pu l'être en 2020 grâce à 3 000 contenants disposés sur le territoire, 6 véhicules de collectes et 8 agents techniques communautaires. Des efforts doivent être poursuivis, la CCMLHL ayant une **production trop élevée d'Ordures Ménagères** au regard des autres Communautés de Communes adhérentes à Trifyl (établissement public de valorisation des déchets) et une **collecte sélective inférieure aux autres territoires**.

E. Mobilisé dans la lutte contre l'artificialisation des sols

Territoire le moins artificialisé du département, les différents documents d'urbanisme se sont néanmoins appliqués à diminuer les surfaces constructibles, conformément aux réglementations en vigueur, pour lutter contre l'étalement urbain et la préservation des espaces naturels et ruraux du territoire.

Le SCOT prévoit une économie à la parcelle, entre 2017 et 2037, de 30 % par rapport à la période 2004-2014. Il s'agit d'optimiser le tissu urbain existant et de réduire l'empreinte consommée par chaque bâtiment aussi bien pour l'habitat que pour les activités économiques et les équipements de services.

Enjeux :

- Préserver paysages et milieux au regard des changements climatiques
- Poursuivre les efforts en terme de consommation d'espaces naturels et agricoles
- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre
- Favoriser la sobriété des aménagements
- Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'urbanisation
- Diminuer la production de déchets ménagers

5- Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux dégagés

UNE DEMOGRAPHIE EN EVOLUTION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION A ETOFFER

UNE DEMOGRAPHIE EN EVOLUTION

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique inégale • Une population vieillissante • Un territoire d'accueil • Un desserrement des ménages • Un risque d'isolement lié à une faible densité de population • Une vulnérabilité économique et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> - au maintien de populations - à l'attrait de nouvelles populations • Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants • Lutter contre l'isolement et soutenir les solidarités existantes • Créer de l'activité et de la valeur ajoutée pour améliorer le revenu des habitants • Prendre en compte le phénomène de desserrement et de vieillissement des ménages pour adapter l'offre de logements

DES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION A ETOFFER

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Un accès aux services publics permis grâce aux Maisons France Services • Accès aux soins : une démographie médicale en danger • Des structures petite-enfance / enfance / jeunesse à enrichir • Des équipements culturels et de loisirs en cours de structuration • Une priorité donnée à l'enseignement • Un territoire à vocation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'accessibilité aux services publics • Faciliter l'accès aux soins • Déployer des solutions de mode de garde en faveur de la petite-enfance • Développer des actions coordonnées pour la jeunesse • Accompagner les publics fragilisés

LE PARC DE LOGEMENTS : UNE TYPOLOGIE CARACTERISTIQUE D'UN CONTEXTE DE MOYENNE MONTAGNE

LE PARC DE LOGEMENTS : UNE TYPOLOGIE DE L'HABITAT CARACTERISTIQUE D'UN CONTEXTE DE MOYENNE MONTAGNE

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Un habitat dégradé et énergivore ne répondant plus aux exigences de qualité de vie • Une forte pression immobilière et locative • Un taux de résidence secondaire particulièrement élevé • Une vacance sous-estimée, une difficulté de réhabilitation • Un habitat qui ne répond pas aux nouveaux enjeux de vieillissement de la population et de desserrement des ménages • Un territoire engagé dans l'amélioration du confort des logements • Une déprise des centres anciens 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des logements existants : sécurité salubrité, confort, consommation énergétique... • Lutter contre la vacance • Densifier et diversifier l'offre immobilière et locative • Accompagner l'évolution du nombre de résidences secondaires • Développer des logements adaptés aux évolutions des ménages • Développer les alternatives entre le maintien à domicile et l'entrée en EHPAD • Requalifier les centres anciens pour renforcer leur attractivité

UNE URBANISATION A RESTRUCTURER, DES ENJEUX DE MOBILITÉS MULTIPLES

UNE URBANISATION A RESTRUCTURER

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution de la structure urbaine vers une extension en périphérie des villages • Des cœurs de village marqués par une densité du bâti • Des espaces publics aux fonctionnalités plurielles • Des difficultés d'accès aux espaces publics et services pour les PMR • Une structuration urbaine pas toujours évidente • Des unités urbaines qui nuisent à l'image du territoire (friches industrielles, logements vacants, négligences des entreprises et exploitations agricoles...) • Des efforts de revitalisation à intensifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Aérer le tissu urbain • Conserver l'identité et la pérennité de l'ancien • Mettre en cohérence les différentes fonctions urbaines • Tisser des connexions et favoriser un meilleur partage de l'espace public • Favoriser la reconversion et la reconquête de friches • Sensibiliser au maintien de la qualité du cadre de vie • Permettre l'accessibilité à tous

DES ENJEUX DE MOBILITE MULTIPLES

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Les transports : un poste de GES important • La voiture : mode de déplacement prégnant • Des transports en commun peu adaptés • Le Transport à la Demande : une opportunité pour le territoire • Des projets en faveur du déploiement de mobilités douces • Réseaux et téléphonie : un territoire bientôt désenclavé • Un parc de véhicule électrique encore restreint • Le co-voiturage peu exploité 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité au territoire (avec la problématique des deux départements) • Créer un meilleur maillage au sein du territoire • Optimiser l'usage des transports en commun et du co-voiturage • Développer les mobilités douces • Encourager l'utilisation de véhicule / vélo électrique • Résorber les zones blanches et assurer une connexion au plus grand nombre

L'ECONOMIE ET L'EMPLOI : POINT FORT DU TERRITOIRE DE LA CCMLHL

L'ECONOMIE ET L'EMPLOI : POINT FORT DU TERRITOIRE DE LA CCMLHL

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Une économie florissante qu'il convient de soutenir • Un développement économique basé sur la valorisation des ressources naturelles du territoire • Une agriculture spécialisée dans l'élevage • Une offre conséquente de produits en vente directe sur le territoire • Une demande de la part des consommateurs d'accéder à des produits locaux de qualité • Des commerces dynamiques concentrés dans les centres bourgs • Des amplitudes horaires pas toujours adaptées et saisonnalité de certains commerces • Des emplois non-pourvus • Des jeunes particulièrement frappés par des difficultés d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'armature économique du territoire • Soutenir l'innovation au regard des nouvelles attentes de la population et des touristes • Favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets • Concilier valorisation et préservation des ressources naturelles du territoire • Maintenir une offre commerciale de proximité diversifiée • Mettre en relation producteurs et consommateurs (économie circulaire) • Développer l'offre d'emploi pour permettre la fixation de population active • Répondre à un besoin de main-d'œuvre • Soutenir la structuration de filières locales • Développer un maillage économique structurant • Accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle au sein du territoire

UNE AMBITION CULTURELLE, PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

UNE AMBITION CULTURELLE, PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de lisibilité du potentiel culturel, patrimonial et touristique du territoire • Un patrimoine et des sites touristiques remarquables qui nécessitent d'être protégés et valorisés • Une offre culturelle, patrimoniale et touristique « traditionnelle » • Une offre d'hébergement touristique essentiellement tournée vers l'hôtellerie de plein air d'activité saisonnière • Une difficulté pour diffuser la culture auprès des habitants du territoire et des touristes • Un tourisme et des animations culturelles essentiellement concentrées en période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des lieux ressources pour donner plus de visibilité aux atouts patrimoniaux, culturels et touristiques du territoire • Donner au territoire une véritable identité culturelle, patrimoniale et touristique • Protéger, valoriser et promouvoir les richesses culturelles patrimoniales et touristiques • Développer une programmation et une offre moderne, diversifiée, à l'année, adaptée, accessible à tous sur l'ensemble du territoire

UN TERRITOIRE A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

UN TERRITOIRE A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

CONSTATS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire confronté à des risques environnementaux • Accentués par les effets du changement climatique • De nombreuses mesures de protections indispensables • Un territoire engagé dans la transition écologique • Mobilisé dans la lutte contre l'artificialisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver paysages et milieux notamment au regard des changements climatiques • Poursuivre les efforts en terme de consommation d'espaces naturels et agricoles • Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre • Favoriser la sobriété des aménagements • Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'urbanisation • Diminuer la production de déchets ménagers

6- Stratégie retenue

FAIRE DU TERRITOIRE DE LA CCMLHL UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

CONFORMÉMENT AU PROJET DE TERRITOIRE DU PETR HTO ÉTABLIE AVEC ET POUR LE COMPTE DE LA CCMLHL ET LE CRTE

A ce titre la CCMLHL accompagne les communes PVD au développement de leur propre stratégie qui s'appuiera sur les axes suivants, déterminés collectivement au regard des constats et enjeux, identifiés à travers le diagnostic de territoire posé.

La stratégie retenue veillera à intégrer les priorités déterminées par les habitants du territoire, à savoir :

- Avoir plus d'accès aux soins sur tout le territoire
- Préserver l'environnement
- Préserver le cadre de vie des communes
- Développer les emplois locaux
- Améliorer le réseau internet/téléphone

A la demande des habitants, elle devra au maximum intégrer des actions innovantes, favorables au développement durable et susceptibles de renforcer l'identité du territoire.

Cette stratégie s'inscrira dans la perspective d'un développement simultanée et cohérent, par effet de rayonnement des communes Petites villes de demain, sur l'ensemble du territoire de la CCMLHL :

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES ANCIENS ET DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

La difficulté à disposer d'une offre de services complète et structurante représentent des défis d'envergure pour le territoire : offre de santé, modes de garde, établissements scolaires, services publics...

Face à cela, la CCMLHL, et les communes Petites villes de demain, conformément aux orientations du CRTE, s'engagent pour conserver un niveau d'équipements et de services de qualité afin de garantir la meilleure qualité de vie à ses habitants et se positionner comme bourg centre et destination de choix pour capter et conserver de nouveaux arrivants notamment des familles.

La CCMLHL va déployer, avec l'appui du PETR, une Convention Territoriale Globale avec la CAF afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur des champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat. Mise en œuvre sur la base d'un diagnostic de territoire, la CTG aura pour objectif de s'adapter aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...) pour favoriser un développement global des territoires en cohérence avec les objectifs de transition écologiques de demain.

Le vieillissement de la population reste un élément important qui doit être pris en compte pour envisager l'avenir du territoire. Avec 39,20 % de personnes de 60 ans et plus en 2016 contre 28,1 % en Occitanie, il est primordial de construire des objectifs en fonction des différents facteurs aggravants auprès de la population marquée par le vieillissement et le grand âge.

L'analyse du diagnostic mène à une réflexion sur l'accueil et la place des jeunes dans le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. Le plus souvent, les jeunes quittent le territoire pour étudier, trouver un travail ou chercher d'autres modes de logements. Le maintien des jeunes est difficile. De ce fait, il est nécessaire d'agir à plusieurs échelles afin de garantir une excellente qualité de vie pour ce public.

AXE 2 : RÉNOVER ET PRÉSENTER UNE OFFRE D'HABITAT ATTRACTIVE ET ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS

L'habitat, point noir des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, nécessite une attention particulière afin de contribuer à l'attractivité résidentielle du territoire. L'OPAH, animée par le PETR, œuvre depuis de nombreuses années à réhabiliter des logements, à la fois pour des propriétaires occupants mais aussi pour des propriétaires bailleurs, sur différents plans : adaptation au vieillissement, amélioration énergétique, lutte contre l'habitat indigne...

La CCMLHL et les communes petites villes de demain s'inscrivent pleinement dans cette opération et usent de leurs moyens pour intensifier les actions de réhabilitation et de création de logements. Dans une perspective à long terme, cet axe stratégique apparaît fondamental pour renforcer l'attractivité du territoire.

L'offre de logements ne correspond pas forcément à la demande actuelle de la population, souvent à la recherche d'habitats plus petits, plus économes en énergie, ou d'habitations neuves disposant d'un petit jardin. L'offre locative est également insuffisante sur le territoire. Une politique de l'habitat est donc déterminante dans l'accueil de populations jeunes et de familles. C'est aussi une nécessité pour permettre aux entreprises de perdurer, de créer des emplois et de garder des salariés qui peuvent s'installer et vivre sur le territoire.

Focus sur la stratégie logement

Une intervention, dans le cadre de l'OPAH, axée de manière prioritaire sur les volets suivants :

- **Lutte contre l'habitat insalubre**
- **Création et l'amélioration de logements locatifs**
- **Aménagement du logement suite à la perte d'autonomie**
- **Maîtrise de l'énergie**

Réflexion à mener sur la mise en œuvre d'un **partenariat avec les entreprises du territoire** pour agir en faveur de la production de logement locatif

L'incitation à la mobilisation des propriétaires de **logements vacants**

L'organisation d'un **forum de l'énergie et du logement** pour informer, orienter, conseiller la population sur les dispositifs existants à l'amélioration du logement et la maîtrise de l'énergie

La recherche de **potentiels investisseurs** susceptibles de renforcer l'offre locative

Opérations façades à l'échelle des communes Petites villes de demain

La mise en place du **dispositif « Prêt de bienvenue »** au travers un partenariat avec les établissements bancaires du territoire pour favoriser le parcours résidentiel des ménages et la réhabilitation de logements existants

La programmation d'**instances de concertation avec les propriétaires bailleurs** des communes PVD pour les engager à réaliser des travaux et les prémunir face aux répercussions de la nouvelle loi Climat et Résilience. Une information sur les aides disponibles sera délivrée.

AXE 3 : RÉFLÉCHIR AUX AMÉLIORATIONS POSSIBLES À APPORTER EN TERMES D'ESPACES PUBLICS, DE MOBILITÉ, DE STATIONNEMENT ET PMR DANS LES CENTRES-VILLES

La mise en valeur des centres-bourgs doit permettre de rendre les villages plus attractifs pour les (nouvelles) populations. Il conviendra de travailler à l'embellissement et la réhabilitation des cœurs de village, la conservation du patrimoine ainsi qu'à l'amélioration de la circulation et des accès dans les bourgs.

Plus particulièrement, dans l'objectif d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité, les communes de Murat-sur-Vèbre, Lacaune, La Salvetat sur Agout sont aussi engagées dans des contrats « Bourg Centre Occitanie », qui permettent d'organiser les partenariats entre la Région, les Départements, les Communes, les Communautés de communes, le PETR, le PNR du Haut Languedoc et la CAUE Tarn.

Afin d'apporter des réponses en matière de déplacements, le territoire doit adapter les initiatives construites depuis plus de 40 ans sur les mobilités : repenser l'organisation du transport à la demande, faciliter les transports collectifs et les alternatives aux déplacements individuels comme le covoiturage, permettre la création ou l'extension de voies douces.

AXE 4 : CONFORTER L'ÉCONOMIE / MAINTENIR LES COMMERCE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ

L'accueil de nouveaux habitants est également directement conditionné par la présence d'emplois et d'activité économique sur le territoire.

Fort de près de 534 entreprises, le tissu économique local est générateur d'emploi non délocalisables, de dynamisme économique et d'attractivité. Ce tissu de petites cellules commerciales, agricoles et artisanales permet au territoire de conserver une vie active importante. Ces petites et moyennes entreprises permettent de générer de la richesse sur le territoire directement issue des ressources locales.

La CCMLHL, à l'aide d'un réseau de partenaires locaux, accompagne les commerces de proximité, entreprises et artisans locaux pour qu'ils continuent à offrir une diversité de services et de prestations indispensables pour garder un territoire attractif et accueillant. Un soutien global est proposé : création / transmission, communication / marketing, activités de promotion commerciale, développement d'outils de production et aménagements fonciers...

Certaines difficultés économiques ont été mises en évidence dans le diagnostic. Compte tenu de l'importance des secteurs d'activités pour la vie du territoire, celui-ci s'engage à poursuivre l'accompagnement à la structuration des filières, l'aide au recrutement, la mise en place d'immobilier collectif, l'innovation et l'adaptation aux nouvelles tendances de consommation. Il continuera également à participer à la diversification agricole et au développement d'une gouvernance alimentaire afin de favoriser une alimentation durable et une production rémunératrice pour les producteurs.

D'autre part, le territoire met à disposition de plus en plus d'outils pour sensibiliser les jeunes aux métiers emblématiques et aux filières économiques locales, pour les familiariser à des techniques et des savoir-faire issus du territoire et pour les aider à s'acculturer aux enjeux modernes comme le numérique ou le développement durable.

Conforter la création d'espaces de télétravail et la mise en place de dispositifs d'accompagnement de projets pour les jeunes et les porteurs de projets permet aussi de répondre à l'enjeu de maintien de la jeunesse, de relocalisation d'activités, ainsi que de développer de nouveaux secteurs modernes de l'économie en favorisant l'innovation et le numérique.

Un développement durable responsable attaché au respect de l'environnement permettra de poursuivre cette démarche afin que le territoire puisse s'adapter aux mutations sociales et environnementales et continue d'être attractif pour maintenir et accueillir de nouvelles populations.

AXE 5 : VALORISER, PRÉSERVER, DÉVELOPPER LE POTENTIEL CULTUREL, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

L'amélioration de l'attractivité du territoire ne peut en rien se dissocier de l'offre culturelle, patrimoniale et touristique. Ce sont des maillons indispensables pour l'attractivité du territoire et pour l'ancrage territorial des nouvelles populations et leur implantation dans la durée.

Une étude en cours, menée par le cabinet MDP Consulting, accompagne la collectivité à définir le positionnement touristique et la stratégie territoriale de développement touristique pour les 15 ans à venir, avec l'ambition de :

- Faire émerger une identité touristique naturelle, fédératrice et porteuse qui respecte les valeurs et les ambitions de tous les acteurs touristiques impliqués
- Se projeter au travers d'un projet ambitieux de développement économique du territoire axé sur le tourisme
- Innover en matière d'offre touristique et de complémentarités " zone rurale / métropoles"
- Remobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet collectif et de la définition d'une ambition partagée
- Permettre des synergies entre les différentes composantes du territoire et les territoires voisins

L'ensemble des projets qui seront déployés dans le cadre de la politique culturelle et patrimoniale à l'échelle de la CCMLHL représentent autant d'outils permettant de mettre en valeur les atouts patrimoniaux, naturels et paysagers du territoire. Ils contribueront à faire du territoire une destination touristique d'importance qui a pour but de proposer une offre cohérente autour d'une notion transversale : le tourisme durable.

Malgré une concurrence importante en matière de destinations touristiques, le développement d'une offre culturelle et touristique de qualité basée sur des points forts naturels et patrimoniaux du territoire permet d'ores et déjà aux Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc de s'affirmer aujourd'hui comme une destination remarquable en accord avec les attentes des consommateurs et les pratiques modernes. La volonté du territoire est ainsi de réunir les conditions favorables pour garder une culture vivante qui se transmet entre générations. Cette culture commune aux habitants permettra de faire vivre le patrimoine, d'en favoriser la découverte et pourra représenter un levier concret d'attractivité pour les nouveaux arrivants et les touristes sur le territoire.

AXE 6 : POURSUIVRE LES EFFORTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc bénéficie de nombreuses ressources naturelles offrant un important potentiel pour développer l'utilisation des énergies renouvelables. De nombreux outils ont été mis en place pour favoriser l'accompagnement des collectivités, des entreprises et des particuliers vers une transition énergétique et une diminution de l'empreinte carbone du territoire.

Des actions concrètes dans plusieurs domaines sont ainsi envisageables afin d'agir dès aujourd'hui ou dans un futur proche : rénovation énergétique des bâtiments, mode de chauffage, mobilité décarbonée, accompagnement vers la transition, consommation locale, compensation carbone...

A travers une agriculture durable, une mobilité respectueuse de l'environnement, des actions ambitieuses en matière de maîtrise de l'énergie et une politique d'aménagement durable, les Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc sont engagés dans une démarche de transition écologique.

Au regard des différents axes identifiés, les communes Petites villes de demain, ont pu retenir les stratégies de revitalisation de leur centre ancien suivantes :

MURAT-SUR-VÈBRE

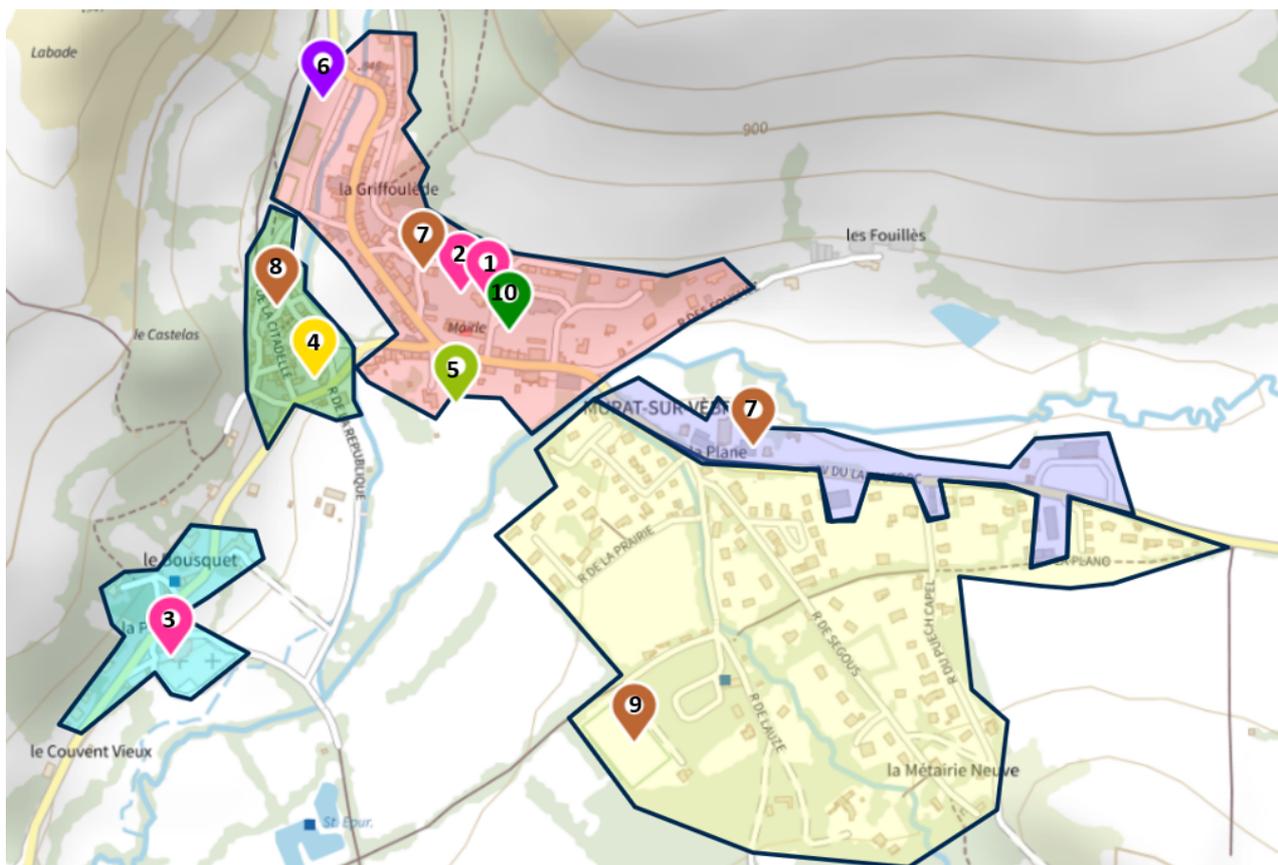
Au regard du diagnostic posé sur le centre-ancien de Murat sur Vèbre, apparaît la nécessité de créer du lien entre le « village rue » et le centre ancien séparés par un cours d'eau « Le Graissentous » et un large espace vert inondable. La partie du village développée le long de la RD622 regroupe l'ensemble des équipements à la population, services et commerces de premières nécessités.

Le centre ancien est peu visible et mérite d'être mis en valeur à travers une requalification du bâti et de l'habitat d'une part, et en le reliant au reste du village grâce à la création de cheminements piétonniers (mobilité durable) d'autre part. Le Centre d'Interprétation des Mégalithes viendra renforcer les liens entre ces espaces aux fonctions urbaines variées en répartissant les flux et en générant une dynamique favorable à la vitalité économique et touristique locale. Projet majeur de la commune, il sera à même de drainer un nombre croissant de touristes, sous conditions que ces derniers puissent trouver à se restaurer sur place, voir se loger. De nouvelles offres commerciales pourraient donc s'envisager afin de répondre aux besoins induits par l'affluence générée par ce musée d'exception.

Le centre ancien se caractérise par un habitat dense qui laisse entrevoir peu de possibilité d'installation de commerces. Il convient donc d'affirmer davantage sa fonction résidentielle pour développer son attractivité et amener les résidents secondaires à investir pleinement leurs logements et à donner l'envie à de futurs propriétaires d'acquérir sur cette partie du village. Par ailleurs, il s'agira d'intensifier l'offre locative sur la commune au regard d'une demande croissante et d'un déficit en logement observé à l'échelle de la communauté de communes. Pour cela, le centre ancien compte de nombreux bâtiments délaissés, susceptibles de répondre à la demande et de renforcer la fonction résidentielle que l'on souhaite lui conférer.

La nature est présente partout, pas seulement autour mais aussi au sein même du village. Elle constitue un élément identitaire de la commune qui peut être utilisé au profit des usages des résidents, touristes : activités, loisirs... On peut facilement imaginer l'aménagement d'espaces, jardins publics qui participeraient pleinement à améliorer l'esthétique, le cadre de vie et le confort des habitants dans une optique de cohérence urbaine globale. Cette ambition fera l'objet, à l'automne 2022, d'une réflexion par des étudiants en école d'architecture dans le cadre du dispositif Hors les murs encadré par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

STRUCTURATION DES PROJETS SUR LA COMMUNE DE MURAT SUR VEBRE



PROJETS

1 Accueil de loisirs intercommunal

Fiche action : 1.1

2 Aménagement école maternelle

Fiche action : 1.4

3 Maison des associations

Fiche action : 1.7

4 Création de logements

Fiche action : 2.4

5 Jardin public

Fiche action : 3.6

6 Halle au marché

Fiche action : 4.1

7 Statues menhirs

Fiche action : 5.1

8 Relocalisation du gîte de Saint Jacques

Fiche action : 5.6

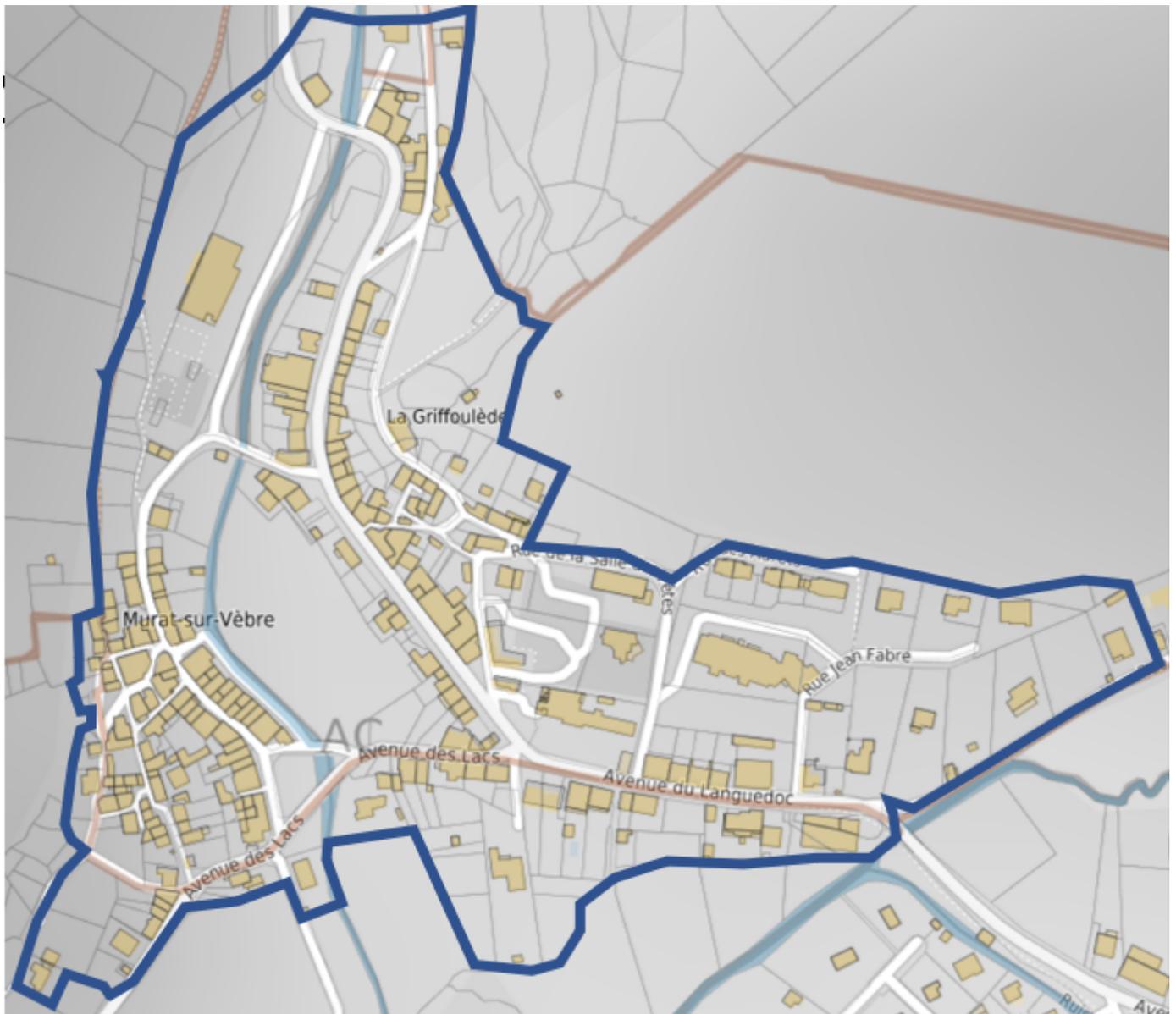
9 Camping municipal

Fiche action : 5.8

10 Réseau de chaleur

Fiche action : 6.2

Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire défini :



LACAUNE-LES-BAINS

Lacaune-les-Bains, bourg majeur du territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, jouit d'une dynamique économique et résidentielle importante. L'ensemble de la population de la communauté de communes peut être amenée à se rendre à Lacaune, zone de chalandise importante de la CCMLHL, où tous les services et commerces sont représentés. De ce fait, Lacaune concentre un flux routier et piétonnier conséquent qu'il convient d'encadrer notamment en terme de gestion et de répartition des flux.

En ce qui concerne les flux routiers, il est observé de nombreuses nuisances causées par une circulation importante de voitures et poids lourds dans le centre du village, notamment avenue de la liberté, qui recense un grand nombre de commerces. Des efforts ont été engagés comme la mise en place d'une déviation du centre-ville pour poids lourds, dans un sens de circulation, mais n'apparaissent pas suffisants.

Avec des trottoirs étroits et une forte fréquentation de véhicules, le cœur de ville de Lacaune n'est pas engageant et potentiellement dangereux pour les piétons. Il apparaît nécessaire de retravailler sur les aménagements urbains et de renforcer la signalétique pour favoriser la sécurité des habitants et améliorer le parcours client.

Par ailleurs, une autre problématique réside dans le stationnement. Avec des zones de parking saturées, il convient de définir de nouvelles poches de stationnement à proximité du centre-ville et de mener un travail d'acculturation auprès de la population, qui dans ce territoire de moyenne montagne, fait de la voiture une priorité. L'objectif étant d'atténuer l'usage des moyens de transports individuels à haute empreinte carbone dans un périmètre restreint tel que le centre-ville.

Un effort est mené pour inviter les locaux à s'inscrire dans la transition écologique avec la création de liaisons douces, pour mailler les pôles urbains structurants de la commune (pôle résidentiel, commercial, économique, touristique et loisirs, service et équipement). La continuité de linéaires existants (voie verte du petit train, cheminement piétonnier existant) sera concrétisée notamment avec la réouverture du tunnel du petit train (prévue pour 2022).

Au sens plus large, la commune de Lacaune et ses partenaires doivent impulser un élan en faveur de la transition écologique à travers différentes actions visant la diminution de la production d'ordures ménagères, la maîtrise de l'énergie notamment par le biais de l'OPAH, la lutte contre l'artificialisation des sols avec notamment la réhabilitation des friches urbaines, la valorisation des circuits-courts et l'introduction de la nature en ville.

Suite à des opérations de démolitions en vue d'aérer le tissu urbain du centre-ville, de nouveaux espaces publics vont voir le jour. L'idée étant d'apporter des lieux de convivialité à travers des espaces urbains ponctués de mobiliers qualitatifs (fontaines, bancs...) dans un cadre de verdure propice à la détente en plein centre. Il n'en demeure pas moins, que certaines places historiques (place du Griffoul et place de la Vierge) au cœur de ville restent encore à réaménager pour renforcer leur valeur patrimoniale et retrouver l'esprit de la petite ville où il fait bon vivre. Il s'agit de donner l'envie aux habitants de réinvestir les espaces publics et de faire en sorte qu'ils véhiculent une image positive de leur lieu de vie.

La fontaine des pisseurs, patrimoine unique en Europe, en état de dégradation avancée est aujourd'hui en danger et mérite une attention particulière. La commune a un rôle à jouer pour mettre en valeur l'attrait de ce monument historique : fleurissement, entretien...

Il est repéré un îlot particulièrement dégradé qui nuit à l'image du cœur de ville, rue Medouze, dans le centre historique, à proximité des commerces et services, au sein-même du périmètre de sauvegarde du patrimoine de la « Fontaine des Pisseurs ». Les bâtis sont délaissés : aucune occupation avérée ni d'entretien des lieux constaté. Un travail de recensement des propriétaires a d'ores et déjà été mené. Il conviendrait de les engager à réaliser des travaux au travers de mesures incitatives. S'ils ne se mobilisent pas, des mesures plus coercitives pourraient être envisagées. Sa réhabilitation pourrait permettre de proposer d'étoffer l'offre locative de la commune.

Ces aménagements, qui s'inscrivent dans une stratégie urbaine globale, seraient favorables au développement de la commune et aux dynamiques résidentielles, commerciales et touristiques recherchés par le programme Petites villes de demain.

Il est impératif, en parallèle, de veiller à ce que l'ensemble des besoins de la population soient satisfaits à travers des services à la population suffisants et de qualité : santé, petite-enfance, enfance, jeunesse, transport/mobilité, ... En ce qui concerne l'habitat au sein de Lacaune, il est constaté dans le diagnostic de nombreux logements dégradés, difficiles à réhabiliter, qui ne correspondent pas toujours aux attentes des ménages : peu de luminosité, absence de jardins, habitations étroites sur plusieurs étages, vétusté et passoires énergétiques... Par ailleurs, le contexte est marqué par un déficit de logement locatif et plus largement d'offres immobilières.

Différentes actions sont développées par la commune pour tenter de palier à cette situation et répondre à la demande existante : opération façade, création de logements communaux... Mais ces actions ne sont pas suffisantes et ne permettront pas à elles seules de palier aux difficultés cités ci-dessus. C'est à travers une stratégie globale d'amélioration de l'habitat à l'échelle de la communauté de communes et avec la mobilisation de l'ensemble des opérateurs publics que le territoire pourra se sortir de cette impasse.

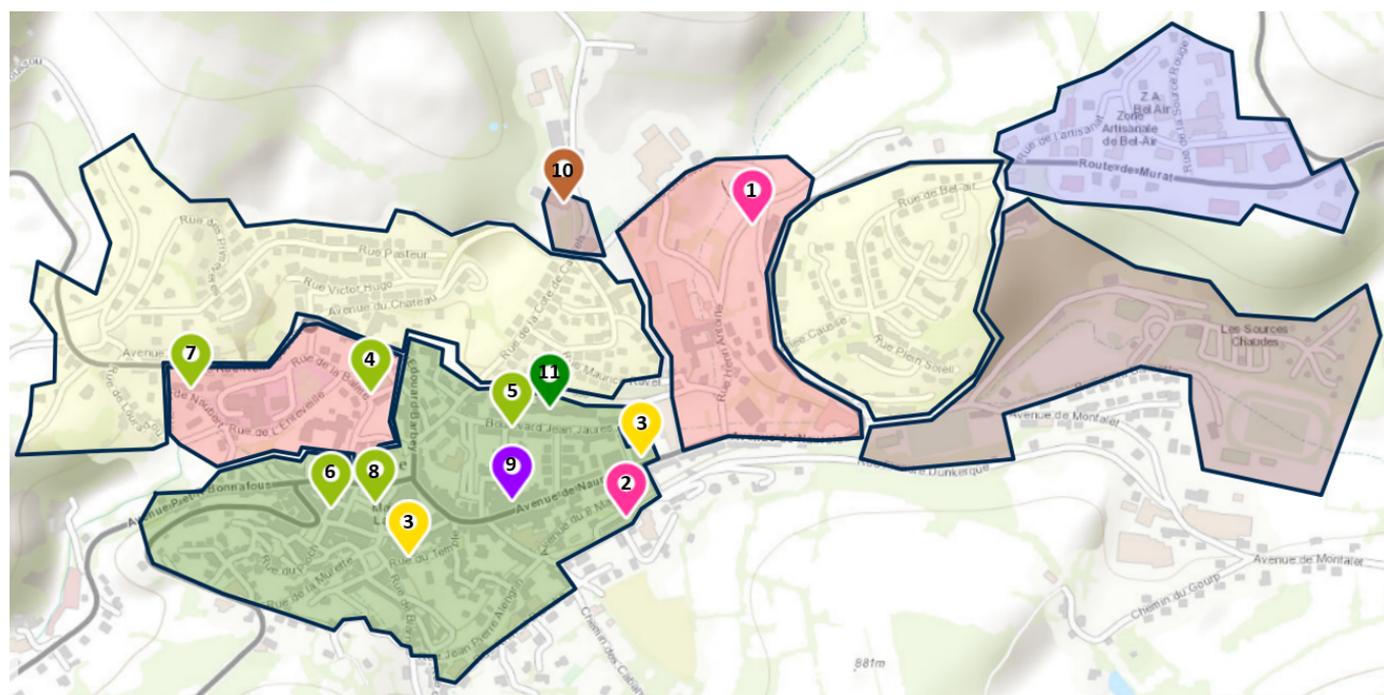
Concernant le tissu commercial de Lacaune, il s'avère, riche et varié. L'association des commerçants est particulièrement dynamique et les animations proposées favorisent la bonne santé économique des commerces adhérents : chiffre d'affaires stable et positif...

Néanmoins, des efforts peuvent être engagés pour favoriser l'accessibilité des commerces au public, améliorer les devantures des magasins, soutenir les porteurs de projets, proposer des locaux disponibles et faire émerger de nouvelles animations commerciales innovantes.

Il apparaît difficile de dissocier la dynamique commerciale des autres éléments systémiques : habitat, services, emploi, tourisme...

Le tourisme apparaît comme un levier de développement majeur pour la commune. Un projet ambitieux de développement touristique est engagé avec l'appui du cabinet d'étude MDP Consulting et favoriserait de manière conséquente la dynamique commerciale et économique. D'ores et déjà Lacaune a intérêt à poursuivre ses actions pour renforcer l'attrait touristique de la commune : mise en valeur des édifices et lieux patrimoniaux, hébergements, restaurants et activités diversifiés, en nombre suffisant et de qualité, promotion du territoire, communication et lisibilité renforcées (guide, signalétique...) auprès des touristes.

STRUCTURATION DES PROJETS SUR LA COMMUNE DE LACAUNE LES BAINS



	Pôle de services / équipements		Projet service / équipement à la population
	Pôle résidentiel		Projet habitat / logement
	Pôle ancien		Projet d'aménagement urbain
	Pôle tourisme / loisirs		Projet en faveur de l'attractivité économique
	Pôle économique		Projet culturel, patrimonial, touristique
	Pôle religieux		Projet transition écologique

PROJETS

1 Cabinet dentaire

Fiche action : 1.2

2 Gendarmerie

Fiche action : 1.3

3 Création de logements

Fiche action : 2.3

4 Aménagement Place de la Balme

Fiche action : 3.2

5 Avenue Jean-Jaurès

Fiche action : 3.7

6 Réfection ilot dégradé Rue Médouze

Fiche action : 3.8

7 Immeubles RIOLS

Fiche action : 3.9

8 Place Général de Gaulle

Fiche action : 3.10

9 Hôtel d'entreprises - Tiers Lieux

Fiche action : 4.3

10 Amélioration de la qualité d'accueil

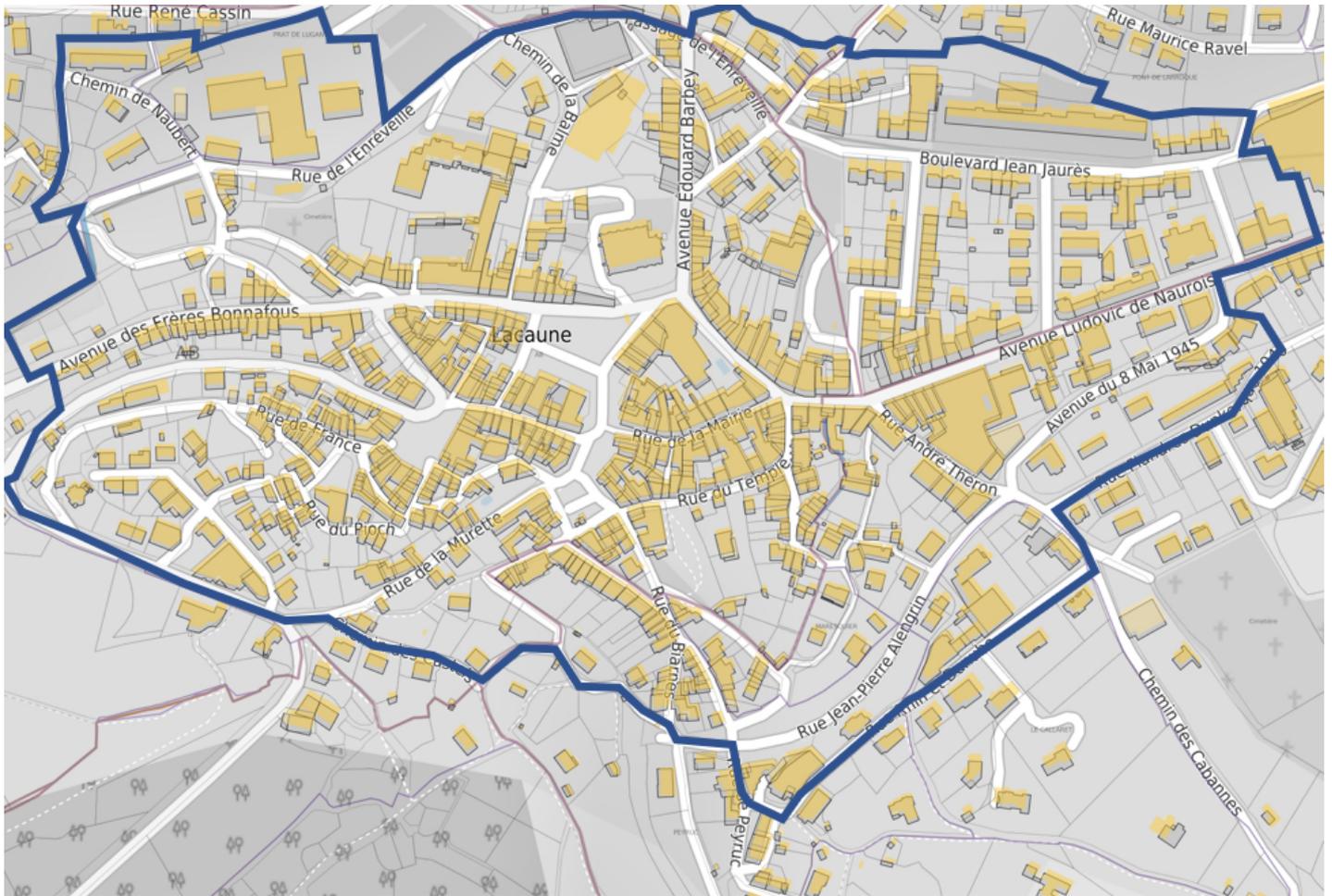
du Château de Calmels

Fiche action : 5.3

11 Rénovation énergétique école primaire

Fiche action : 6.1

Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire défini :



LA SALVETAT-SUR-AGOUT

La commune de La Salvetat-sur-Agoût a la particularité de disposer de deux points d'attractivité majeurs :

- La cité médiévale historique
- La base de loisirs de la Raviège

La **cité médiévale historique** est située sur un promontoire rocheux. Aujourd'hui subsiste des vestiges de ce passé mouvementé : Pont ancien sur la Vèbre, Chapelle Saint Etienne de Cavall, vierge noire sculptée « Notre Dame d'Enraygues », remparts, portanelle, venelles, ancien puit, porte à ogive...

Cette richesse patrimoniale est un des atouts susceptible d'être développé pour accentuer l'âme originelle du village de La Salvetat-sur-Agoût, nom donné faisant référence en Latin à « sauveté » : lieu de refuge contre les ennemis. La stratégie à mener réside dans la conservation, la valorisation et l'homogénéisation de la qualité architecturale et patrimoniale de cette partie du village. Il s'agira de soutenir et de développer de l'habitat, des services, commerces, équipements à la population qui s'intègrent dans le caractère authentique de la cité médiévale.

A ce titre, un travail de réflexion pour la revitalisation du centre ancien a été engagé en 2016 dans le cadre de l'élaboration des contrats bourgs-centres de la Région Occitanie.

De cette réflexion, un plan d'action opérationnel a été défini avec des projets structurants tels que la réhabilitation de l'ancienne mairie en restaurant et logements, le café de la source en halle au marché et les locaux de l'ASEI en Tiers-Lieux. L'ambition étant toujours de créer une nouvelle dynamique résidentielle, culturelle, économique et touristique sur le haut du village pour amener la population à réinvestir le centre ancien.

La requalification des espaces publics à travers l'aération du tissu urbain, l'aménagement des voiries, l'enfouissement des réseaux, la végétalisation des rues viendra accompagner cette dynamique et améliorer l'esthétique urbaine du vieux village.

La Salvetat sur Agout constitue par ailleurs une étape importante sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, sur l'itinéraire d'Arles entre Murat sur Vèbre et Anglès. A ce titre, un gîte, situé dans l'ancien presbytère, bâtisse historique au cœur du village ancien, est dédié aux marcheurs. La municipalité souhaite mettre un point d'honneur à améliorer l'accueil prodigué et à devenir une halte reconnue, un arrêt incontournable pour les pèlerins.

Enfin, en misant sur la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement, La Salvetat-sur-Agoût pourrait, à terme, s'inscrire dans une démarche de labélisation Petites cités de caractère.

La base de loisirs de La Raviège, deuxième point d'intérêt touristique majeur de la commune, draine un nombre croissant de touristes attirés par la présence du lac dédié à la villégiature et au tourisme nautique. Le paysage naturel, préservé et varié qu'offre le territoire est particulièrement apprécié d'une population citadine, d'où l'importance d'agir sur la réciprocité ville (stock de population), campagne (stock d'espace).

Ce site compte de nombreux équipements touristiques et de loisirs : campings, hôtel, restaurants, piscine, parc accrobranche, embarcadère, prestataires de locations d'équipements nautiques divers, plage aménagée et surveillée... Aujourd'hui il est constaté un vieillissement de certaines structures qui ne correspondent pas toujours à la demande actuelle. Il convient de repenser les équipements en ayant à l'esprit la loi 3D (Découvrir, Déguster, Dormir).

Une Orientation d'Aménagement Programmée est en cours de réalisation pour favoriser la cohérence des aménagements futurs sur cet espace avec une attention portée au respect de l'environnement du site.

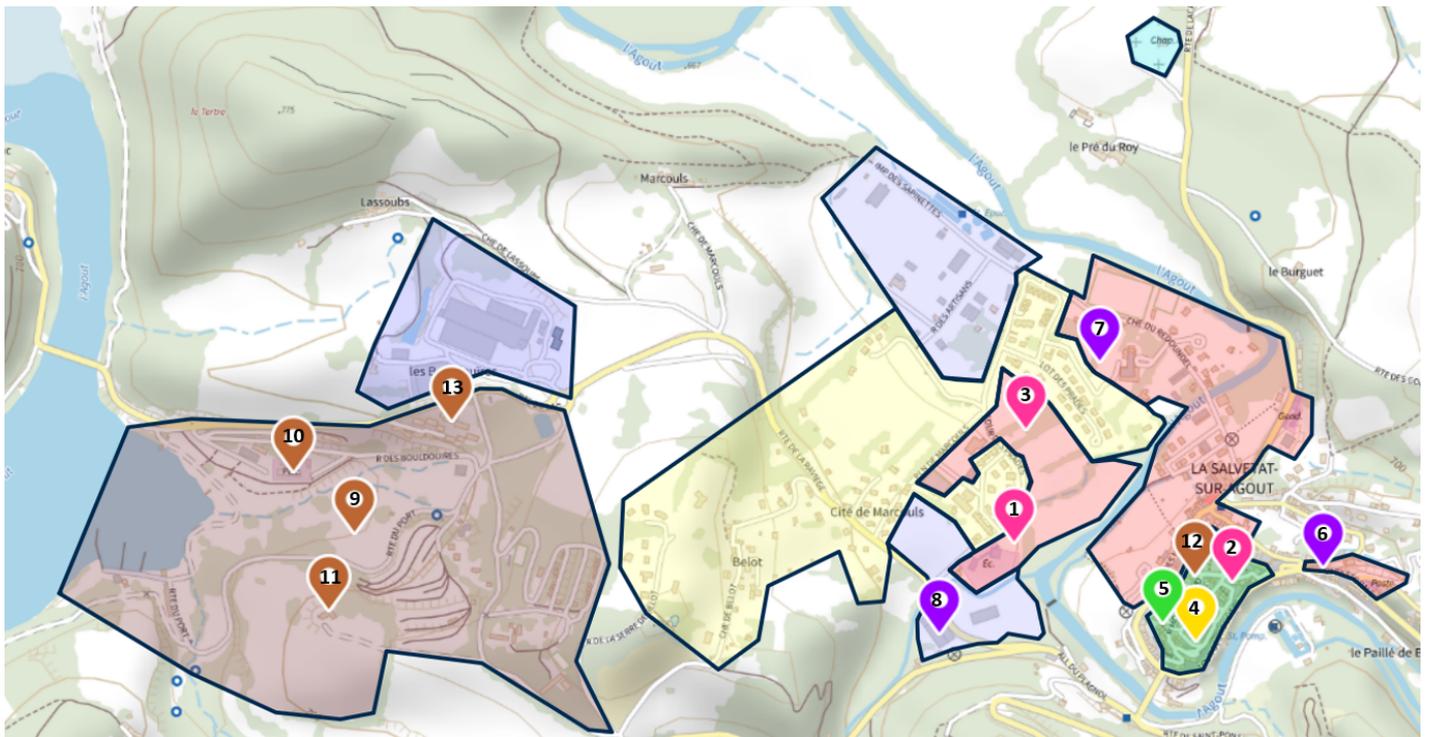
Face à ces enjeux, la CCMLHL a fait le choix de s'épauler d'un cabinet d'étude pour bâtir la stratégie touristique à mener à l'horizon 2030 avec l'ambition de déployer une offre à l'année pour attirer, fidéliser le touriste et fixer les nouveaux arrivants. En parallèle, la CCMLHL a été désignée lauréate d'un appel à projet permettant de travailler à l'élaboration d'une stratégie touristique intégrée autour des lacs.

Comme indiqué dans le diagnostic, La Salvetat sur Agoût recense depuis la crise Covid une évolution importante du nombre de vente immobilière. Un travail est amorcé pour identifier le profil de ces nouveaux propriétaires, leurs attentes et leurs besoins. Il s'agira dans un second temps de favoriser leur intégration durablement au territoire et les faire évoluer autant que possible vers la résidence permanente.

Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, **le village et la base de loisirs**, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l'Hérault.

Enfin, pour subvenir aux besoins de la population locale et favoriser le « bien vivre » à La Salvetat sur Agoût, étayer les services, en particulier en terme d'offre de santé et d'accueil petite enfance, reste une priorité.

STRUCTURATION DES PROJETS SUR LA COMMUNE DE LA SALVETAT SUR AGOUT



	Pôle de services / équipements		Projet service / équipement à la population
	Pôle résidentiel		Projet habitat / logement
	Pôle ancien		Projet d'aménagement urbain
	Pôle tourisme / loisirs		Projet en faveur de l'attractivité économique
	Pôle économique		Projet culturel, patrimonial, touristique
	Pôle religieux		Projet transition écologique

PROJETS

1 Micro-crèche

Fiche action : 1.5

2 Tiers Lieux

Fiche action : 1.6

3 Maison de santé

Fiche action : 1.8

4 Réhabilitation de l'ancienne mairie

Fiche action : 2.2

5 Aménagements urbains du centre ancien

Fiche action : 3.1

6 Café de la source

Fiche action : 4.2

7 Cuisine centrale

Fiche action : 4.4

8 Friche industrielle

Fiche action : 4.5

9 Bike-parc

Fiche action : 5.2

10 Piscine des Bouldouires

Fiche action : 5.4

11 Colonie des finances

Fiche action : 5.5

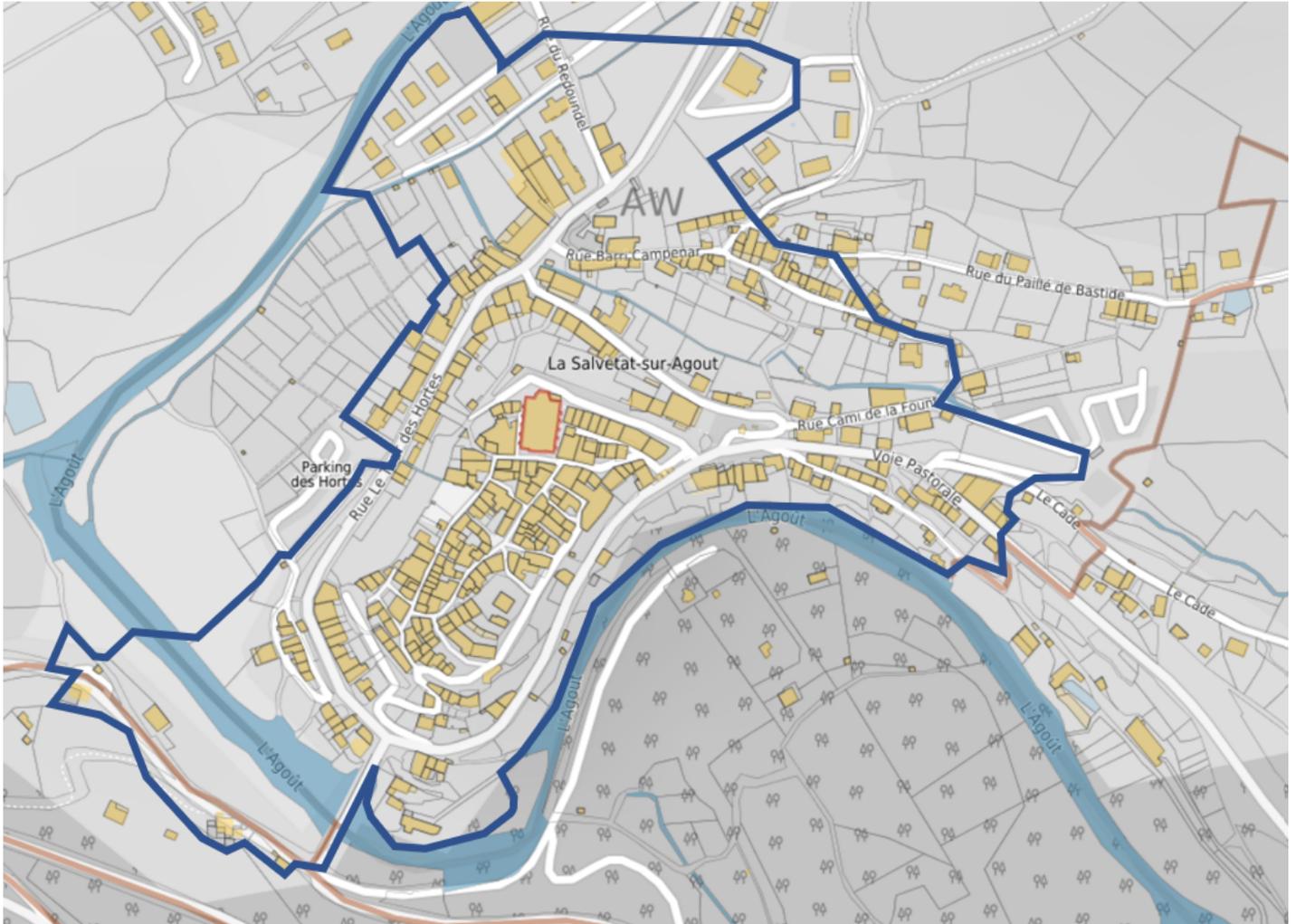
12 Aménagement du gîte de Saint Jacques

Fiche action : 5.7

13 VVF

Fiche action : 5.9

Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire défini :



7- Plan d'action

TABLEAU DE PROGRAMMATION DES ACTIONS PETITES VILLES DE DEMAIN

Axes stratégiques	Actions	Maître d'ouvrage	Projets	Année commencement des travaux				
				2022	2023	2024	2025	Long terme
AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire	1	CCMLHL	Accueil de loisirs intercommunal Murat					
	2	LACAUNE	Cabinet dentaire					
	3	LACAUNE	Gendarmerie					
	4	MURAT-	Aménagement école maternelle					
	5	CCMLHL	Micro-crèche La Salvetat					
	6	LA SALVETAT	Tiers Lieux					
	7	MURAT	Maison des associations					
	8	CCMLHL	Maison de santé La Salvetat					
AXE 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions	1	CCMLHL	OPAH					
	2	LA SALVETAT	Réhabilitation de l'ancienne mairie					
	3	LACAUNE	Création de logements communaux					
	4	MURAT	Création de logements					
AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes	1	LA SALVETAT	Aménagements urbains centre ancien					
	2	LACAUNE	Aménagements place de la Balme					
	3	LA SALVETAT	Liaisons douces					
	4	LACAUNE	Aménagement de cheminements doux					
	5	MURAT	Cheminement piétonnier					
	6	MURAT	Jardin public					
	7	LACAUNE	Avenue Jean-Jaurès					
	8	LACAUNE	Réfection ilot dégradé rue Medouze					
	9	LACAUNE	Immeubles RIOLS					
	10	LACAUNE	Place Général de Gaulle					
AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité	1	MURAT	Halle au marché					
	2	LA SALVETAT	Café de la source					
	3	CCMLHL	Hôtel d'entreprises – Tiers lieux Lacaune					
	4	PORTEUR PRIVE	Cuisine centrale La Salvetat					
	5	LA SALVETAT	Friche industrielle					
AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique	1	CCMLHL	Statues menhirs					
	2	CCMLHL	Bike parc					
	3	LACAUNE	Amélioration de la qualité d'accueil du Château de Calmels					
	4	CCMLHL	Piscine des Bouldouires					
	5	PORTEUR PRIVE	Colonie des finances					
	6	MURAT	Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle					
	7	LA SALVETAT	Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle					
	8	MURAT	Camping Municipal					
	9	CCMLHL	VVF					
AXE 6 transversal : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique	1	LACAUNE	Rénovation énergétique école Primaire					
	2	MURAT	Réseau de chaleur					

Légende : Actions programmées sur Lacaune Actions programmées sur La Salvetat-sur-Agoût Actions programmées sur Murat-sur-Vèbre

L'ensemble des fiches actions figurent en annexe 1.

8- Budget prévisionnel

Le budget estimatif des actions matures uniquement est évalué à **4 790 473,52€ HT** pour la période 2022.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs ainsi que les appels à projets et les financeurs qui seront mobilisés, détaillés, dans la Maquette Financière Petites villes de demain.

La Maquette Financière du programme pour l'année 2022 figure en annexe 2.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiches actions

ANNEXE 2 : Maquettes financières

FICHE ACTION N° 1.1

Accueil de loisirs intercommunal Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité du centre ancien et développer une offre d'accueil à l'échelle de la commune
Action nom	Accueil de loisirs intercommunal Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (EPCI)
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement deux accueils de loisirs communaux sur le territoire de la CCMLHL - Arrivée de nouvelles familles, amplifiée par l'effet covid, dépourvues de soutien familial et mis à mal par le peu d'offre de mode de garde sur le territoire. - Un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire non agréé sur la commune de Murat-sur-Vèbre - Des locaux non adaptés difficiles à aménager pour améliorer la qualité du service <p><u>Projet :</u> Création d'un service ALAE / ALSH intercommunal sur la commune de Murat-sur-Vèbre agréé par la Caf Construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir ce service</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>COMPLÉTER L'OFFRE EDUCATIVE DES ENFANTS DU TERRITOIRE : L'ALSH sera en mesure d'accueillir jusqu'à 20 enfants de 3 à 12 ans issus de l'ensemble des communes du territoire de CCMLHL</p> <p>SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : La CCMLHL a pour volonté de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, et les aider à concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ce nouveau service apparaît réellement comme une chance pour pérenniser les installations et en impulser de nouvelles.</p>

	<p>ASSURER LA SECURITÉ PHYSIQUE, MORALE ET AFFECTIVE DES ENFANTS, CONTRIBUER À LES RENDRE AUTONOME ET RESPONSABLE ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE :</p> <p>Volonté d'offrir à tous les enfants un accès à des loisirs de qualité à travers la construction d'un nouveau bâtiment dédié exclusivement à l'ALAE / ALSH. Des espaces clés seront définis, conformément aux exigences de la PMI et de la DDETS-PP et conçus au regard des besoins des enfants. Accolé à l'école maternelle de Murat-sur-Vèbre, ce bâtiment permettrait de conserver une certaine praticité, fonctionnalité, de sécuriser les enfants via un espace extérieur fermé et protégé et de favoriser la mutualisation de certains outils pédagogiques avec l'école.</p> <p><u>Caractéristiques des aménagements / travaux :</u> Le projet comprendra la construction d'un bâtiment, l'aménagement des espaces extérieurs et les équipements (aire de jeux...). Il s'attachera à respecter les recommandations de la PMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle d'activités : 3m² par enfant (minimum) - Sanitaires des enfants : 1 WC pour 7 enfants séparés par des cloisons d'intimité, petites cuvettes, points d'eau à 50cm de hauteur... - Dortoirs, salles de repos : 1 dortoir pour 12 enfants ; superficie de 7m² pour le 1er lit + 1m² par lit supplémentaire, pas de lit superposé
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Commune de Murat-sur-Vèbre, PETR HTO, Caf, MSA, PMI, DDCSTTP</p> <p>Partenaires financiers : Europe, Etat, Département du Tarn, Caf, MSA</p>
Dépenses prévisionnelles	520 917 €
Plan de financement prévisionnel	<p>Europe (leader) Etat : 172 210€ Département : 62 510€ Caf : 50 000€ MSA : 18 164 € Autofinancement :</p>
Calendrier	<p>JANVIER : Travail sur pièces consultation études de sols et diffusion via mail, retour des offres maîtrises d'œuvres, analyse des offres, bureau communautaire pour décision d'attribution marché de maîtrise d'œuvre, information candidats + notification du marché et avis d'attribution, dépôt permis de construire, travail sur pièces consultation bureau de contrôle / SPS, retour des offres études de sols et analyse, envoi du devis signé, envoi des demandes de subventions DETR, CD81, Caf, diffusion consultation bureau de contrôle / SPS</p> <p>FEVRIER : Retour des offres bureau de contrôle / SPS, analyse des offres, envoi du devis signé PRO/DCE</p>

	<p><i>Réalisation étude de sol</i></p> <p>MARS : Travail sur pièces consultation entreprises, diffusion consultation entreprises <i>Démarrage intervention bureau de contrôle + SPS dans la phase de conception</i></p> <p>AVRIL : Retour des offres entreprises - Analyse des offres - voir si lot à négocier/relancer <i>Réception récépissés de demandes de subventions</i> Dépôt subvention Leader</p> <p>MAI : Commission des marchés pour analyse des offres, conseil communautaire pour décision d'attribution des marchés d'entreprises</p> <p>JUIN : Information entreprises non retenues, notification du marché et avis d'attribution</p> <p>JUILLET / AOUT : <i>Période de préparation au chantier</i> SEPTEMBRE : <i>Démarrage chantier</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – Contrat Atout Tarn - Convention Territoriale Globale Caf
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salles (salle de sieste, de motricité, de soins, accueil famille...) • Nombre d'espaces consacrés et adaptés à chaque tranche d'âge (coin des tout-petits, coin des préados...) • Nombre d'équipements et espaces extérieurs utilisés par les enfants aux normes en vigueur • Avis favorables des autorités publiques • Régularité de la fréquentation des enfants et évolution du nombre d'enfants accueillis • Nombre d'enfants accueillis en situation de handicap
Conséquence sur la fonction de centralité	Implantation du projet en cœur de village, dans le périmètre ORT, à proximité de tous les services et équipements à la population, ce qui permettra de renforcer sa fonction de centralité et d'offrir un nouveau service enfance / jeunesse au territoire.
Annexes	Autorisation nécessaire de la PMI

FICHE ACTION N° 1.2

Construction d'un cabinet dentaire à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Construction d'un cabinet dentaire à Lacaune
Action n°	1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Extension de la maison de santé pluridisciplinaires de Lacaune qui permettra d'accueillir un ou plusieurs dentistes.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation de professionnels de santé pour pallier au déficit observé sur le territoire - Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre à travers un équipement de qualité
Partenaires	Europe ; Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLHL
Dépenses prévisionnel/définitif	541 550 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Leader :</p> <p>Etat : 102 895 €</p> <p>Région :</p> <p>Département du Tarn : 101 310 €</p> <p>CCMLHL :</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2022</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Décembre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action inscrite dans le CRTE</p> <p>Contrat Atout Tarn</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels de santé sur le territoire ● Nombre d'installation de professionnels de santé dans le nouvel équipement ● Durée d'exercice des professionnels de santé dans le nouveau bâtiment

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de consultations réalisées ● Nombre de patients satisfaits
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une offre de santé suffisante et de qualité apparaît indispensable pour favoriser l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'enquête menée auprès de la population lors de l'élaboration du diagnostic partagé, la thématique santé est apparue comme la priorité pour les habitants et le premier axe de travail à mener pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Construction d'une nouvelle gendarmerie à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Construction d'une nouvelle gendarmerie à Lacaune
Action n°	1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Bâtiments actuels vétustes difficiles à réhabiliter qui ont orienté le projet vers la construction d'un bâtiment neuf.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le maintien de ce service public rural indispensable - Apporter un confort de travail et une meilleure qualité de vie aux professionnels
Partenaires	<p>Partenaire technique : bureau d'étude Thémélia</p> <p>Partenaire financier : Etat</p>
Dépenses prévisionnelles	968 969 €
Plan de financement prévisionnel	<p>Etat : 457 078 €</p> <p>Autofinancement : 511 891 €</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2022</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution et nombre de services publics présents sur le territoire ● Nombre de logements de fonction créés ● Nombre de pièces destinées à l'activité professionnelle ● Nombre de missions exécutées
Conséquence sur la fonction de centralité	Gendarmerie située dans le périmètre ORT, au cœur du village de Lacaune-les-Bains, favorable à la dynamique du centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.4

Création d'une micro-crèche à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Création d'une micro-crèche à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La première étape de l'action consiste en une étude des besoins pour définir les modalités d'un éventuel accueil petite enfance sur la commune de La Salvetat sur Agoût.</p> <p>Le territoire de la CCMLHL recense à ce jour 1 crèche municipale de 20 places théoriques d'accueil, 1 Maison d'Assistante Maternelle composée de 2 assistantes maternelles pour 7 agréments, 12 assistantes maternelles couvrant 35 places théoriques d'accueil. De nombreux parents sans solutions sont recensés.</p> <p>Par ailleurs, le départ à la retraite de 3 assistantes maternelles sur 12, à l'horizon 2025, suscite une inquiétude particulière tandis que le nombre de naissance se maintient voire progresse dans certaines communes du territoire.</p> <p>Derrière la commune de Lacaune, c'est la commune de La Salvetat-sur-Agoût qui recense le plus de naissances au niveau du territoire de la CCMLHL. Elle ne dispose pas à ce jour d'établissement d'accueil du jeune enfant. La micro-crèche paraîtrait être le type de structure le plus approprié.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers : Etat-DETR ; Région Occitanie ; Conseil Départemental, Caf, MSA</p> <p>Partenaires techniques : PMI ; Commune de La Salvetat-sur-Agoût, Caf, MSA</p>
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Projet 2.2.2. CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'enfants accueillis ● Capacité théorique d'accueil à l'échelle de la communauté de communes ● Nombre de parents sans solutions ● Satisfaction des parents par rapport à la qualité du service rendu ● Nombre d'agréments délivrés ● Taux d'occupation de la structure ● Rapport d'activité et bilan financier
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'établissements d'accueil du jeune enfant pour satisfaire les besoins des familles en termes de modes de garde est un axe clé de la stratégie visant à renforcer l'attractivité du territoire. Avec ce nouveau service, la commune de La Salvetat et les communes environnantes seraient susceptibles d'accueillir de nouvelles familles et ainsi renforcer leur vitalité.
Annexes	Autorisation nécessaire de la PMI

FICHE ACTION N° 1.5

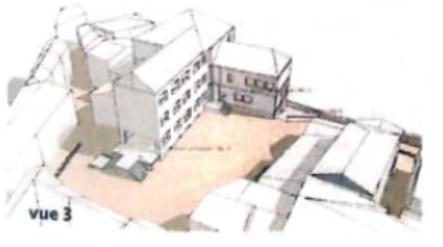
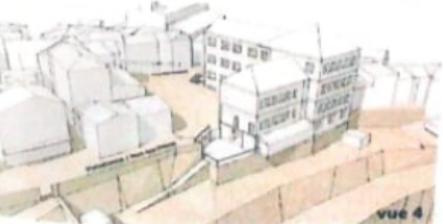
Rénovation et réaménagement de l'école maternelle de Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Aménagement de l'école de Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La commune de Murat-sur-Vèbre souhaite engager des travaux afin de rénover et réaménager l'intérieur de l'école maternelle. Il s'agit de proposer un cadre propice à l'apprentissage des enfants et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	502 460 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – Contrat Atout Tarn
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nouvelles fonctionnalités du bâtiment ● Nombre d'enfants accueillis ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	En favorisant la qualité des services dispensés sur le territoire et plus précisément au cœur du périmètre ORT de la commune, Murat-sur-Vèbre espère répondre aux besoins des familles et les fixer durablement sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.6

Réhabilitation des anciens locaux de l'ASEI en Tiers Lieux à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Réhabilitation des anciens locaux de l'ASEI en Tiers Lieux à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>La Commune de La Salvetat-sur-Agoût dispose d'un centre bourg emblématique en raison de sa configuration très escarpée, de l'ancienneté et de l'imbrication du bâti qui le constitue. Si l'étroitesse des espaces publics et les dimensions restreintes de la trame urbaine bâtie rendent complexes l'occupation contemporaine des bâtiments, la commune envisage néanmoins de retrouver des usages pour les bâtiments les plus importants, aujourd'hui vacants ou sous-occupés.</p> <p>C'est pourquoi la commune souhaite utiliser le bâtiment de l'ancienne ASEI qui lui appartient. Après plusieurs réflexions et axes de travail différents, la création d'un tiers lieu a été retenu pour répondre aux besoins identifiés auprès du secteur associatif et des différents services publics, tant en période hivernale qu'en période touristique où la commune connaît une fréquentation importante.</p> <p>En prolongement de l'étude de programmation urbaine / centres bourgs réalisée par l'agence turbines de juillet 2016 à mai 2017, une réflexion approfondie a été réalisée par la municipalité sur le bâtiment, les besoins du tiers-lieux et, de façon complémentaire, sur l'aménagement de l'ensemble des espaces publics de la ville haute (y compris les nouveaux espaces publics à créer autour de ce futur équipement).</p>

	<p>Le projet retenu fait partie intégrante d'une démarche urbaine globale et cohérente sur l'ensemble du bourg-centre et porte des ambitions multiples :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 3</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>vue 2</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>vue 4</p> </div> <div style="width: 40%;"> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un pôle de vie culturelle ouvert à tous (espace d'exposition, locaux associatifs, radio, médiathèque, foyer, espace de coworking, studio) - Réinvestir un bâtiment important dans la structure urbaine aujourd'hui désaffecté - Participer à la restructuration du centre bourg et à sa revitalisation </div> </div>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	2 191 860€ (+ 389 760€ pour les aménagements extérieurs)
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Fiche action 2.3.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'usagers accueillis ● Nombre d'animations / manifestations organisées ● Nombre d'associations impliquées dans le projet ● Evolution démographique de la commune engendrée par l'arrivée de nouvelles populations ● Nombre d'emplois créés / maintenus

Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de redonner vie à un bâtiment clé dans la structure urbaine en générant une dynamique associative, économique, culturelle et touristique favorable au cœur du village.
Annexes	Voir dossier de présentation Agence Turbines

FICHE ACTION N° 1.7

Aménagement d'une maison des associations à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 1 Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Aménagement d'une maison des associations à Murat-sur-Vèbre
Action n°	1.7
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	Aménagement d'un lieu de rencontre pour les associations dans le but de favoriser leur implication et leur activité sur le territoire.
Partenaires	Associations locales Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la Région Occitanie : Projet 2.2.2. CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution et nombre d'associations sur le territoire ● Evolution et nombre de bénévoles ● Nombre d'animations proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Au cœur de la commune, ce projet viserait à renforcer le tissu associatif à travers un espace dédié, propice aux réunions et aux initiatives d'animations en tout genre qui favorisent le dynamisme de la commune et vitalise le cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.8

Création d'une maison de santé à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire
Action nom	Création d'une maison de santé à La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	1.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>Création et construction d'un maison de santé pluridisciplinaires afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un cadre de travail adapté aux professionnels de santé en poste - Favoriser le travail multi partenarial - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé pour pallier au déficit observé sur le territoire - Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre à travers un équipement de qualité
Partenaires	<p>Partenaires techniques : PETR HTO, professionnels de santé, commune de La Salvetat-sur-Agoût,</p> <p>Partenaires financiers : Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault</p>
Dépenses prévisionnelles	1 608 000€
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Action 2.2 - Projet 2.2.1 CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de professionnels de santé sur le territoire ● Nombre d'actions multi partenariales menées ● Nombre d'installation de professionnels de santé dans le nouvel équipement

	<ul style="list-style-type: none"> ● Durée d'exercice des professionnels de santé dans le nouveau bâtiment ● Nombre de consultations réalisées ● Nombre de patients satisfaits
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une offre de santé suffisante et de qualité apparait indispensable pour favoriser l'attractivité du territoire. Dans le cadre de l'enquête menée auprès de la population lors de l'élaboration du diagnostic partagé, la thématique santé est apparue comme la priorité pour les habitants et le premier axe de travail à mener pour renforcer l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Action n°	2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>L'OPAH, au regard des caractéristiques mises en évidence sur le territoire lors de l'étude pré-opérationnelle, visera à intervenir de façon durable sur l'habitat par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de la population, et notamment le maintien à domicile des personnes âgées, • L'accueil de familles avec enfants, • La proposition de logements locatifs de qualité notamment pour les employés des grands secteurs d'activités, • La résorption du logement indigne concernée notamment par les catégories socioprofessionnelles les plus basses, • La lutte contre la précarité énergétique. <p>Les communautés de communes Sidobre Vals et Plateaux et des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc sont maîtres d'ouvrage de l'opération.</p> <p>Le pilotage est réalisé par la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, maître d'ouvrage délégué.</p> <p>Le PETR Hautes Terres d'Oc, en charge de l'animation, veillera au respect de la convention de programme et garantira une bonne coordination des partenaires. Il s'assurera par ailleurs de la bonne exécution du suivi et de l'animation de l'OPAH.</p>

	<p>Objectifs quantitatifs fixés par les communes PVD de la CCMLHL :</p> <p>La Salvetat-sur-Agoût :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>35</td> </tr> </tbody> </table> <p>Lacaune :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>54</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>78</td> </tr> </tbody> </table> <p>Murat-sur-Vèbre :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Objectifs par thématique</th> <th>Nombre de foyers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>TL- LHI</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total*</td> <td>27</td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	23	Autonomie	6	TL- LHI	3	PB	3	Total*	35	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	54	Autonomie	12	TL- LHI	5	PB	7	Total*	78	Objectifs par thématique	Nombre de foyers	HM	18	Autonomie	6	TL- LHI	2	PB	1	Total*	27
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	23																																				
Autonomie	6																																				
TL- LHI	3																																				
PB	3																																				
Total*	35																																				
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	54																																				
Autonomie	12																																				
TL- LHI	5																																				
PB	7																																				
Total*	78																																				
Objectifs par thématique	Nombre de foyers																																				
HM	18																																				
Autonomie	6																																				
TL- LHI	2																																				
PB	1																																				
Total*	27																																				
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - l'Etat : services du Tarn et de l'Hérault, - l'ANAH (délégation du Tarn et de l'Hérault), - les Agences Régionales de Santé, - Conseil Régional Occitanie, - les Conseils Départementaux du Tarn et de l'Hérault, - la CAF et la MSA du Tarn et de l'Hérault, - l'ADIL du Tarn et de l'Hérault, - Action Logement, - les organismes HLM concernés par l'opération, - le guichet unique de la rénovation énergétique (GURE), les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, les CAUE du Tarn et de l'Hérault, les Chambres de Métiers, la Fédération du Bâtiment, les CAPEB - PETR - CCSVP 																																				

	- Communes																																							
Dépenses prévisionnelles	<p>Participations financières de la CCMLHL :</p>  <p>Communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc</p> <p>Pour les PB, le nombre de logements subventionnés est de 2 maximum, par dossier.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>Nombre total de dossiers</th> <th>Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL</th> <th>Taux CCMLMHL</th> <th>Subventions CCMLMHL/dossier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Propriétaires occupants (PO)</td> <td>MaPrimeRénov Sérénité</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>114</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Autonomie</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>33</td> <td>10 000 €</td> <td>10 %</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux lourds (LHI ou TD)</td> <td>modestes et très modestes</td> <td>9</td> <td>50 000 €</td> <td>10%</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Propriétaires bailleurs (PB)</td> <td>Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds</td> <td></td> <td>7</td> <td>50 000 €</td> <td>10 %</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td>Toutes les autres thématiques</td> <td></td> <td>5</td> <td>30 000 €</td> <td>10 %</td> <td>3 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Nombre total de dossiers	Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL	Taux CCMLMHL	Subventions CCMLMHL/dossier	Propriétaires occupants (PO)	MaPrimeRénov Sérénité	modestes et très modestes	114	-	-	-	Autonomie	modestes et très modestes	33	10 000 €	10 %	1 000 €	Travaux lourds (LHI ou TD)	modestes et très modestes	9	50 000 €	10%	5 000 €	Propriétaires bailleurs (PB)	Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds		7	50 000 €	10 %	5 000 €	Toutes les autres thématiques		5	30 000 €	10 %	3 000 €
			Nombre total de dossiers	Plafond des travaux subventionnables CCMLMHL	Taux CCMLMHL	Subventions CCMLMHL/dossier																																		
Propriétaires occupants (PO)	MaPrimeRénov Sérénité	modestes et très modestes	114	-	-	-																																		
	Autonomie	modestes et très modestes	33	10 000 €	10 %	1 000 €																																		
	Travaux lourds (LHI ou TD)	modestes et très modestes	9	50 000 €	10%	5 000 €																																		
Propriétaires bailleurs (PB)	Lutte contre l'Habitat Indigne Travaux lourds		7	50 000 €	10 %	5 000 €																																		
	Toutes les autres thématiques		5	30 000 €	10 %	3 000 €																																		
Plan de financement prévisionnel	ANAH, Fondation Abbé Pierre, Caisses de retraite, FNACA, collectivités, Etat																																							
Calendrier	Lancement printemps 2022																																							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																																							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de contacts ● Nombre de logements financés ● Nombre et types d'actions menées (en termes de communication, de prospection) ● Nombre de situations repérées (localisation, typologie) et résultats de suivi (travaux, relogement, accompagnement etc) ● Nombre de procédures LHI mises en œuvre (arrêté de mise en sécurité, RSD, constats de non-décence, signalement ARS) ● Nombre de réunions organisées avec les partenaires, nombre de rencontre avec les référents communaux ● Mobilisation de tous les financements possibles : restes à charge (€, %) ● Nombre d'évaluations énergétiques réalisées 																																							
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à favoriser la réhabilitation de logements situés au cœur des communes Petites Villes de Demain et ainsi contribuer au renforcement de leur fonction de centralité.																																							
Annexes																																								



FICHE ACTION N° 2.2

Réhabilitation de l'ancienne mairie de La Salvetat sur Agout

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie de La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	2.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Territoire 34
Description de l'action	<p>Cette action vise à réhabiliter un bâtiment structurant du centre ancien, l'ancienne mairie, pour créer du logement : 3 appartements sont envisagés + des logements saisonniers qui associent espaces privés / espaces communs.</p> <p>Ce projet se couplera par ailleurs avec l'aménagement d'un restaurant en rez de chaussé du bâtiment afin de renforcer la dynamique commerciale du centre-ancien.</p>
	
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	2 151 796€ (pour l'aménagement de l'ensemble du bâtiment)
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Suite fiche projet 2.3.1. CRTE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT ● Nombre de commerces de proximité sur le territoire ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de redonner vie à un bâtiment clé dans la structure urbaine en générant une dynamique résidentielle et commerciale au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3

Création de logements communaux - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Création de logements communaux
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>La mairie de Lacaune souhaite réaménager des bâtiments dont elle est propriétaire en logements afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Palier au déficit de logements locatifs - Répondre au besoin en logements saisonniers - Créer un modèle de logements saisonniers conformes aux nouvelles aspirations (collocation, espaces privés / espaces communs) - Proposer des logements de qualité adaptés aux configurations des ménages
	
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourgs centres Occitanie : fiche action 1.2.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements ● Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de réhabiliter des bâtiments existants au cœur du périmètre ORT et qui sera à même de générer une dynamique résidentielle au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.4

Création de logements – Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 2 Rénover et présenter une offre d’habitat attractive et adaptée aux évolutions
Action nom	Création de logements communaux
Action n°	2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l’action	<p>La commune de Murat-sur-Vèbre dispose de nombreuses habitations vacantes au cœur de son centre-ancien qui pourraient être réhabilitées pour étoffer l’offre locative et par la même occasion améliorer l’esthétique urbaine.</p> 
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourgs centres Occitanie : action 3.2.
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de logements locatifs proposés sur la commune ● Nombre de logements loués ● Nombre de demandes recensées pour intégrer ces logements

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités au sein du périmètre ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	Projet qui permettra de réhabiliter des bâtiments existants au cœur du périmètre ORT et qui sera à même de générer une dynamique résidentielle au cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1

Aménagements urbains du centre ancien – La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements urbains du centre ancien – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>Améliorer l'esthétique urbaine par un enfouissement des réseaux, une réfection des voiries en « pavé de Paris », une végétalisation des espaces, un système de récupération des eaux de pluie performant.</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  <p>avant</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>après</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  <p>avant</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>après</p> </div> </div>
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault

Dépenses prévisionnelles	<p>TRANCHE 1 : 880 968 €</p> <p>Réseau assainissement : 119 859€</p> <p>Réseau eau : 141 944€</p> <p>Voirie – aménagement : 619 165€</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Réseau assainissement</p> <p>CD34</p> <p>Adour Garonne</p> <p>Association Peps's</p> <p>Autofinancement</p> <p>Réseau eau</p> <p>CD34</p> <p>Autofinancement</p> <p>Voirie – aménagement</p> <p>CD34</p> <p>Région (hors réseaux)</p> <p>Etat DSIL</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Axe 1 contrat bourg centre de la région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du chiffre d'affaires des commerces établis sur le haut du village ● Nombre de maisons réhabilitées sur le haut du village ● Nombre de maisons ouvertes à l'année ● Evolution du nombre de personnes accueillies dans le Bureau d'Information Touristique situé au cœur du village
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image de l'ancienne cité médiévale de La Salvetat sur Agoût. Ces aménagements seront favorables à la dynamique de cet espace central, pourront générer des flux plus importants et amener habitants, touristes à réinvestir le cœur du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2

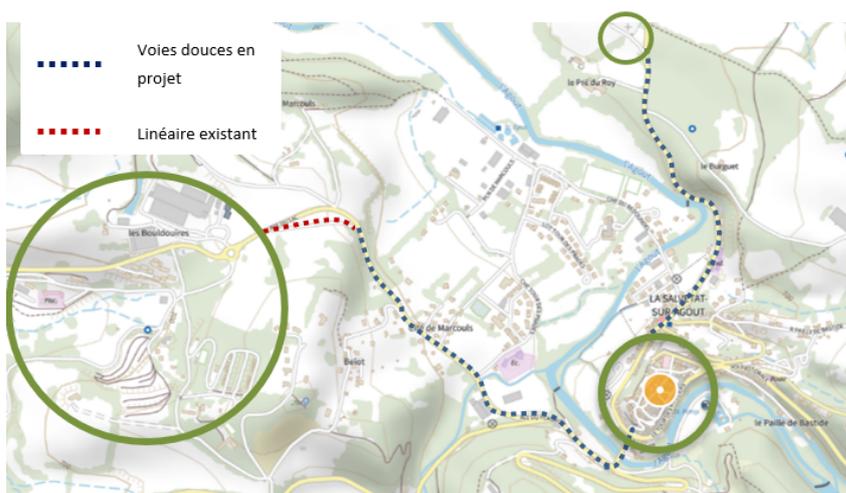
Aménagements Place de la Balme

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements Place de la Balme
Action n°	3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>La place de la Balme a été ciblée pour accueillir de nouveaux équipements à la population, gymnase, pôle culturel, du fait de sa position stratégique : proximité du centre-ville et du collège du Montalet.</p> <p>Afin de mettre en cohérence ces équipements et harmoniser l'esthétique urbaine des travaux d'aménagements urbains sont à prévoir : places de stationnement à créer, végétalisation ...</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023

	Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de places de stationnement créées ● Nombre de personnes qui se déplacent à pied ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville Lacaune et d'impulser une dynamique culturelle et sociale sur le périmètre ORT à travers des aménagements qualitatifs
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3

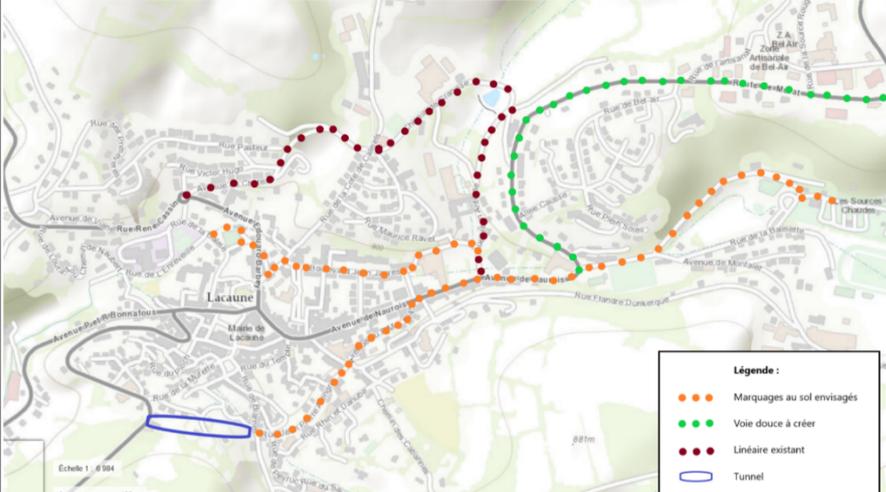
Aménagement de liaisons douces à La Salvetat sur Agoût

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de liaisons douces à La Salvetat sur Agoût
Action n°	3.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département de l'Hérault
Description de l'action	<p>Création de liaisons douces entre le centre ancien et la base de loisirs de la Raviège, le centre ancien et la Chapelle Saint Etienne de Cavall afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mailler l'ensemble des pôles d'attractivité de la commune - Orienter les flux vers le centre ancien - Lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant des modes de transport plus durables - S'inscrire dans la transition écologique - Sécuriser piétons et cyclistes
	
Partenaires	Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	

Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles d'attractivité de la commune et amener les flux vers le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.4

Aménagement de cheminement doux à Lacaune

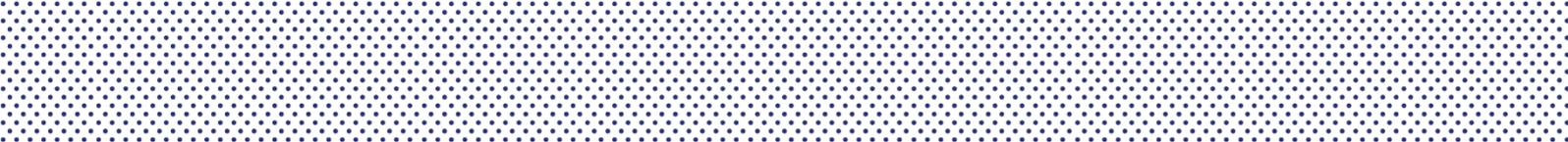
Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de cheminement doux à Lacaune
Action n°	3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Création de cheminements doux afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mailler l'ensemble des pôles d'attractivité de Lacaune aux différentes fonctions urbaines (résidentielle, loisir/tourisme, service/équipement à la population, commerciales) - Lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en utilisant des modes de transport plus durables - S'inscrire dans la transition écologique - Favoriser la continuité de linéaires existants (voie verte du petit train, cheminement piétonnier existant) notamment avec la réouverture du tunnel du petit train (prévue pour 2022) - Sécuriser piétons et cyclistes
	

Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.3
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles urbains de la commune et amener les flux vers le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.5

Aménagement d'un jardin public à Murat-sur-Vèbre

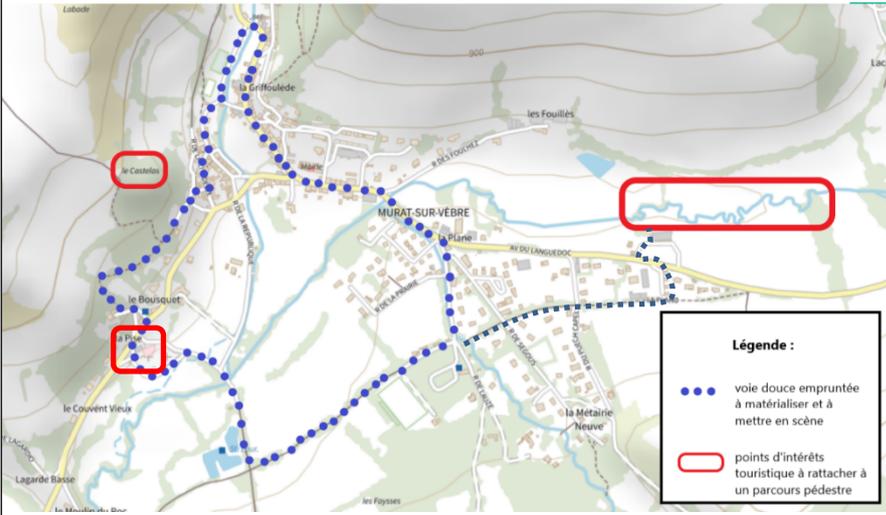
Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement d'un jardin public à Murat-sur-Vèbre
Action n°	3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La nature est présente partout, pas seulement autour mais aussi au sein même du village de Murat. Elle constitue un élément identitaire de la commune qui peut être utilisé au profit des usages des résidents, touristes : activités, loisirs... Il conviendrait d'aménager certains espaces en jardins publics afin d'améliorer l'esthétique, le cadre de vie et le confort des habitants dans une optique de cohérence urbaine globale.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL, PNR HL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'arbres plantés ● Fréquentation de l'espace aménagé ● Nombre de maisons réhabilitées grâce à un cadre de vie amélioré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ancien de Murat sur Vèbre et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il permet d'impulser



	une dynamique sociale, commerciale, résidentielle, touristique sur le périmètre ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.6

Aménagement d'un sentier piétonnier à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement d'un sentier piétonnier à Murat-sur-Vèbre
Action n°	3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	<p>Création d'un sentier piétonnier qui permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mailler l'ensemble des pôles de la commune aux différentes fonctions urbaines (résidentielle, loisir/tourisme, service/équipement à la population, commerciales) - Découvrir dans un cadre bucolique le village, la nature et ses attraits touristiques (méandres de la Vèbre, chemin de Saint Jacques de Compostelle, le Castelas, Eglise Saint Etienne...) - Favoriser les déplacements doux
	 <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> ••••• voie douce empruntée à matérialiser et à mettre en scène ○ points d'intérêts touristique à rattacher à un parcours pédestre
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	

Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de déplacements motorisés ● Nombre de nouveaux linéaires créés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Les liaisons douces permettraient de mailler les différents pôles urbains et d'intérêts touristiques de la commune et amener les flux vers le centre du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.7

Aménagement de l'Avenue Jean Jaurès - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagement de l'Avenue Jean Jaurès - Lacaune
Action n°	3.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Aménagement de l'avenue Jean Jaurès afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une voie douce cyclable et piétonne en parallèle de la voie véhiculée pour sécuriser piétons et cyclistes - Végétaliser et rendre plus agréable l'avenue - Concilier les différents usages de l'avenue (écoliers, passants, voitures....)
	 <p>plan masse, Ecole primaire, Boulevard Jean Jaurès échelle 1:500</p>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux :</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Action 1.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution démographique de la commune ● Nombre d'aménagements urbains qualitatifs réalisés ● Nombre de passages sécurisés (enfants, piétons...) ● Nombre d'arbres plantés ● Empreinte Carbonne ● Dépense moyenne de carburant associé à l'utilisation de la voiture ● Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (données GEODIP)
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettrait de valoriser l'image du cœur de Lacaune. Ces aménagements seraient favorables à la dynamique de cet espace central et pourront générer des flux sécurisés.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.8

Réfection de l'ilot dégradé rue Médouze

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Réfection de l'ilot dégradé rue Médouze
Action n°	3.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Il est repéré un ilot particulièrement dégradé qui nuit à l'image du cœur de ville, rue Médouze, dans le centre historique, à proximité des commerces et services, au sein-même du périmètre de sauvegarde du patrimoine de la « Fontaine des Pisseurs ». Les bâtis sont délaissés : aucune occupation avérée ni d'entretien des lieux constaté. Un travail de recensement des propriétaires a d'ores et déjà été mené. Il conviendrait de les engager à réaliser des travaux au travers de mesures incitatives. S'ils ne se mobilisent pas, des mesures plus coercitives pourraient être envisagées.</p>



Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : action 1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de maisons réhabilitées dans le centre ancien ● Réduction du nombre de bâtis insalubres et dégradés ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville de Lacaune et d'impulser une dynamique résidentielle et touristique sur le périmètre ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.9

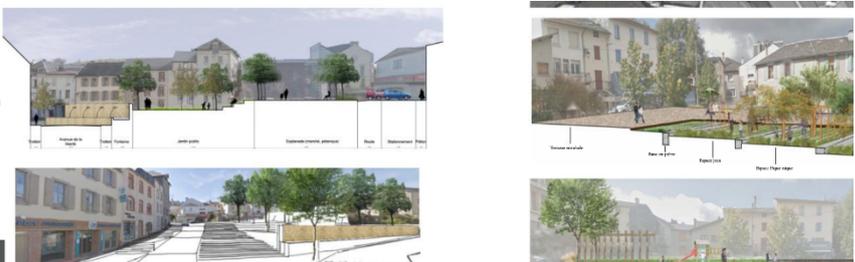
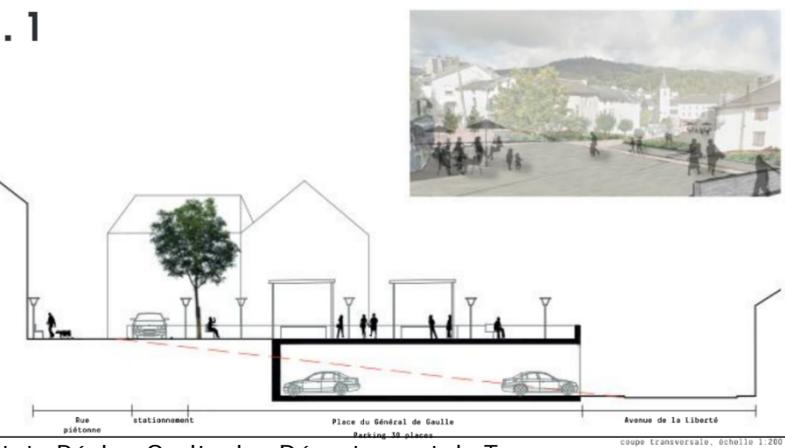
Destruction des immeubles RIOLS

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Destruction des immeubles RIOLS
Action n°	3.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Les immeubles RIOLS, vérués urbaines, positionnés dans le périmètre ORT, en entrée de ville, font état d'une dégradation avancée et ne seraient pas susceptible d'être réhabilités : amiantes, insalubrité...</p> <p>Afin de renaturaliser cet espace il est proposé de procéder au rachat et à la destruction de ces biens.</p>
	
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux :</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : action 1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Part de surfaces renaturalisées ● Réduction du nombre de bâtis insalubres et dégradés ● Nombre d'aménagements urbains réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image d'entrée de ville de Lacaune et de renforcer l'attractivité générale de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.10

Aménagements Place Général de Gaulle et Place de la Vierge - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes
Action nom	Aménagements Place Général de Gaulle et Place de la Vierge
Action n°	3.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Améliorer l'esthétique urbaine de la Place de la Vierge et de la Place Général de Gaulle par une réfection des voiries, un réaménagement des espaces de stationnement, une végétalisation, une piétonnisation des espaces privilégiée au détriment de la voiture</p>  <p>. 1</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : projet 1.1.2.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du chiffre d'affaires des commerces du centre-ville ● Nombre de maisons réhabilitées dans le centre ancien ● Fréquentation piétonnière du centre-ville ● Nombre de nouvelles installations commerciales recensé
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser l'image du centre-ville Lacaune et d'impulser une dynamique sociale, commerciale, résidentielle, touristique sur le périmètre ORT
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1

Création d'une halle couverte à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Création d'une Halle couverte à Murat-sur-Vèbre
Action n°	4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	<p>Création d'une halle couverte afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les circuits marchands de proximité - Permettre de mettre à l'abri des intempéries les commerçants présents sur le marché hebdomadaire - Pérenniser leur activité tout au long de l'année - Accueillir diverses animations festives - Renforcer plus largement l'économie locale, le tissu associatif et plus largement l'attractivité de la commune
	
Partenaires	Europe, Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn PETR HTO, PNR HL
Dépenses prévisionnelles	893 760 €
Plan de financement prévisionnel	Europe Etat – DETR : 312 816 € Région Département du Tarn : 134 064 € Autofinancement

Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg centre de la Région Occitanie : Projet 1.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du nombre de producteurs présents sur le marché hebdomadaire ● Fréquence de la présence des producteurs sur le marché ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré ● Nombre d'animations proposées par les associations locales
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le périmètre ORT, ce projet aura vocation à affirmer l'entrée de ville de Murat-sur-Vèbre et à répartir les flux vers le centre-ancien et l'avenue du Languedoc.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2

Réhabilitation du café de la source en halle au marché - La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Réhabilitation du café de la source en halle au marché
Action n°	4.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Territoire 34
Description de l'action	<p>Réhabilitation de l'ancien café de la Source en halle au marché.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner vie à un lieu emblématique de la commune idéalement situé - Impulser une dynamique sur le haut du village - Mettre en relation consommateurs et producteurs locaux dans un lieu qualitatif - Permettre aux commerçants présents sur le marché hebdomadaire de bénéficier d'un local les abritant des intempéries - Pérenniser leur activité tout au long de l'année - Renforcer plus largement l'économie locale et l'attractivité de la commune



Partenaires	Europe, Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	600 000€
Plan de financement prévisionnel	Leader Etat DSIL : 120 000 € Région CD 34 Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la région Occitanie : Fiche action 2.1. – Projet 2.1.1.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du nombre de producteurs présents sur le marché hebdomadaire ● Fréquence de la présence des producteurs sur le marché ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans le périmètre ORT, ce projet aura vocation à affirmer et à dynamiser l'entrée de la cité médiévale de La Salvetat-sur-Agoût en générant un flux important de population. La halle marchande permettra de renforcer le tissu économique, commercial et touristique de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3

Aménagement d'un hôtel d'entreprises / tiers-lieux - Lacaune

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Aménagement d'un hôtel d'entreprise / tiers-lieux
Action n°	4.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	Amener de l'activité économique dans le cœur de ville de Lacaune à travers un lieu hybride et innovant regroupant hôtel d'entreprises et espace de coworking, favorisant les interactions et l'émulation collective.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises accueillies ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● CA généré ● Evolution du nombre d'entreprises créées ● Taux de fréquentation des lieux
Conséquence sur la fonction de centralité	Amener de l'activité économique dans le cœur de ville de Lacaune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.4

Réhabilitation d'une friche industrielle à La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie en restaurant
Action n°	4.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat sur Agoût
Description de l'action	<p>Ce projet vise à détruire cette ancienne fonderie pour donner une meilleure image à l'entrée de ville (en venant de la base nautique des Bouldouires) et favoriser l'implantation d'un nouveau service à la population sur cet espace.</p> <p>Point d'intérêt : désartificialisation et re naturalisation de l'espace d'une partie du site au vu de l'ampleur de l'emprise au sol.</p>
	
Partenaires	Etat-DSIL ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault, ADEME
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de services et commerces de proximité sur le territoire ● Nombre d'emplois créés / maintenus ● Part de surfaces re naturalisées

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'améliorer, en secteur ORT, l'image d'entrée de ville de La Salvetat-sur-Agoût et de soutenir le maintien des services de proximité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.5

Création d'une cuisine centrale – La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 4 Conforter l'économie, maintenir les commerces et les services de proximité
Action nom	Création d'une cuisine centrale – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	4.5
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	<p>La maison de retraite de La Salvetat sur Agout dispose d'une cuisine qui permet déjà d'alimenter plusieurs structures de restauration collective du territoire.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'étendre cette activité pour alimenter un panel plus important de structures de restauration collective du territoire en se dotant d'un équipement adapté. Une des ambition du projet est de favoriser autant que possible les circuits-courts et de dynamiser la filière agricole du territoire.</p> <p>Le porteur du projet prendrait la forme d'un groupement de coopération sanitaire.</p>
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, CCMLHL, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	3 à 4 millions d'euros
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Alimentaire Territorial PNR HL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de repas produits et distribués localement ● Nombre de producteurs du territoire concernés par la valorisation de leurs produits au sein de cette structure ● Pourcentage de produits locaux utilisés

	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet induit une dynamique économique et environnementale et permettrait à la commune de La Salvetat d'affirmer sa fonction de bourg centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1

Projet de protection, conservation, valorisation des Statues-Menhirs – Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Projet de protection, conservation, valorisation des Statues-Menhirs – Murat-sur-Vèbre
Action n°	5.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>Le territoire des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dispose de la plus grande concentration d'Europe de statues-menhirs, patrimoine exceptionnel datant du néolithique. Ces statues-menhirs sont en grès ou granit, et différents des menhirs bretons par leurs sculptures de figurations masculines ou féminines.</p> <p>Plusieurs projets reposant sur la préservation et la mise en lumière de cette richesse patrimoniale se structurent à l'échelle du PETR HTO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route des statues-menhirs d'Occitanie, coordonnée en lien étroit avec la Région Occitanie et la DRAC. • Projet Totem : mégalithes contemporains qui prendrons place dans un PARCOURS touristique comme marqueurs du territoire et invitation à la visite. • Réserves du Centre d'Interprétation des Mégalithes : aménagements d'un local pour permettre d'une part la mise à l'abri des statues menhirs et d'autre part faciliter la consultation des chercheurs et des conservateurs. • Conception d'abris pour mégalithes in situ. • Centre d'Interprétation des Mégalithes, établissement muséal situé sur la commune de Murat-sur-Vèbre, mettant à l'honneur ce patrimoine, faisant l'objet d'une réflexion de réaménagement.

Depuis son ouverture en 2007, le CIM n'a connu que très peu de changements et donne à voir une muséographie datée : aucun projet de rénovation tant du point de vue architectural que du point de vue de l'expérience de visite n'a été réalisé. Les collections remarquables, l'histoire de la notion de statues-menhirs et les découvertes rarissimes faites sur le territoire constitueraient des entrées uniques en Occitanie.

1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation

L'un des enjeux primordiaux de l'étude de préprogrammation est ainsi de **proposer une nouvelle expérience de visite en retravaillant la muséographie et la scénographie des espaces et de préfigurer un programme de travaux réaliste.**

Ce projet repose sur un partenariat étroit avec les acteurs territoriaux (PETR Hautes Terres d'Oc, PNR du Haut Languedoc, Musée Fenaille, département du Tarn et Région Occitanie) et nationaux (ministère de la culture via la DRAC Occitanie, Musée d'Archéologie Nationale). Il s'inscrit comme une **suite logique au protocole de rénovation lancé en 2018 avec la rédaction du projet scientifique et culturel (PSC)**. Ce premier investissement ambitieux a permis de dresser avec justesse un inventaire des collections et un tableau du futur positionnement du musée.

Des partenaires financiers se sont engagés à soutenir l'étude de préprogrammation tel que le département du Tarn, déjà partenaire financier lors de la phase de PSC. La rénovation du CIM est par ailleurs intégrée au contrat bourg centre signé avec la région Occitanie. **Il constitue l'un des projets phares du territoire à l'horizon 2030** qui, mobilisant un groupe de travail d'élus, de techniciens et de partenaires, et des financements, depuis 5 ans maintenant, ne cache pas son ambition d'aboutir à une rénovation rayonnante, pragmatique et adaptée du musée à l'issue de cette phase de préprogramme.

2^{ème} volet : Réhabilitation d'un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs

La protection et la conservation de ce patrimoine bâti autour de 3300 et 2200 avant notre ère relève de notre responsabilité collective. Les statues-menhirs ont souvent été trouvées enfouies dans des champs, protégées pendant des millénaires par la terre. Dès leur découverte, les hommes les ont dressées ce qui a entraîné l'effacement de certaines gravures.

Pour enrayer cette dégradation, la protection optimale est le dépôt dans un bâtiment qui permettra de les protéger de tous les agents érosifs (eau, vent...).

De ce fait, la CCMLHL a souhaité aménager un bâtiment de 230m² à proximité du Centre d'Interprétation des Mégalithes (CIM) à Murat-sur-Vèbre.

Ce bâtiment aura une double fonction :

- D'une part il servira de réserve au CIM c'est-à-dire qu'il assurera à ce patrimoine un stockage dans les meilleures conditions possibles, en respectant les critères de bonne conservation. Il accueillera aussi les statues-menhirs des propriétaires qui souhaitent leur offrir une protection optimale.
- D'autre part, il sera ouvert aux scientifiques et aux étudiants et ponctuellement lors des Journées Européennes du Patrimoine.

La finalité d'un tel édifice est la mise hors d'eau et hors courant d'air de la statue-menhir ainsi que la mise hors contact du sol. L'environnement immédiat du monument sera favorable à sa conservation. En effet, l'étanchéité et la communication avec le milieu extérieur seront sérieusement étudiées et prévues pour éviter un état de confinement qui pourrait être préjudiciable à la conservation.

Ainsi le bâtiment sera suffisamment vaste et modulable pour pouvoir accueillir une statue-menhir quelle que soit sa hauteur (qui peut être inférieure à 1m ou atteindre les 3m), pour faire aisément le tour du monument et prévoir le recul nécessaire à son étude et à la prise de photographies.

	Enfin les matériaux utilisés pour la fermeture laisseront passer la lumière et assurer une ventilation convenable.
Partenaires	<p>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn, Banque des Territoires,</p> <p>Partenaires territoriaux : PETR Hautes Terres d’Oc, PNR du Haut Languedoc, Musée Fenaille, département du Tarn et Région Occitanie</p> <p>Partenaires nationaux : ministère de la culture via la DRAC Occitanie, Musée d’Archéologie National</p>
Dépenses prévisionnelles	<p><u>1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation</u> 39 825 €</p> <p><u>2^{ème} volet : Réhabilitation d’un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs</u> 241 174 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p><u>1^{er} volet : Rénovation du CIM - étude de pré-programmation</u> Banque des Territoires Département du Tarn Autofinancement</p> <p><u>2^{ème} volet : Réhabilitation d’un hangar en espace de stockage pour statues-menhirs</u> Etat – DETR : 72 351€ - 30% Région : 104 934,63€ - 50% Autofinancement : 41 973,85€ - 20%</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2022</p> <p>Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg centre de la Région Occitanie : projet 4.2.1.</p> <p>CRTE – Contrat Atouts Tarn</p>
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de statues-menhirs accueillies dans le local de stockage ● Fréquentation des lieux ● Nombre de partenaires ● Nombre d’emplois créés / maintenus
Conséquence sur la fonction de centralité	Le Centre d’Interprétation des Mégalithes viendra renforcer les liens entre les espaces aux fonctions urbaines variées de la commune de

	<p>Murat-sur-Vèbre en répartissant les flux et en générant une dynamique favorable à la vitalité économique et touristique locale.</p> <p>Projet majeur de la commune, il sera à même de drainer un nombre croissant de touristes, sous conditions que ces derniers puissent trouver à se restaurer sur place, voir se loger. De nouvelles offres commerciales pourraient donc s'envisager afin de répondre aux besoins induits par l'affluence générée par ce musée d'exception, situé au cœur du village, au sein du périmètre ORT.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2

Aménagement d'un bike park – base de loisirs de La Raviège

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Aménagement d'un bike park sur la base de loisirs de La Raviège, commune de La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>Les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut-Languedoc disposent d'une offre d'activités de pleine nature diversifiée (en niveaux de pratique et en types d'activités).</p> <p>Le Vélo Tout Terrain apparaît comme une des activités phares du territoire avec deux sites labellisés par la Fédération Française de Cyclotourisme (Salvetat/Haut-Languedoc et Hautes Terres d'Oc) et plus de 700km d'itinéraires balisés.</p> <p>Le Vélo Tout Terrain représente aujourd'hui un marché de plus de 3 millions de VTT vendus par an. Les pratiques ne cessent de se diversifier, attirant des publics très variés.</p> <p>Aussi, la création d'un équipement autour du VTT, de type bike-park, est une réelle opportunité pour la Communauté de Communes. Ce futur équipement complètera les activités et services déjà présents sur le site des Bouldouïres, sur le territoire communal, sur le territoire communautaire.</p> <p>Les objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et développer la zone d'activité touristique des Bouldouïres en réinvestissant une parcelle délaissée - Renforcer l'attractivité et la fréquentation touristique - Participer au développement économique en créant une offre répondant aux nouvelles attentes des consommateurs, à de nouvelles cibles de clientèle, dans le cadre d'un tourisme 4 saisons - Favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive et lutter contre la sédentarité, notamment auprès des publics jeunes

- Créer les conditions nécessaires au maintien et à l'attrait de nouvelles populations en améliorant le cadre de vie
- Contribuer à l'apprentissage de la sécurité routière au travers du développement de l'équilibre, du pédalage, du freinage, du franchissement et de la lecture de la signalétique
- Développer une culture vélo, un des quatre axes du « Plan vélo et mobilités actives »

Les publics ciblés

- Les touristes
- Les pratiquants VTT, du débutant au vététiste plus chevronné
- Les scolaires au travers, notamment, du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » mis en place par le Ministère chargé des Sports
- Les habitants du territoire, notamment le public jeune
- Les groupes sportifs

Le descriptif du projet

Ce projet de travaux d'aménagement touristique permettra de créer un bike-park convenant autant aux débutants qu'aux vététistes les plus chevronnés.

Cet équipement, qui accueillera différentes pratiques, se composera :

- D'une zone de maniabilité pédagogique permettant de travailler l'équilibre, le franchissement, le saut, ...
- De trois à quatre parcours de descente ludiques avec des possibilités de sauts faciles, de prise de vitesse avec des virages relevés
- D'un Pump Track composé de deux à trois parcours

Chacun de ces éléments proposera une difficulté « modulable » pour permettre la pratique des confirmés mais également des familles, enfants ou débutants.

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de cet équipement et à sa connection, via de la mobilité douce, à la plaine des Bouldouires et au village de La Salvetat-sur-Agout.



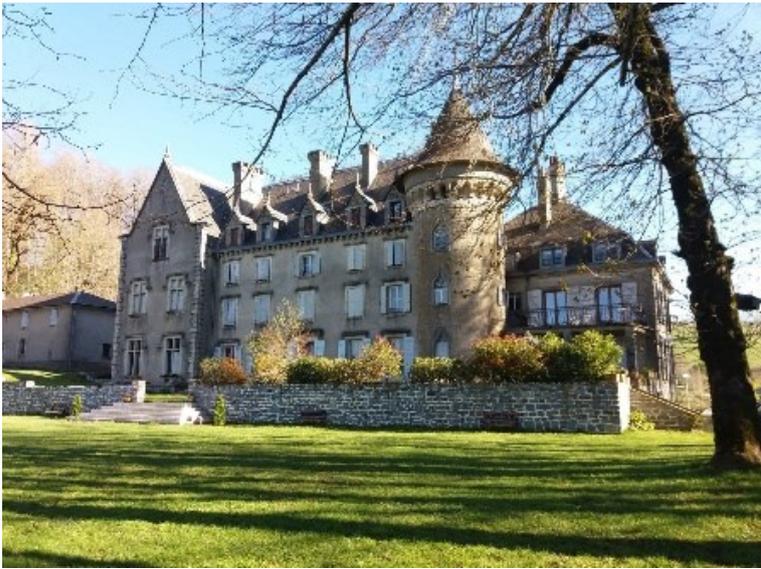
Partenaires

Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn ; CCMLMHL

Dépenses prévisionnelles	181 460 €
Plan de financement prévisionnel	Europe Etat – DETR Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Printemps 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'équipements touristiques et de loisirs sur le territoire ● Fréquentation à l'année ● Périodes de fréquentation ● Résultats enquête satisfactions clients ● CA généré ● Nombre d'emplois créés / maintenus
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer les activités touristiques et de loisirs sur la base des Bouldouires, secteur d'attractivité majeur de la commune de La Salvetat sur Agout, susceptible de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3

Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels, gîte de groupes à Lacaune

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels, gîte de groupes à Lacaune
Action n°	5.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>Le château de Calmels est un patrimoine emblématique de la commune de Lacaune, classé aux monuments historiques. Il se situe sur les contreforts du village, dans un cadre naturel très agréable. Il fait office d'hébergement touristique avec une labellisation gîte de France et accueille en particulier de groupes. Afin d'améliorer l'accueil de la clientèle, des travaux de rénovation des sanitaires sont nécessaires.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	62 404,27 €

Plan de financement prévisionnel	Etat – DETR Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquêtes satisfactions clients ● Evolution de la fréquentation ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer la qualité des hébergements touristiques présents sur la commune de Lacaune et de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.4

Rénovation de la piscine des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Rénovation de la piscine des Bouldouires
Action n°	5.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique.</p> <p>En surplomb du lac est installée la piscine des Bouldouires, équipement devenu vétuste et ne répondant plus aux standards de la clientèle. C'est pourquoi, la Communauté de Communes et la Commune de la Salvetat se sont engagées à recomposer l'offre sur ce site autour d'un nouveau centre nautique intégrant de nouvelles fonctions avec l'ambition d'attirer une clientèle plus large sur une amplitude d'ouverture plus longue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commune aimerait rendre la piscine plus accessible pour les locaux. Sur le territoire communal beaucoup d'habitants ne savent pas/mal nager. La rénovation des locaux peut permettre à cette clientèle d'accéder à un espace mieux pensé pour appréhender la natation au mieux. • L'offre touristique sportive existante peut aussi être renforcée par ledit projet. Chaque année la base nautique accueille des championnats de triathlon. Cet équipement aurait vocation à servir de base d'entraînement pour ces sportifs qui viennent en nombre sur le territoire toute l'année. • L'aménagement des locaux et des bassins va permettre d'accroître l'attractivité du site pour les familles. La proximité avec les divers

	<p>hébergements touristiques et la base de loisirs attire les familles en séjour ou itinérance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfin, la commune envisage le développement du tourisme de bien-être avec l'installation d'un espace spa-détente. Le projet de rénovation repense complètement l'organisation et la fonction de la piscine en axant les travaux sur la prise en compte des besoins nouveaux des clientèles tels que le bien-être et la relaxation. L'installation d'un espace spa et de zones détente dans les différents bassins peut réellement développer cette dynamique. <div data-bbox="632 779 1497 1072" style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Commune de La Salvetat-sur-Agoût, PÉTR HTO, Hérault Energie, Territoire 34
Dépenses prévisionnelles	4 025 000 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Participation commune FDC Autofinancement
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2023 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'équipements touristiques et de loisirs sur le territoire ● Fréquentation à l'année ● Périodes de fréquentation ● Publics accueillis ● Résultats enquête satisfactions clients ● Bilan financier ● Nombre d'emplois créés / maintenus

Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura vocation à renforcer les activités touristiques et de loisirs sur la base des Bouldouires, secteur d'attractivité majeur de la commune de La Salvetat sur Agout, susceptible de drainer un flux de population important favorable à la vitalité économique de l'ensemble des commerces de la commune, particulièrement représentés dans le centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.5

Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Relocalisation du gîte de Saint Jacques de Compostelle
Action n°	5.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	Le gîte actuel de Murat-sur-Vèbre ne permet pas d'accueillir les marcheurs de la voie d'Arles dans de bonnes conditions. Il se situe au sous-sol de la salle des fêtes et laisse entrer peu de lumières. La municipalité souhaite allouer et aménager un nouveau lieu pour les marcheurs, de préférence au cœur du village.
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg centre de la Région Occitanie : projet 3.2.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquête satisfaction ● Evolution et nombre de personnes accueillies ● Nombre de biens réhabilités dans le centre ancien
Conséquence sur la fonction de centralité	Le futur gîte de Saint Jacques de Compostelle pourra générer un flux important de marcheurs au cœur du village (en secteur ORT) permettant de renforcer ainsi sa fonction de centralité. Par ailleurs, ce projet aura vocation à réhabiliter un bâtiment dégradé au cœur du centre-ancien.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.6

Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle La Salvetat-sur-Agoût

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Aménagement du gîte de Saint Jacques de Compostelle
Action n°	5.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Salvetat-sur-Agoût
Description de l'action	<p>Poursuivre les travaux du gîte de Saint Jacques de Compostelle avec l'aménagement intérieur de l'ancien presbytère pour favoriser un accueil de qualité aux pèlerins, au cœur du village.</p> 
Partenaires	Etat ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2025 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultats enquête satisfaction ● Evolution et nombre de personnes accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	Au cœur de la cité médiévale de La Salvetat sur Agoût, ce bâtiment historique en faisant office de gîte de Saint Jacques de Compostelle est à même de drainer un flux important de marcheurs dans le haut du village (en secteur ORT) et de renforcer ainsi sa fonction de centralité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.7

Relocalisation du camping à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Relocalisation du camping à Murat-sur-Vèbre
Action n°	5.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre ou Communauté de communes
Description de l'action	<p>Projet qui fait l'objet d'une étude d'opportunité touristique avec l'intervention du cabinet d'étude MDP Consulting en charge de définir la stratégie touristique du territoire à mener pour 2030.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les équipements touristiques • Accroître la notoriété du territoire • Poursuivre la rénovation des équipements structurants et leur adaptation à la demande du tourisme familial d'aujourd'hui • Développer l'image d'un tourisme « nature » et « village »
Partenaires	<p>Partenaires techniques : Bureau d'Etude MDP Consulting, CAUE</p> <p>Partenaires financiers : Région / Département / CCMLHL</p>
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le contrat bourg centre Occitanie : fiche action 4.3
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de lits touristiques marchands sur le territoire • Résultats des enquêtes satisfactions clients • Répercussion économique pour la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la vocation touristique de la commune - Soutenir le tissu économique local - Générer du flux et une dynamique favorable pour la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.8

Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site de la colonie des finances, base de loisirs des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site de la colonie des finances, base de loisirs des Bouldouires – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouïres sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique. En surplomb du lac est installée un bâtiment de 500 m2 sur un terrain de 25 920m2 qui accueillait autrefois la colonie des finances.</p> <p>Le bâtiment et le terrain ont été cédés à la mairie de La Salvetat et laissent entrevoir de nombreuses possibilités d'aménagements, étudiées dans le cadre de l'étude sur la stratégie touristique à mener à l'horizon 2030 par le cabinet MDP Consulting.</p> <p>Le projet identifié pourrait tout à fait être confié à un porteur privé, de plus en plus intéressés à développer leur projet sur le site des Bouldouires, qui connaît un intérêt croissant.</p> <p>Une Orientation d'Aménagement Programmée est en cours de réalisation pour favoriser la cohérence des aménagements futurs sur la base de loisirs des Bouldouires avec une attention portée au respect de l'environnement du site.</p>

	
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département de l’Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, MDP Consulting, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d’achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Territoire de Lacs – Massif Central
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des équipements touristique sur le territoire ● Nombre de lits touristiques marchands ● Nombre d’emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec la présence d’une offre d’hébergement touristique de qualité et en nombre suffisante, La Salvetat renforce sa dynamique économique et touristique. Celle-ci se répartie entre les deux pôles d’attractivité majeurs que sont la cité médiévale et la base de loisirs de La Raviège. Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, le village et la base de loisirs, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l’Hérault.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.9

Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site du VVF, base de loisirs des Bouldouires

Orientation stratégique	AXE 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique
Action nom	Création d'une nouvelle offre d'hébergement touristique sur le site du VVF, base de loisirs des Bouldouires – La Salvetat-sur-Agoût
Action n°	5.9
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCMLHL
Description de l'action	<p>La base touristique des Bouldouires sur La Salvetat sur Agoût est un plan d'eau de loisirs et de baignade situé au bord du lac de la Raviège très fréquenté en été par la clientèle locale et touristique. En surplomb du lac est installée le VVF.</p> <p>Construit en 1966 ce village se situe à 300 m de la base nautique du lac de la Raviège. Il se compose de 60 logements, pour 4 à 8 personnes, soit un total de 316 lits. Equipement «structurant», il apparaît aujourd'hui «sous performant», propose peu de service et donc peu d'emplois et accueille une clientèle peu contributrice à l'économie locale. Le taux de satisfaction est plutôt moyen (63%). Les problématiques suivantes sont soulevées : confort, dimensions, multi-niveaux, non conforme à la réglementation PMR de 2005, esthétique...</p> <p>La clientèle est essentiellement composée de familles, à tendance sociale, qui possèdent déjà une offre importante sur le territoire, notamment via les campings</p> <p>Cet opérateur national, ne répond plus aux attentes de la clientèle et aux besoins du territoire identifiés en terme d'hébergements touristiques.</p> <p>Avec un bail arrivant à échéance, MDP Consulting, qui travaille à l'élaboration de la stratégie touristique du territoire de la CCMLHL, a été mandaté pour éclairer et accompagner la collectivité dans les</p>

	<p>orientations à prendre concernant la destination du VVF. L'emprise de près de 2 ha laisse beaucoup de possibilité et une re naturalisation du sol et fortement envisagée.</p> 
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département de l'Hérault ; Commune de La Salvetat-sur-Agout, MDP Consulting, PNR HL, PETR HTO
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Territoire de Lacs – Massif Central
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des équipements touristique sur le territoire ● Nombre de lits touristiques marchands ● Nombre d'emplois créés ● CA généré
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec la présence d'une offre d'hébergement touristique de qualité et en nombre suffisante, La Salvetat renforce sa dynamique économique et touristique. Celle-ci se répartie entre les deux pôles d'attractivité majeurs que sont la cité médiévale et la base de loisirs de La Raviège. Pour renforcer la connexion entre ces deux espaces complémentaires, le village et la base de loisirs, et mieux équilibrer les flux touristiques, un projet de création de liaison douce se dessine avec les services du département de l'Hérault.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6.1

Rénovation énergétique de l'école primaire de Lacaune

Orientation stratégique	AXE 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique
Action nom	Rénovation énergétique de l'école primaire de Lacaune
Action n°	6.1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lacaune
Description de l'action	<p>La commune de Lacaune souhaite engager des travaux énergétiques sur le bâtiment de l'école primaire : isolation, chauffage, menuiseries...</p> <p>Il s'agit de proposer un cadre propice à l'apprentissage des enfants et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.</p>
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	502 460 €
Plan de financement prévisionnel	Etat Région Département du Tarn Autofinancement
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostic de performance énergétique ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	En améliorant la performance énergétique de ce bâtiment public, au cœur du périmètre ORT, la commune démontre sa volonté de s'inscrire dans la transition écologique.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6.2

Création d'un réseau de chaleur à Murat-sur-Vèbre

Orientation stratégique	AXE 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique
Action nom	Création d'un réseau de chaleur à Murat-sur-Vèbre
Action n°	6.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Murat-sur-Vèbre
Description de l'action	La commune de Murat-sur-Vèbre souhaite se doter d'un réseau de chaleur bois afin d'alimenter les équipements publics (gendarmerie, école, bibliothèque, salle des fêtes...) ainsi que la maison de retraite et de contribuer à la transition écologique au travers l'utilisation d'une ressource locale.
Partenaires	Etat-DETR ; Région Occitanie ; Département du Tarn
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Date prévisionnelle de début des travaux : 2024 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Empreinte carbone ● Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Structurer les équipements de la commune autour d'un réseau de chaleur favorable à la transition écologique.
Annexes	

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE PETITES VILLES DE DEMAIN - ANNEE 2022

Intitulé du projet	Lieu du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																	
Construction d'une clinique dentaire	Lacaune	Commune de Lacaune	541 550,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	102 895,00 €	19,00%	xxx	xxx	101 310,00 €	18,71%	xxx	xxx	xxx	xxx
Construction d'un ALAE / ALSH intercommunal	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	520 917,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	172 210,00 €	33,06%			62 510,00 €	12,00%	68 164,00 €	13,09%	xxx	xxx
Construction d'une brigade de gendarmerie (avec logements)	Lacaune	Commune de Lacaune	968 969,00 €	457 078,00 €	47,17%			457 078,00 €	47,17%							511 891,00 €	52,83%
			2 031 436,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	732 183,00 €	36,04%	xxx	xxx	163 820,00 €	8,06%	xxx	xxx	xxx	xxx
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																	
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																	
Réhabilitation du centre ancien - Tranche 1	La Salvetat-sur-Agoût	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	880 968,00 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
			880 968,00 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																	
Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux producteurs	La Salvetat-sur-Agoût	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	600 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	120 000,00 €	20,00%	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Construction d'une halle de marché couverte	Murat-sur-Vèbre	Commune de Murat-sur-Vèbre	893 760,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	312 816,00 €	35,00%	xxx	xxx	134 064,00 €	15,00%			xxx	xxx
			1 493 760,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	432 816,00 €	28,97%	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																	
Etude de pré-programmation du CIM	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	39 825 €	xxx	xxx							xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagements des réserves du CIM	Murat-sur-Vèbre	CCMLHL	241 174 €	167 895,40 €	80,00%			72 351,00 €	30,00%	104 934,63 €	50,00%					41 973,85 €	20,00%
Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels	Lacaune	Commune de Lacaune	62 404,27 €	xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx
			343 403 €	167 895 €	48,89%			xxx	xxx	104 934,63 €	30,56%	0 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																	
TOTAL MAQUETTE 2022 - 10 PROJETS			4 749 566,99 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE LACAUNE-LES-BAINS PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Construction d'une clinique dentaire	Commune de Lacaune	541 550,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	102 895,00 €	19,00%	xxx	xxx	101 310,00 €	18,71%	xxx	xxx	xxx	xxx
Construction d'une brigade de gendarmerie (avec logements)	Commune de Lacaune	968 969,00 €	xxx	xxx			457 078,00 €	47,17%							511 891,00 €	52,83%
		1 510 519,00 €														
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Création de logements communaux	Commune de Lacaune															
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Aménagement place de la Balme	Commune de Lacaune															
Aménagement cheminements doux	Commune de Lacaune															
Avenue Jean-Jaurès	Commune de Lacaune															
Refection ilot dégradé rue Medouze	Commune de Lacaune															
Immeubles RIOLS	Commune de Lacaune															
Place Général de Gaulle	Commune de Lacaune															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Hôtel d'entreprises - tiers lieux	CCMLHL															
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Amélioration de la qualité d'accueil du château de Calmels	Commune de Lacaune	62 404,27 €	xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx			xxx	xxx
		62 404,27 €														
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
Rénovation énergétique école primaire	Commune de Lacaune															
TOTAL MAQUETTE - 12 PROJETS																

Projets matures

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE MURAT-SUR-VEBRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Construction d'un ALAE / ALSH intercommunal	CCMLHL	520 917,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagement école maternelle	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Maison des associations	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Création de logements																
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Cheminement piétonnier	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Jardin public	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Construction d'une halle de marché couverte	Commune de Murat-sur-Vèbre	893 760,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Etude de pré-programmation du CIM	CCMLHL	39 825 €	xxx	xxx							xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Aménagements des réserves du CIM	CCMLHL	209 869 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx					xxx	xxx
Relocalisation du gîte de St Jacques de compostelle	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Camping municipal	Commune de Murat-sur-Vèbre															
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
Réseau de chaleur	Commune de Murat-sur-Vèbre															
TOTAL MAQUETTE 2022 - 12 PROJETS																

Projets matures

PROJET DE MAQUETTE FINANCIERE LA SALVETAT SUR AGOUT PETITES VILLES DE DEMAIN

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage du projet	Cout HT du projet	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Département	%	Autres	%	Autofinancement	%
Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres anciens et développer une offre d'accueil à l'échelle du territoire																
Micro-crèche	CCMLHL															
Maison de santé	CCMLHL															
Tiers-Lieux	Territoire 34	2 581 620,00 €														
Axe 2 : Rénover et présenter une offre d'habitat attractive et adaptée aux évolutions : transitions énergétiques, rénovation des logements																
Réhabilitation de l'ancienne mairie	Territoire 34	2 151 796,00 €														
Axe 3 : Réfléchir aux améliorations possibles à apporter en termes d'espaces publics, de mobilité, de stationnement et PMR dans les centres-villes																
Aménagements urbains du centre ancien	Commune de La Salvetat-sur-Agoût	880 968,00 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Liaisons douces	CD34															
Axe 4 : Conforter l'économie / maintenir les commerces et les services de proximité																
Réhabilitation du Café de la Source en Halle aux producteurs	Territoire 34	600 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	120 000,00 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx
Friche industrielle	Commune de La Salvetat-sur-Agoût															
Cuisine centrale	Porteur privé															
Axe 5 : Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique																
Bike parc	CCMLHL	181 460 €	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx							xxx	xxx
Piscine des Bouldouires	CCMLHL	4 025 000 €	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xxx
Colonie des finances	Porteur privé															
Aménagement du gîte de St Jacques de Compostelle	Commune de La Salvetat-sur-Agoût															
VVF	Porteur privé															
Axe 6 : Poursuivre les efforts en faveur de la transition écologique																
TOTAL MAQUETTE 2022 - 8 PROJETS																

Projets matures

